

LA TERRE



100 QN-1575-1-2
BIBLIOTHEQUE LEGISL
DE LA PROVINCE QUEB
HOTEL DU GOUVERNEME
QUEBEC PQ.

DE CHEZ NOUS

LE SEUL HEBDOMADAIRE AGRICOLE

FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Volume XXXII — No 46
Montréal, Mercredi
le 8 février 1961

Une loi nationale de mise en marché

lire en page 5

Les politiques des producteurs de lait du Canada

lire en page 7

Rétroactivités néfastes de l'assurance-chômage

lire en page 11



Travail pénible; travail dur... du bûcheron.
Petites misères dont il se rit et qui en cachent de plus grandes. Lire en page 9 de
ce numéro.

Beurre ou margarine :

A BAS LES MASQUES!

lire en page 3



**VOS BETES
A POILS**
**VOS BETES
A PLUMES**

par le
Dr R. POIRIER,
B.S.A.,
professeur
au collège
Macdonald

Une forte laitière présente elle aussi des problèmes

La plupart des cultivateurs de notre province ont un problème de base qu'ils parviennent difficilement à solutionner. Leurs laitières ne produisent pas assez pour leur rapporter un revenu suffisant. L'automne dernier, lors d'une conférence donnée à des cultivateurs, je m'efforçais à provoquer une discussion avec l'assistance au sujet des méthodes appropriées pour tarir les vaches et je m'aperçus que je n'aurais pas du tout la réaction que je souhaitais. L'un de mes interlocuteurs s'est bientôt offert pour me fournir la raison de mon insuccès: "Mon trouble à moi, ce n'est pas de savoir comment tarir mes vaches après dix mois de production, c'est plutôt de savoir comment les faire produire pendant dix mois sans qu'elles tarissent d'elles-mêmes."

Il y a un progrès constant dans notre agriculture et c'est à la lumière de ce progrès que je viens aujourd'hui vous parler des difficultés que, la plupart d'entre vous, vous aurez lorsque la plupart des troupeaux produiront assez pour bien faire vivre son propriétaire. J'espère sincèrement qu'un nombre important de cultivateurs pourront mettre à profit ces remarques immédiatement; ceci indiquerait qu'ils sont à l'avant-garde du progrès.

On peut considérer la vache d'aujourd'hui, un peu comme nos automobiles modernes. Les améliorations génétiques lui ont, en certains cas, donné un moteur de très haute puissance, mais il y a toutes sortes d'obstacles qui empêchent la machine d'aller à la vitesse dont elle est capable. Certaines maladies guettent d'une façon spéciale la forte productrice telles la mammité et l'acétonémie. Les fortes productrices ont tendance à mourir plus jeunes.

La plus forte limitation vient cependant du côté alimentation. La vache est un ruminant qui a un système d'estomac adapté à la digestion d'aliments grossiers contenant un fort pourcentage de fibre. Son rumen rend cette digestion possible, mais, pour bien fonctionner, il lui faut le temps nécessaire. Quand on veut augmenter la quantité d'éléments nutritifs qui se rendent aux divers organes de cet animal, on est limité de deux façons; les aliments appropriés sont volumineux et relativement faibles en valeur nutritive et la vache prend son temps pour les consommer.

La façon la plus pratique d'augmenter les éléments nutritifs consommés est d'avoir des plantes de haute qualité dans les pâturages et de se servir en tout temps de foin coupés au meilleur temps et ayant conservé le plus de feuilles possible. On peut même hacher le foin ou le mouder pour en donner plus. Ces méthodes, cependant, atteignent très bientôt une limite et il faut ensuite se tourner vers des aliments dits concentrés où les grains entrent en grandes quantités. Malheureusement, ce sont là les aliments qu'il faut ordinairement importer sur la ferme et ils demandent des déboursés. Il faut savoir s'arrêter aux quantités qui sont nécessaires pour la puissance de la laitière. Si on n'en donne pas assez, on baisse la production et les revenus; si on en donne trop, on augmente indûment les dépenses et on baisse le revenu net. On a bien des règles simples pour calculer la quantité de moulée à donner, mais, en réalité, seul un éleveur expérimenté qui connaît très bien chacun de ses animaux peut arriver à trouver les quantités optimums.

La qualité pose un problème encore plus difficile. Je viens de lire quelque chose d'intéressant sur l'aspect volumineux des moulées laitières. Des expériences récentes, faites au Texas, semblent indiquer que la forme n'a pas besoin d'être volumineuse tant que les quantités données ne dépassent pas 10 livres par tête et par jour. Au-dessus de ces quantités, il faut que le mélange donné ne pèse pas plus d'une livre par pinte, si on ne veut pas avoir des troubles digestifs. Enfin, disons que ces mélanges doivent contenir tous les minéraux nécessaires ou il faut servir un mélange de minéraux en surplus.

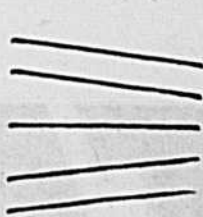
Les 2 Meilleures FRAMBOISES Rouges
Plants inspectés, certifiés, classés No 1
NEWBURG. Hauteur moyenne. Fruits très gros, ronds, fermes, délicieux.
VIKING. Géants, sans épines. Fruits très gros, coniques, excellents.
Plantés en avril-mai produiront en août-sept.
25 pour \$3.25; 100 pour \$10.00; 1000 pour \$75.00.
F.O.B. magasin. Catalogue général GRATIS sur demande.

W.H. PERRON & CIE
16
515 BOUL. LABELLE, L'ABORD A PLOUFFE, P.Q. (Montréal 40) TÉL. MU. 1-1615

La Terre
Propriété de l'U.C.C.
FONDÉE EN 1929
515, avenue Viger, Montréal — Tél. Victor 2-6431
"Le seul hebdomadaire agricole français d'Amérique"
DIRECTEUR: Paul-Henri Lavoie, b.s.a.
REDACTEUR: Jacques Laliberté
Membre de l'"Audit Bureau of Circulation"
Imprimé à l'Imprimerie Populaire Ltée, Montréal
Publié le mercredi de chaque semaine
Abonnement: 1 an, \$1.00; 3 ans, \$2.00; 5 ans, \$3.00



AUTORISE COMME ENVOI POSTAL DE
2e CLASSE, MINISTÈRE DES POSTES, OTTAWA



L'actualité

EN QUELQUES LIGNES



Décès de M. N. Mathieu de Québec-Sud

Nous apprenons le décès, après une assez longue maladie, de M. Napoléon Mathieu, organisateur syndical de la Fédération de l'UCC de Québec-Sud et ancien président de cette fédération. Le décès est survenu le 5 février dernier. Les funérailles auront lieu jeudi le 9 février, à 10 heures A.M., à St-Ephrem, comté de Beauce.

M. Mathieu est entré au service de l'UCC à titre d'organisateur syndical pour la fédération de Québec-Sud, le 8 novembre 1954. Il avait été président de cette fédération durant six ans, soit de 1948 à 1954. Il était âgé de 60 ans.

Le défunt avait joué un rôle de premier plan dans la mise sur pied du plan conjoint des producteurs de sucre et de sirop d'érable de Québec-Sud ainsi que de la Caisse d'établissement de Québec-Sud.

M. Mathieu laisse dans le deuil son épouse née Joséphine Poulin et trois enfants, Léopold, Herman et Claire. Nos sincères condoléances aux membres et amis de la famille éprouvée.

Reprise des ventes publiques en Ontario

Les ventes publiques de porcs sont de nouveau permises à compter du 30 janvier dernier dans l'est de l'Ontario. Le ministère de l'Agriculture du Canada vient en effet de lever les restrictions imposées aux ventes collectives dans le but de prévenir la propagation de la peste porcine. A cet égard, la situation redevient normale, semble-t-il, aucun nouveau foyer d'infection n'ayant été signalé en Ontario. Les derniers cas de la maladie furent rapportés le 25 janvier, impliquant deux petits troupeaux dans les comtés d'Arthabaska et de Yamaska, au Québec. Les restrictions restent cependant en vigueur dans les régions infectées du Québec. Bilan de la maladie: 147 porcheries atteintes; 20,187 porcs sacrifiés; \$524,000 versés en indemnités. Le 6 janvier on signalait la présence de la maladie à deux endroits du Nouveau-Brunswick et à un endroit de la Nouvelle-Ecosse.

"Ti-Mé Baratte..."

Le beurre sera la grande attraction au 9e Salon annuel de l'Agriculture qui se tiendra au Palais du Commerce, du 17 au 26 février. L'évolution de la fabrication du beurre au cours des siècles sera présentée d'une manière frappante. Les visiteurs verront les divers procédés de fabrication, depuis les appareils les plus primitifs jusqu'aux techni-

ques les plus modernes qui font appel à l'automatisation. Jean Coutu, vedette de télévision et bien connu pour ses rôles dans "La Pente Douce" accueillera les visiteurs à ce "panorama du beurre". Il dédicacera les photos et autres brochures distribuées au kiosque réservé pour cette occasion par le comité consultatif canadien pour le beurre. Tous les jours, en plus, "Ti-Mé" barattera devant le public du bon beurre de chez nous.

Au congrès de la FCA

Lors du congrès de la Fédération Canadienne de l'Agriculture qui se tiendra du 20 au 23 février, à Ottawa, M. James G. Patton, président de la fédération internationale des producteurs agricoles, sera l'un des conférenciers invités. M. Patton est également président de l'Union nationale des cultivateurs des Etats-Unis (National Farmers' Union).

Banquet annuel de l'I.A.C. le 20 février

L'Institut Agricole du Canada, section de Montréal, tiendra son banquet annuel le 20 février à l'hôtel Reine-Elisabeth, Montréal. Le banquet qui débute à 6 h. p.m. sera suivi d'une danse. Le conférencier invité est nul autre que le ministre provincial de l'Agriculture et de la Colonisation, l'honorable Alcide Courcy. On s'attend à ce qu'il profite de cette circonstance pour faire des déclarations très importantes.



M. James Douglas Small qui vient d'être élu président du Conseil canadien des salaisons. M. Small est vice-président et gérant général de J.M. Schneider Limited, l'un des plus grandes salaisons du Canada. Il est âgé de 57 ans.

Massey-Ferguson augmente ses ventes au Canada

Dans son rapport annuel de l'exercice '60, on remarque que la compagnie Massey-Ferguson Limited a augmenté ses ventes mondiales de 3% pour atteindre \$490,413,988, et le bénéfice net s'est établi à \$13,153,914. Ses ventes ont diminué aux Etats-Unis et en France, mais ont augmenté de 11% au Canada, 23% en Australie et 35% en Allemagne. Les marchés internationaux d'exportation ont été particulièrement vigoureux, note le rapport.

Succès des cours d'agriculture à Ste-Croix

Les cultivateurs de Ste-Croix et les environs se sont rendus nombreux aux cours d'agriculture donnés à l'Ecole d'agriculture de cette localité les 24, 25 et 26 janvier. On a enregistré une assistance moyenne de plus de 200 chaque jour. "Les élèves" ont fait montre de beaucoup d'enthousiasme et d'une atten-

tion soutenue les trois jours durant. Les sujets suivants étaient traités: les sols, rotation et assolement, cultures herbagères, bovins laitiers, alimentation et maladies des bovins, l'entreprise agricole familiale, la mise en marché des produits agricoles.

Semaine de la S.S.J.B. du 26 février au 5 mars

La Semaine nationale 1961 de la Société St-Jean-Baptiste, consacrée à mieux faire connaître aux Canadiens français leur propre société nationale, ses œuvres et ses services, sera tenue du 26 février au 5 mars prochain. Des manifestations sont prévues pour chaque jour de cette semaine tant sur le plan provincial que régional ou local. On annonce également que le congrès annuel 1961 de la fédération des SSJB aura lieu à Ottawa les 2-3-4 juin et que le thème portera sur les relations françaises interprovinciales. Ce 15e congrès se tiendra conjointement avec la fédération des SSJB d'Ontario.

Succès des cours abrégés dans Papineau

Environ 200 cultivateurs du comté de Papineau ont suivi les cours abrégés d'agriculture organisés par leur agronome M. E. Séguin. Les séances ont été tenues simultanément à Buckingham, Notre-Dame de la Salette, Ripon, St-André Avellan et Thurso. Les sujets traités furent les suivants: élevage et alimentation des bovins, élevage du porc, les productions végétales, fertilisation et utilisation des engrais chimiques.

Evénements agricoles

Dates à retenir

Le 17 février

Ouverture du Salon national d'agriculture, au Palais du Commerce de Montréal.

Du 20 au 23 février

Assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne de l'agriculture, au Château Laurier (Ottawa).

Le 22 février

Journée agronomique organisée par "Les Engrais chimiques du Québec Incorporé", à l'hôtel Queen's de Montréal, mercredi le 22 février.

Les 28 février et 1er mars

Assemblée annuelle des membres de la Société pomologique et fruitière de Québec.

Les 6 et 7 mars

Assemblée annuelle de l'Association Holstein, filiale du Québec. A Montréal.

Les 7 et 8 mars

A Montréal, assemblée des membres de l'Association des Conserveurs. Endroit: Jardin Botanique.

Notre époque creuse-t-elle
le fossé ferme-université ?

Réponses de quelques sommités

Le fossé qui sépare l'université des jeunes ruraux de 1961 n'aurait-il pas tendance à se creuser? L'évolution en sens contraire des frais universitaires et des revenus agricoles n'est-elle pas une manifestation de plus du serrement de tenailles commun à d'autres secteurs de l'agriculture? Telle était la question posée la semaine dernière à cette rubrique. Inquiet de la situation, un organisme de langue anglaise, Le National Farm Forum, était-il écrit, a pris la peine de faire une brève enquête auprès de comités universitaires de langue anglaise également, va sans dire.

Dans quel sens ont répondu les personnalités qui dominent le monde anglo-canadien du haut-savoir? Leurs opinions sont-elles en harmonie avec les appréhensions entretenues au National Farm Forum voulant que le fossé se creuse entre la jeunesse agricole et l'enseignement universitaire, y compris l'enseignement agronomique, bien entendu?

Le lecteur pourra s'en rendre compte par lui-même dans les lignes qui suivent. Elles renferment un échantillonnage aussi fidèle que possible des commentaires reçus. Est-il besoin de le dire, ces commentaires venant de milieux anglo-canadiens s'appliquent tout aussi bien à notre milieu, compte tenu de certains ajustements dans l'ensemble d'ordre secondaire tout au plus.

d'hui président du Bureau des Gouverneurs de la Radiodiffusion:—

"Le coût élevé de l'enseignement en limite certainement les occasions d'accès offertes à tout chacun. Il faut toutefois considérer les frais universitaires en rapport avec le revenu familial. En Alberta, il est plus facile d'accéder aujourd'hui à un cours universitaire qu'il ne l'était, disons pendant les années 30.

"Si on l'applique à la classe agricole, cette déclaration doit cependant tenir compte de deux facteurs: premièrement, le revenu du terrien n'a pas augmenté à la même cadence que le revenu du citadin; deuxièmement, les étudiants qui nous viennent de la campagne sont tenus de vivre hors du foyer familial durant leur cours universitaire".

L'implication du Dr Stewart est claire: la vie hors du foyer familial rend les études plus coûteuses encore.

Pertes d'intelligences

Répond M. A. Davidson Dunton, président de l'Université Carleton (Ottawa), et ex-président du Bureau des Gouverneurs de Radio-Canada:—

"A mon avis, de grandes difficultés ferment la route du haut savoir aux jeunes gens qui ha-

(Suite à la page 6)

Proportion moindre

Question: Le coût élevé de l'enseignement universitaire en éloigne-t-il les jeunes ruraux?

Répond M. A.E. Kerr, président de l'Université Dalhousie (Halifax):—

"J'affirme sans la moindre hésitation que nos régions rurales ne fournissent plus à nos universités la proportion d'étudiants qu'elles avaient l'habitude de fournir dans le passé. Doit-on attribuer d'abord aux faibles revenus tirés de l'agriculture l'existence d'un état de choses aussi regrettable? C'est sûrement l'une des causes qui entrent en jeu".

Deux considérations

Répond M. Andrew Stewart, ex-président de l'Université de l'Alberta, ex-président de la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix ferme-détail des denrées alimentaires et aujourd'hui

Des "mythes" qui ont la vie dure !

Les coureurs de chantiers sont des gens particulièrement privilégiés! Le nombre et l'importance de leurs adversaires et ennemis naturels et autres tiennent quasi du prodige. Les conditions de leur travail sont taillées pour des surhommes sinon des âtres immatériels! Heureusement, il existe des compensations! Aussi le bûcheron a l'avantage de connaître toutes sortes de bibites. Il les connaît bien, obligé qu'il est de les combattre sans cesse grâce aux conditions inhumaines de logement dans les camps qui étaient la règle générale, il n'y a pas si longtemps et qui persistent en maints endroits. (Il ne s'agit évidemment pas des gros camps modèles où des grosses compagnies savent bien recevoir de gros journalistes!)

Le travailleur en forêt apprécie même ces bibites car il a la chance de pouvoir les repérer et même les identifier vu qu'il peut les voir ou les sentir ou au moins constater les résultats concrets de leurs opérations! Ainsi il peut essayer de les combattre avec des moyens à la portée du monde ordinaire et même finir par en venir à bout! Il n'en est malheureusement pas ainsi d'un autre genre de bibites plus pernicieuses, plus insaisissables et plus difficiles à détruire que toutes celles rencontrées jusqu'à maintenant, qu'on nomme communément "mythes".

"Danger du communisme" lorsqu'on parle d'action syndicale, "droits de la propriété privée" quand il s'agit de concessionnaires, voilà deux de ces fameuses bibites que les travailleurs en forêt se sont fait lancer à la face la semaine dernière! Et pas par n'importe qui! Par un représentant officiel de l'autorité, le premier responsable d'un ministère qui touche de près les bûcherons, un monsieur qui a droit au titre d'honorable... et qui y tient d'ailleurs!

Qui l'eût cru?... Quasi le mot à mot de choses entendues il y a quelques années, qu'on escomptait bien ne plus réentendre. Quasi au même niveau, quasi dans le même ton et avec le même accent, et pour les mêmes raisons.

C'est presque pas croyable! Espérons que c'est un mauvais rêve qu'il faut chasser tout de suite et surtout qui ne se répètera plus jamais. Surtout dont personne ne tiendra compte et qui ne comportera aucune conséquence.

Un mauvais rêve pour la trentaine de personnes qui ont entendu ces choses. Un mauvais rêve surtout pour celui qui les a dites, qui devrait prendre la ferme résolution de se tenir sans cesse éveillé... aux réalités de l'heure!

P.-H. L.

Beurre ou margarine:

À bas les masques !

LA margarine sous toutes sortes de formes et de noms ("beurre de choix", "spreads", etc.) est vendue et consommée dans le Québec depuis à peu près aussi longtemps que dans les autres provinces. En dépit des législations existantes, on serait surpris et même renversé de la quantité de margarine et de ses semblables utilisées par les Québécois.

Si des statistiques étaient possibles, on pourrait peut-être même constater que ce commerce est aussi florissant chez nous qu'ailleurs au pays. C'est un indice sûr que la situation actuelle est tout à fait fautive et que des mesures appropriées s'imposent pour y remédier.

La législation adoptée il y a quelques années à ce sujet n'a nullement donné les résultats escomptés. Il y a lieu de croire qu'elle était très difficile sinon impossible à appliquer. En théorie, elle est peut-être idéale. En pratique, elle finit à toutes sortes de détours et d'abus. "A vouloir faire l'ange, on fait la bête..." dit un proverbe. D'autant plus que le commerce de la margarine est libre dans la majorité des autres provinces tout en étant réglementé, ce qui rend illusoire une frontière étanche pour le Québec. Et que le consommateur québécois avait l'impression de souffrir au moins officiellement d'une mesure discriminatoire. Et Dieu sait si nous n'avons pas manqué de démagogues pour dénoncer ce supposé privilège accordé aux cultivateurs au détriment de l'industrie et du consommateur.

Les cultivateurs, en hommes réalistes et pratiques qu'ils sont, ont décidé que le chaos et la duperie avaient assez duré. Lors du dernier congrès général de l'U.C.C. tenu aux Trois-Rivières en octobre dernier, près de 600 d'entre eux représentant toutes les régions et secteurs agricoles et constituant en quelque sorte le parlement de l'agriculture organisée ont décidé à l'unanimité, sans aucune voix discordante, de reviser leur position sur la question. Leur attitude se retrouve dans la résolution adoptée à ce sujet déjà publiée à quelques reprises qui, tenant compte des faits et de dessus rapportés, préconise certaines mesures vraiment efficaces en même temps que réalistes en vue de solutionner le problème. Sans peut-être même connaître le diction "La mauvaise monnaie chasse la bonne", leur attitude semble s'en être inspirée en l'appliquant au beurre.

TENTONS de résumer en quelques mots cette nouvelle prise de position. Comme il se consomme sans doute au moins autant de margarine par personne dans le Québec que dans les autres provinces et vu que la loi contre la margarine ne semble à peu près pas inapplicable, vaut mieux se plier à une situation de faits et ignorer ladite loi. En retour, on est justifié d'exiger rigoureusement la disparition de la falsification sous toutes ses formes des produits laitiers et l'identification très claire et nette des produits tant en ce qui a trait à la coloration qu'à l'emballage, à l'étiquetage, à l'indication de la composition et autres items du genre. Le cultivateur sera alors en droit de réclamer des mesures précises et vigoureuses en vue de l'application des normes ci-dessus, car cela devient alors une règle élémentaire que personne ne peut contester, soit l'honnêteté dans les transactions commerciales. Par ailleurs, le consommateur aura la chance d'acheter les produits qu'il désire en toute connaissance de cause et les vendeurs devront être honnêtes dans leurs transactions avec ce dernier.

Cette position est très claire, facilement compréhensible et s'impose par sa logique. Il n'y a tout de même pas trop à se surprendre de la voir attaquée par certains individus qui démontrent ainsi qu'ils ont peur de la lumière pour des motifs inavoués ou inavouables. C'est le lot de certains commerçants, de certains politiciens et de quelques autres. Tout cultivateur conscient de ses responsabilités se doit de garder son sang-froid, d'exercer sainement son jugement et de décider par lui-même où se situe son véritable intérêt en attendant des résultats. Car il n'est pas impossible que les nouvelles politiques réclamées par l'U.C.C., si elles sont adoptées et appliquées telles que recommandées, nous valent d'ici quelques années une augmentation de la consommation du beurre. En effet, certains consommateurs, depuis des années, consomment ce qu'ils croyaient être du beurre et en payaient le prix comme tel, se rendent compte aujourd'hui qu'il s'agissait à peu près toujours de substituts; ils sont donc prêts à payer pour du vrai beurre et y tiennent même.

LA nouvelle politique préconisée par l'U.C.C. veut mettre fin à la tricherie. Il ne peut qu'en résulter d'heureux résultats si la tricherie cesse vraiment. Et nous aurons en main tous les arguments voulus pour exiger qu'elle disparaisse à tout jamais! Paul-Henri LAVOIE

"Les absents ont toujours tort"

La présence de représentants de l'Union au sein de divers organismes institués par l'Etat pour l'étude de certaines questions nous vaut divers commentaires. A notre tour, nous voulons commenter cette situation.

L'Union est actuellement représentée au sein de cinq organismes gouvernementaux, dont deux comités fédéraux et trois comités provinciaux. Le statut et les conditions faites aux représentants de l'Union au sein de tous ces comités sont identiques. Aucun salaire régulier n'est attaché à l'une quelconque de ces fonctions de représentation. Les dirigeants de l'Union devront se trouver autre chose pour devenir riches...

D'abord, l'aspect de la petite politique. Pour ceux que la politiquaille chatouille, disons que deux de ces comités ont été institués par des conservateurs tandis que les trois autres ont été formés par les libéraux. Et l'Union est présente dans tous, le même homme siégeant à la fois sur un comité "bleu" et sur un comité "rouge". Nous tenons à signaler ce fait parce que nous croyons que c'est là une bonne petite leçon que des hommes politiques en pleine maturité et à l'esprit large donnent à plusieurs de nos petits partisans aveugles et politiquilleurs à courte vue.

Ces hommes politiques reconnaissent le caractère représentatif de l'U.C.C. Ils placent l'Union au-dessus des considérations partisans sachant d'avance que les dirigeants de l'Union sont eux aussi assez évolués pour adopter la même attitude.

Lorsqu'un gouvernement, fédéral ou provincial, conservateur ou libéral, invite l'Union à participer aux activités d'un comité d'étude, d'une commission d'enquête ou d'un bureau d'avis, notre mouvement croit qu'il n'a pas le droit de se dérober. La représentation de la classe agricole est notre premier devoir. Et même si nous savons d'avance que nous ne réussirons pas toujours à faire triompher notre point de

vue, nous croyons qu'il vaut mieux y être que de ne pas y être. Les absents ont toujours tort.

Il serait plus facile de formuler une demande et de se retirer sous sa tente, quitte ensuite à critiquer tout ce qui se fait. Il faut faire plus, surtout lorsqu'on a atteint l'âge adulte. Il faut demander et, ensuite, essayer de convaincre et d'indiquer les meilleurs moyens de réaliser les demandes.

En prononçant l'éloge funèbre de feu Paul Sauvé, ancien premier ministre du Québec, S.E. le Cardinal Léger rappelait aux hommes politiques le devoir du dialogue avec leurs administrés. Une fois au pouvoir, certains hommes politiques préfèrent dialoguer avec eux-mêmes. C'est beaucoup plus facile. Mais lorsque des dirigeants de l'Etat désirent dialoguer, échanger des opinions avec les représentants des diverses professions organisées, nous croyons que ces derniers ont le devoir de prendre part à ce dialogue et d'en profiter pour expliquer la situation et les désirs des membres de la profession.

Il ne faut point chercher ailleurs les raisons de la participation de représentants de l'Union au sein de divers comités fédéraux et provinciaux.

Louis-Philippe POULIN

35^e
Cours à
domicile

Le Syndicat Local de l'UCC

par Jean-Marie Couët, organisateur syndical de la
fédération de l'U.C.C. du Saguenay, B.S.Agr., Lc. Sc. Com.

La répartition des tâches (Douzième leçon)

Henri Fayol, le grand ingénieur et administrateur français, élaborait et expérimentait une méthode d'administration rationnelle fort efficace des entreprises. Cette méthode connue sous le nom de fayolisme, fait reposer l'organisation des entreprises sur la division des services et sur l'unité de commandement.

Une telle méthode pratiquée dans l'industrie et le commerce peut-elle être utilisée, avec autant de succès, au sein du syndicalisme agricole et particulièrement dans le syndicat local de l'U.C.C.?

Nous le croyons, pour la bonne raison que beaucoup de conseils municipaux, de chambres de commerce, et d'autres institutions recourent aux principes de Fayol même sans le savoir.

1 — Qu'est-ce qu'administrer un syndicat local de l'U.C.C. ?

"Administrer, selon le grand Fayol, c'est prévoir, organiser, commander, coordonner, contrôler."

C'est donc ce que doit faire le conseil d'administration du syndicat local de l'U.C.C.

A) Prévoir, c'est-à-dire scruter l'avenir et dresser un programme d'action.

Combien de syndicats peuvent affirmer qu'ils travaillent d'après un programme d'action dressé à l'avance? Si leur réponse est négative, c'est qu'ils font de l'opportunisme et pire encore de l'activisme. Leurs résultats ne peuvent donc être que très limités et leur vie qu'éphémère.

B) Organiser, c'est-à-dire, constituer les comités d'étude et d'action et les services internes nécessaires à leur action.

Sont-ils nombreux nos syndicats de l'U.C.C. qui forment des comités d'étude et d'action, qui multiplient les services de toutes sortes?

C) Commander, c'est-à-dire, faire fonctionner tous les comités que l'on a mis sur pied. Nos chefs ruraux en général ont plutôt tendance à faire eux-mêmes plutôt qu'à commander un groupe de collaborateurs, c'est pourquoi les responsabilités professionnelles d'une paroisse reposent, en général, sur deux ou trois personnes.

D) Coordonner, c'est-à-dire relier, unir, harmoniser tous les efforts.

Sans cette coordination, les efforts sont disparates et produisent des résultats moindres.

E) Contrôler, c'est-à-dire veiller à ce que tout se passe conformément aux règles établies et aux ordres donnés.

Le contrôle, c'est peut-être ce qui manque le plus au sein de nos syndicats locaux de l'U.C.C. En effet, l'on établit des règles, l'on donne des ordres et ça s'arrête là.

Voilà donc les cinq phases régulières d'une saine et efficace administration basée sur la division des tâches et l'unité de commandement.

2 — La division des tâches

Le rôle d'un syndicat de l'U.C.C. est tellement vaste et ses activités sont tellement considérables, ou doivent l'être, qu'il importe de répartir les tâches. En effet, quand tous sont responsables de tout, il arrive fréquemment que rien ne se fait.

Or, la seule façon de répartir les tâches est la formation de comités au sein du syndicat, chacun de ces comités ayant un rôle particulier et précis à jouer.

Règle générale, deux sortes de comités peuvent être formés: les permanents et les spéciaux.

a) Comités permanents

Les comités permanents, leur nom l'indique, sont ceux dont la vie est permanente.

Le syndicat local doit s'occuper du recrutement des membres. C'est l'une de ses importantes fonctions. La cotisation étant annuelle, le recrutement doit se faire tous les ans. C'est toujours à recommencer. De plus, tous les membres n'adhèrent pas à l'U.C.C. le même jour ou la même semaine. Il y a bien une période intensive de recrutement à un certain moment de l'année; mais c'est durant les douze mois que le recrutement doit se faire pour atteindre le plus grand nombre de membres possible.

Voilà une fonction permanente. Si un comité

de recrutement est formé au sein du syndicat, ce sera un comité permanent.

b) Comités spéciaux

Par ailleurs, il est des problèmes qui exigent des solutions immédiates. Une fois résolu, le problème n'existe donc plus.

A titre d'exemple, disons qu'une paroisse compte beaucoup de travailleurs forestiers parmi ses cultivateurs et fils de cultivateurs. Ces gens doivent s'éloigner continuellement de la paroisse pour gagner quelques cents dollars en vue d'équilibrer leur budget. Quelques-uns ne peuvent s'éloigner pour une raison ou pour une autre et sont alors privés du revenu dont ils ont quand même besoin.

Ce problème peut se résoudre par la fondation d'un chantier coopératif.

Le syndicat local de l'U.C.C. peut former un comité spécial qui aura pour fonction de résoudre ce problème.

La vie de ce comité ne sera donc pas de longue durée. Disons un an ou deux au plus. C'est donc un comité spécial et non permanent.

3 — Comment former les comités

La décision de former des comités au sein du conseil d'administration du syndicat local de l'U.C.C. peut être prise soit par le conseil lui-même, soit par l'assemblée générale.

La nomination des membres peut se faire également par l'assemblée générale ou par le conseil d'administration.

Chacun des comités ne devrait pas compter plus de trois membres. Dans tous les cas, il devrait y avoir, au sein du comité un ou deux administrateurs du syndicat. L'autre ou les autres membres seraient par le fait même choisis parmi les membres actifs de la paroisse.

Le président et le secrétaire du syndicat ne devraient pas être choisis comme membres des comités.

4 — Le président du syndicat et les comités

Ainsi le président du syndicat, secondé par le secrétaire, verrait à assurer l'unité du commandement.

En effet, une fois qu'on aurait prévu et organisé les comités, le président et le secrétaire pourraient commander aux comités, coordonner leurs activités et les contrôler. Et nous aurions la méthode de Fayol, utilisée au sein du syndicat de l'U.C.C.

5 — Quels comités permanents doit-on former ?

Il faut y aller prudemment dans la formation des comités au début. Il est préférable d'en avoir que quelques-uns et de les faire fonctionner comme il se doit.

a) Comité de recrutement

Le premier et le plus important est sûrement le comité de recrutement; car, pour pouvoir exister un syndicat doit compter des membres. Et ce n'est pas que la vie du syndicat qui est directement liée au recrutement; c'est celle de tout le syndicalisme.

Supposons qu'il y a 1500 syndicats locaux de l'U.C.C. au Québec. En bien, que chaque syndicat néglige de recruter deux cultivateurs qui étaient membres dans le passé et sur le plan de la province, l'U.C.C., comptera 3.000 membres de moins, ce qui veut dire moins de prestige, de force de représentation, de capitaux, etc. etc.

Le comité de recrutement doit organiser une campagne annuelle de recrutement, voir à ce que chaque cultivateur soit visité à domicile, prendre entente avec les usines laitières qui acceptent de faire la retenue de la cotisation à même la remise faite aux producteurs, etc.

Il doit avoir comme objectif de recruter tous les cultivateurs et tous les bûcherons de la paroisse. Pour cela, il doit être sans cesse au travail.

b) Comité d'éducation

Le comité d'éducation compte parmi les plus importants également. En effet, il ne suffit pas de compter un nombre considérable de membres dans l'U.C.C., il faut aussi des membres formés.

Le comité d'éducation doit s'attaquer à cette tâche en organisant des journées d'étude, des équipes d'étude, en voyant à ce que le cours à domicile de La Terre de Chez Nous soit suivi par beaucoup de cultivateurs, etc.

c) Comité de technique agricole

L'inscription de tous les troupeaux au contrôle laitier, l'analyse des sols, l'organisation de concours d'embellissement de la ferme, d'expositions locales, de visites de fermes modèles, de cours théoriques et pratiques sur la technique agricole, autant d'activités qui justifient la formation d'un comité de technique agricole au sein du syndicat.

d) Comité des jeunes

Avec la multiplication des chantiers coopératifs, les syndicats de l'U.C.C. comptent beaucoup de jeunes de 16 à 21 ans dans leurs rangs.

L'assurance-accident liée à la cotisation de membre, en augmente encore considérablement le nombre.

Ne conviendrait-il pas de former au sein du syndicat local de l'U.C.C., un comité de jeunes afin de permettre à ces derniers de jouer un rôle actif au sein de leur Union et de s'initier davantage à la vie syndicale. Après tout, ces jeunes représentent l'avenir et de l'agriculture et du syndicalisme. Il ne s'agirait pas d'entrer en concurrence avec la J.R.C., mais plutôt d'accomplir une fonction particulière auprès des jeunes. D'une façon ou d'une autre, ils sont membres de l'U.C.C. Or, le comité des jeunes leur permettrait de prendre une part plus active sans pour autant, prendre la place des plus âgés.

Nous posons la question.

e) Comité forestier

Là où les activités en forêt sont considérables, cela justifie, la formation d'un comité forestier quoi qu'il soit difficile à maintenir parce que les bûcherons sont fréquemment absents de la paroisse.

6 — Remarques

Beaucoup se diront qu'il est vain d'essayer de former des comités et de tenter de les tenir vivants au sein d'un syndicat local de l'U.C.C. lorsqu'on est incapable de faire travailler de façon permanente le conseil d'administration. Cela est peut-être vrai; mais le cultivateur est un homme pratique. Or il lui faut des tâches davantage précises pour qu'il se retrouve.

C'est probablement parce que les tâches ne sont pas réparties que les syndicats de l'U.C.C. manifestent si peu d'activités. En ce qui nous concerne, nous le croyons.

Par ailleurs, la répartition des tâches a pour résultat de mettre plus de monde au travail et cela aussi c'est salutaire.

C'est pourquoi nous croyons en cette méthode et nous la recommandons à condition qu'on procède lentement et graduellement.

QUESTIONNAIRE

- 1^e question: Quelles sont les deux choses sur lesquelles Henri Fayol, fait reposer l'organisation des entreprises?
- 2^e question: Énumérez les cinq phases comprises dans la méthode d'administration de Fayol?
- 3^e question: Comment peut-on répartir les tâches au sein d'un syndicat local de l'U.C.C.?
- 4^e question: Quelle différence existe-t-il entre un comité permanent et un comité spécial?
- 5^e question: Nommez quatre comités permanents qu'un syndicat local de l'U.C.C. pourrait former?



DEUX DEPECES : les céréales et le porc

Les deux nouvelles agricoles saillantes des derniers jours : 1) la vente de quelque 60 millions de boisseaux de céréales à la Chine rouge; 2) le prolongement à 1961 des mesures de soutien du porc en vigueur pendant 1960; prix de soutien: \$22.65 pour catégorie A; mode de soutien: paiements de compensation ou d'appoint; limites en quantité et en qualité: maximum de 100 porcs par ferme classés A ou B.

A L'ETUDE : relations coopératives-offices

Un comité de trois membres se livrera sous peu à l'étude des relations les plus souhaitables à établir entre sociétés coopératives agricoles et offices de mise en marché mis sur pied et régis par les cultivateurs. Le comité a été nommé par la Co-operative Union of Ontario.

L'OBJECTIF : unir deux formules différentes

Le but dominant de cette étude ou enquête : trouver une formule acceptable pour marier ces deux genres d'organisations dont l'une, les coopératives, penche plutôt vers le régime du volontariat à l'égard de ses adhérents tandis que l'autre, les offices, favorise davantage la clause obligatoire que renferme la loi provinciale pour grouper, sous peine d'amendes, tous ceux qui offrent en vente une certaine quantité d'un même produit que l'office ou une organisation-sœur a mission d'écouler de la manière la mieux ordonnée qui soit.

DROITS : accordés à un office du Québec

Un arrêté ministériel d'Ottawa, adopté en vertu de la Loi fédérale de mise en marché des produits agricoles, accorde à l'Office des produits forestiers de la vallée de la Gatineau l'autorité voulue pour faire des transactions interprovinciales et même du commerce international. Cette extension des pouvoirs fédéraux à l'Office québécois a force de loi depuis le 26 janvier 1961.

LOI PROCLAMEE : prêts aux petits négoce

La nouvelle loi fédérale prévoyant des prêts aux petits commerçants a été proclamée le 19 janvier 1961 et est entrée en vigueur le même jour, cela va de soi.

FROMAGE : baisse de la production ontarienne

La production du fromage dans les 12 comtés de l'est de l'Ontario s'est chiffrée en 1960 par environ 45.5 millions de livres ou 3 millions de moins que celle de 1959. Volume de la production de 1960 dans l'ensemble de la province-sœur: tout près de 70 millions de livres ou réduction de pas loin de 4% par rapport à l'année '59. Le volume des ventes à l'étranger (1960): environ 18.4 millions contre 25.4 millions de livres en 1959. Les deux premiers comtés producteurs: Stormont et Russell, près de la frontière du Québec — un total d'à peu près 8.8 millions de livres chacun, l'an dernier.

PORCS : marché de nouveau instable

Prix irréguliers des porcs la semaine dernière à la plupart des marchés canadiens. Catégorie A, à Toronto, prix inchangés par rapport à la semaine antérieure — \$29.50 les 100 livres. A Montréal, prix variant de soutenus à inférieurs de \$1 — \$30.50 - \$31. Hull, \$29.75. Princeville et Québec, \$30.50.

OEUF : son soutenu avec des gains

Allure soutenue ou raffermie de la plupart des marchés aux œufs la semaine dernière à travers le pays. Avance de 1 à 4 cents la douzaine des A gros et moyens aux marchés des provinces centrales et presque partout dans l'est du Canada. La seule exception: Terre-Neuve qui accusait une baisse de 4 à 5 c. Marchés de l'Ouest: avance limitée à 1 c. la d. à certains endroits. Les prix payés pour la plupart des autres catégories: inchangés, sauf pour A petits et B à certains postes des provinces centrales.

De 37 ou 38 cents qu'ils étaient à Montréal le 24 janvier les prix des A gros ont marqué une avance quasi quotidienne pour atteindre 40 et 40½ c. à la fermeture le 31 janvier. Même catégorie, à Toronto, gains de 2 à 3 c. durant le même intervalle — de 33 ou 34 à 36 c.

VOLAILLE : prix généralement soutenus

Prix soutenus dans l'ensemble pour viande de volaille la semaine dernière sur presque tous les marchés canadiens. Quelques exceptions d'ordre plutôt secondaire: A Toronto, poulets lourds vivants, baisse de 1 c. la livre: de même à Montréal, mais pour les dindons à griller.

Contrairement à ce qui s'est produit sur les marchés ontariens, on constata un intérêt soutenu à Montréal envers les poulets plutôt lourds et les poules.

BOVINS : demande irrégulière, première qualité

Arrivages réduits de bovins aux dix principaux parcs canadiens la semaine dernière. Demande et prix irréguliers à plusieurs endroits. Les bovillons en furent le plus durement atteints. Un peu mieux pour génisses: prix variant de soutenus à supérieurs de 50c. et inférieurs de 25c. Vaches: la classe la plus facile à écouler, avec certains gains dans les prix de 25 à 50c. Taureaux, meilleure demande que pour classes supérieures: de soutenus à 50c. de hausse ou de baisse suivant les cas.

La seule solution, déclare un ministre de l'Ontario

Une loi nationale de mise en marché

"Une législation nationale de mise en marché est le seul et unique moyen d'écouler de façon satisfaisante la production agricole du Canada", a déclaré ces jours derniers l'hon. M. William A. Stewart, ministre d'Etat dans le Cabinet Frost.

Adressant la parole à un groupe de jeunes agriculteurs de sa province, le ministre ajoutait: "La formation d'offices interprovinciaux de mise en marché est tout à fait dans l'ordre des choses possibles. C'est aux associations agricoles, appuyées par les gouvernements à tous les échelons, qu'il incombe d'encourager la formation de ces organismes de vente".

En ce qui a trait à l'avenir de l'agriculture, le ministre a affirmé que la ferme familiale et l'idéal de liberté qu'elle représente vont survivre, plus forts même que par le passé dans le sillage d'une agriculture qui, d'après les apparences, se fait de plus en plus mercantile.

"La ferme familiale, de poursuivre M. Stewart, va fournir de-

main les revenus nécessaires pour donner aux jeunes qui ont le courage de s'adonner à l'agriculture, un niveau de vie raisonnable et enviable. Elle va vous apporter à vous, jeunes agriculteurs, un niveau de stabilité et de sécurité plus grand que vous ne sauriez en trouver en d'autres sphères d'activité."

Vie et travail à deux

"J'ai maintenant acquis la conviction que pas un seul type d'entreprise agricole ne comporte autant de promesses d'avenir que l'alliance d'un jeune homme et d'une jeune femme, tous deux bien décidés de mener à bien l'exploitation d'une ferme qu'ils considèrent comme leur bien le plus précieux", dit le ministre avec enthousiasme.

Plus de compétence

M. Stewart a cependant tenu à prévenir ses auditeurs, agriculteurs de demain, que leur réussite exigera d'eux des connaissances autrement plus étendues que par le passé, surtout en ce qui regarde l'administration de la ferme et la mise en pratique des découvertes techniques au fur et à mesure qu'elles sont connues. Il leur faudra encore une plus grande débrouillardise, l'agriculture moderne devant faire appel à des idées nouvelles pour répondre à des situations nouvelles.

Le ministre eut encore soin de préciser: "Le genre de ferme familiale que j'ai à l'esprit, dit-il, doit représenter plus qu'un mode de vie."

C'est une entreprise d'affaires qu'il vous faudra administrer comme telle".

Ce qu'on dit au Parlement...

Machines agricoles — Reprise du comité d'enquête

M. Hazen Argue (Assiniboia): Vu l'intérêt que porte la nation à l'enquête menée par le comité de l'agriculture sur les prix exorbitants du coût des machines agricoles, le ministre de l'agriculture peut-il nous dire quand son fonctionnaire pourra comparaître devant le comité et quand pourra reprendre la discussion?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'agriculture): Je ne puis me prononcer qu'à l'égard de mes fonctionnaires. Ils seront prêts à comparaître devant le comité quand ce dernier sera prêt à les entendre.

30/1/61

Produits agricoles détenus par l'Office de stabilisation

M. Boulanger: Au 1er décembre 1960, quelles étaient la quantité et la valeur de chacun de produits agricoles que détenait l'Office des prix agricoles?

Réponse de l'hon. Alvin Hamilton

Produit	Quantité (en livres)	Valeur (en dollars)
Beurre, y compris le beurre transformé en oléagineux	131,684,988	86,097,835.54
Poudre de lait écrémé	5,707,973	587,087.21
Fromage cheddar	4,239,589	1,451,937.30
Porc en conserve	35,359,078	22,859,898.40
Mouton	352,490	323,950.46
Framboises	972,356	343,950.46
		24-1-61

DINDES : production-sommet aux E.-U.

Les enquêtes auprès des producteurs de dindes aux E.-U. révèlent leur intention d'accroître leurs élevages de dindes de 20% en 1961 — 99 millions de têtes contre 82.3 millions en 1959. Les dindonneaux présentement en élevage dépassent de 50% le nombre de ceux dans les élevages à la date correspondante, l'an dernier. Le chiffre reflète l'augmentation de 50% dans le volume des incubations au cours des trois derniers mois de 1960.

MOULEES : peu de chances de baisse

Il existe au pays d'amples provisions de grains de provende ou d'alimentation pour bestiaux, mais elles sont surtout localisées dans les provinces de l'Ouest. Du côté de l'Est, les stocks sont plutôt minces, à ce qu'on rapporte, ce qui se traduira probablement par une hausse de prix de céréales comme l'avoine et l'orge au fur et à mesure que les réserves diminueront dans les élevateurs de l'est. Le transport de stocks de l'ouest ou de la tête des Lacs par chemin de fer occasionne en effet une dépense supplémentaire de \$4 la tonne.

(Suite à la page 6)

GARANTIE COMPLETE — Ces montres sont complètement garanties contre les défauts de manufacture ou pièces défectueuses. Chaque montre est inspectée attentivement à l'usine avant livraison. Service d'experts à coût nominal donné par les représentants du manufacturier pour un an.



Com-mande No 3

30 RUBIS POUR HOMMES DATOMATIC

Montre-calendrier. Réglez-la et oubliez-la. Les dates changent automatiquement à toutes les 24 heures. Dites de 30 rubis. Montre-calendrier, à l'épreuve de l'eau, des chocs, style nouveau et joli, d'un jaune brillant, anti-magnétique, ressort principal incassable, cadran lumineux en relief, dossier en acier inoxydable, complète avec BRACE-LET EXTENSIBLE EN METAL de couleur laune Régulier \$25.95 MAIS SEULEMENT... \$9.95

MONTRE POUR DAMES 17 RUBIS

Délicate et jolie montre de 17 rubis, de fabrication suisse. Dans la couleur naturelle d'un doré brillant, très attrayante. Antimagnétique, dossier en acier, crystal en relief. Cette montre se vend régulièrement à \$29.95. Complète avec bracelet assorti... \$9.95



Com-mande No 1

Envoyez mandat-poste de \$9.95 et sauvez les frais de C.O.D. et de livraison. Autrement, nous livrons C.O.D. \$9.95 plus frais de livraison. S.V.P., écrivez votre nom et adresse bien lisiblement.

CORRECT TIME WATCH CO.

73 ADELAIDE ST. W. — DEPT. "F"
TORONTO, ONT.

LES ASSURANCES DE L'U.C.C.

VIE — INCENDIE — AUTOMOBILE
RESPONSABILITE — RISQUES DIVERS



515, ave Viger
Montréal 24, Qué.
VI. 2-6431

† Souvenirs † de mon curé On va au moulin

Papa! Il n'y a presque plus de "gaudriole"; il faut que je m'envoie la tête la première dans la boîte, pour atteindre le plat.

Voyons, va-t-il falloir encore aller au moulin. Je me demande, les enfants, si vous n'en donnez pas en cachette à vos petits boeufs, de la "gaudriole"; je vous ai pourtant déjà dit que des boeufs, ça mangeait de la paille. Inutile d'entreprendre là de plaider non coupables. — Les cochons criaient, les veaux braillaient, et la Grise était en train de défaire sa barrure. Pas question non plus de nous faire lire. Quand il fallait battre, manger de la poussière, pendant deux heures et sortir de là, noir comme le poêle, on pouvait se faire lire; mais pas pour aller au moulin. D'ailleurs papa savait aussi bien que nous que nos petits boeufs étaient attelés tous les dimanches après-midi, et que, quand on veut avoir du service, il faut soigner pour.

Laissons faire le temps; il arrangera les choses.

Le soir, en revenant de l'école, on vit de chez le deuxième voisin, le traîneau-à-bâtons, devant la grange, et dedans, six gros sacs d'avoine. Sacs tissés de lin par mon arrière grand-mère. C'était facile à voir, les initiales de grand-père: "H.A.", étaient tissées dessus. Sacs attachés de bonnes cordes de lin, incassables, mais qu'il ne fallait pas perdre.

En arrivant, je cours à l'étable. La Grise avait le harnais sur le dos. "Vite Maman! — Une pointe de tarte, on va au moulin."

Prenez le temps d'oter votre sac, et vous n'avez pas besoin de trotter; vous savez ce qui arrive quand vous faites facher la Grise! D'ailleurs, votre père s'en apercevra bien en arrivant du bois.

Range-toi... et grimace si tu veux; nous autres, on va au moulin."

Marie-Anne — la Bretonne — assise sur son âne, s'en allant au moulin, n'était pas pénétrée de mystique autant que ses deux petits cousins du Canada, assis sur un sac d'avoine, aux guides d'une jument au poil de souris et dont le génie avait fait, plusieurs fois, le tour de la paroisse.

Rien à faire, dans le trait-carré; on voyait la maison d'un bout à l'autre. Mais, une fois dans la route, Philippe prétendit que c'était à son tour de mener. Je ne pouvais pas, à cause des rencontres si dangereuses, en hiver. Pour le contenter, j'arrêtai près d'une talle de noisettes et il alla se casser une hant. Je savais d'avance que la Grise n'en ferait pas de cas. Au fond, ce n'était pas nous, mais elle qui portait toutes les responsabilités.

"Doucement, la Grise"... on arrive au pont; j'ai un cordeau bien raidi dans chaque main. La Grise monte le quai avec calme... le pavé tremble... les gardes vibrent; en bas, on voit la chaussée tout à clair; la chute fait un bruit assourdissant et, en bas, l'eau bouillonnante s'engouffre sous la glace. Tout ce bruit... et celui du moulin, en marche, à la tombée du jour, dans le bois!

Je n'avais plus de force dans les bras et la voix me tremblait, quand il fallut reculer, juste dans la porte; sinon, on se faisait disputer par le meunier.

Ceux qui n'ont jamais visité un ancien moulin à farine n'ont pas vu grand-chose. Quand on eut déchargé nos sacs d'avoine et chargé la moulée qui était prête — pas moyen de se tromper, le nom de grand-père était dessus — le petit gars du meunier, avec qui j'avais marché au catéchisme, me dit: "Attache ta jument après le piquet... je vais aller te montrer la GRANDE ROUE...! Personne, dans le rang, n'avait jamais vu la grande roue du moulin, chez Cadius. L'excursion dura bien une heure. Il faudra tout décrire ça, un jour que nous ne serons pas pressés..."

Encore une fois, nous serons en retard. Dans le bois, où les grands arbres font un dôme au-dessus du chemin, on ne voit seulement plus les balises. De temps en temps, on entend un craquement de tonnerre. Philippe me demande ce que c'est que ça...? Ce sont les érables qui pétent...

On aurait dit que toute la noirceur de la nuit était cachée dans cette coulée, pour abriter les voleurs et faire cortège aux revenants. Les dents nous claquaient dans la bouche.

Une fois sortis de là, je dis à Philippe: "Passe-lui ta hant, un peu..."

C'a été fatal: La Grise — qui avait eu froid au moulin — partit au grand trot... avait peur de tout... se mettait déjà la queue en tire-bouchons et, de balise en balise, nous nous sentions enlevés. On l'entendait renâcler... et les mottes de neige nous arrivaient par la tête.

"Jette ta hant... et aide-moi à tirer." Et voici deux petits gars pendus sur le même cordeau... les pieds accotés sur une poche de "gaudriole", pendant qu'une jument de famille — fine comme de la soie — garde le chemin... tourne doucement, à la croisée... saute le banc de neige... et accoste, de justesse, dans la porte de l'étable.

"Arrivez-vous de Québec...? La jument a bien chaud!" Et, le plus petit de répondre naïvement: "Nous autres aussi, on a chaud."

Jon Curé

Nouvelles de la 11e...

(Suite de la page 5)

Par contre, on prévoit que le prix du tourteau de soya (un concentré) baissera par rapport à celui de décembre. Il se vendrait moins cher en '61 qu'en '60. De même les concentrés protéiques d'origine animale seraient considérables et meilleur marché que l'an dernier, de sorte que le prix des rations équilibrées du commerce n'aurait pas à subir de majorations appréciables. Cependant, les chances d'une baisse sont plus que minces.

VOLAILLES : perspectives de 1961

Poulets de grill: le ton du marché de l'an dernier se maintiendra, croit-on, mais production tend à s'accroître au début de '61.

Dindons: oeufs mis en incubation ces dernières semaines: augmentation de 63% par rapport à période correspondante de '60. Mauvaise année pour débiter dans cet élevage.

Oeufs: baisse actuelle des prix serait saisonnière et déclencherait une vente des vieilles poules, après quoi stabilisation du marché jusqu'à mi-été.

ENGRAIS CHIMIQUES: hausse en perspective

Des milieux commerciaux, on rapporte une majoration probable dans le prix des engrais chimiques en 1961. On prend soin toutefois de préciser que la hausse sera plutôt faible, pas suffisante, dit-on, pour constituer un facteur d'envergure dans le coût de production des cultures.

Réponses de quelques...

(Suite de la page 3)

bitent les régions rurales non pourvues d'institutions universitaires. Le seul fait d'être contraints de quitter leur foyer pour fréquenter l'université va jusqu'à doubler le coût de leur éducation. Les frais supplémentaires de logement, de pension et de voyage placent les jeunes de la campagne et des petites villes dans des conditions nettement désavantageuses par rapport à leurs confrères citadins.

"Il s'ensuit qu'une proportion beaucoup plus considérable de jeunes gens des villes pourvues d'une ou d'institutions universitaires sent en mesure de pousser plus avant leur instruction.

"Je suis convaincu que nous avons à déplorer au Canada la perte de belles intelligences par suite des obstacles qui barrent la route de nos universités aux jeunes gens qui habitent les campagnes ou les petites villes".

Opinions bien nettes

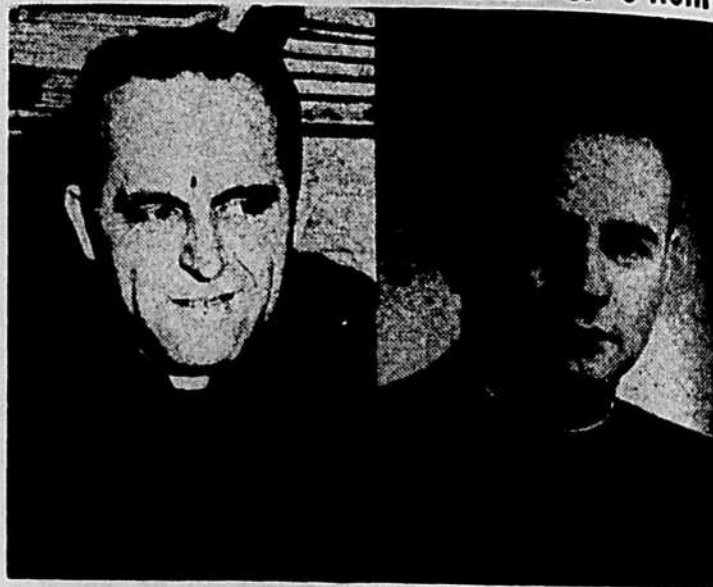
Le seul à ne pas partager le point de vue des trois sommités précédentes est le président de l'Université de la Saskatchewan, M. J.W.T. Spinks. Celui-ci déclare en effet que "les frais d'instruction ne contribuent pas à éloigner les jeunes ruraux de l'enseignement supérieur. Depuis l'avènement en Saskatchewan de "l'école composée" (composite school), fait-il observer, le pourcentage d'étudiants originaires des campagnes s'est accru de sorte que la proportion d'universitaires qui nous vient de la campagne et de la ville est devenue à peu près égale".

Ce que le président Spinks appelle le "composite school" est apparemment une institution particulière à la Saskatchewan et dont le but également particulier serait de placer tous les jeunes, de quelque région qu'ils soient, sur un pied d'égalité en matière d'instruction.

A part cette exception de la Saskatchewan — heureuse exception, probablement — les témoignages cités ont le mérite d'être clairs et nets. Ils ne confirment malheureusement que trop les appréhensions du National Farm Forum: Nous traversons une époque qui tend à creuser davantage le fossé déjà assez profond pour tant, entre la ferme et l'université.

D.-E. GRANDPRE

Nouveau livre des abbés Dion et O'Neill



MM. les abbés Gérard Dion et Louis O'Neill qui viennent de publier aux Editions de l'Homme une importante étude sur la morale chrétienne dans un ouvrage intitulé: "Le chrétien en démocratie". Complétant "Le chrétien et les élections" qui a obtenu un grand succès libralrie, ce nouveau livre s'adresse à tous les citoyens désireux de prendre part, dans une optique chrétienne, à la vie de la Cité.

Au profit des acheteurs

Ford - Canada lance un plan "partage des dépenses"

La Société de Tracteurs et Instruments Ford-Canada annonce aujourd'hui le lancement d'un plan de "partage des dépenses" au profit des acheteurs de nouveaux tracteurs diesel Ford, Fordson et Dexta et selon lequel les vendeurs autorisés rembourseront aux nouveaux acheteurs la moitié du coût des carburants affectés à l'usage des nouveaux tracteurs pendant les premières 400 heures ou les premiers six mois d'opération.

C'est au nom des vendeurs autorisés de tracteurs et instruments Ford que le gérant général de la société, M. P. G. Willey, a annoncé la nouvelle au siège social de la compagnie à Toronto.

L'offre des vendeurs autorisés porte sur les tracteurs achetés entre le 1er février 1961 et le 31 mars 1961, dans toutes les provinces où la loi permet l'exécution de tels programmes, a ajouté M. Willey.

"Ce programme permettra aux cultivateurs d'économiser la moitié de leurs frais de carburant durant la saison la plus active des tracteurs", a poursuivi le gé-

rant général. "Nous prévoyons aussi que maints propriétaires de nouveaux tracteurs Ford seront ainsi vite convaincus du rendement remarquablement économique des tracteurs diesel et qu'ils en convaincront leurs voisins".

L'on demandera aux nouveaux acheteurs de tenir un bilan de leurs dépenses en achats de carburant pendant les six premiers mois, ou pendant les premières 400 heures d'opération selon la première éventualité. Sur présentation de ce justificatif, les vendeurs autorisés chez qui furent achetés les tracteurs neufs rembourseront immédiatement à leurs propriétaires la moitié du coût du carburant.

Ford a fait oeuvre de pionnier au Canada dans le domaine des diesels de ferme économiques. Le rendement de ces tracteurs, d'une économie tout à fait remarquable, a permis à la compagnie d'augmenter systématiquement les ventes sur ce secteur du marché. En 1960, elles représentaient 78% de toutes les ventes de tracteurs faites par la société.



Chevaliers de la Table Ronde

Goûtons voir... le gin est bon...

BOLS! BOLS! BOLS!*



Les meilleurs grains canadiens sont employés dans la recette exclusive du gin Bols. Fabriqué d'après un procédé un peu plus coûteux (mais ça vaut la peine) depuis 1575, le gin Bols est un produit supérieur qui a fait ses preuves.



*prononcez "bôlzo"



HOLLANDAIS DE NAISSANCE —

CANADIEN PURE LAINÉ



Cette photo prise lors de l'inauguration officielle et la bénédiction de l'usine de la laiterie Cascades, nous laisse voir quelques uns des invités d'honneur dont l'hon. R. Hamel, ministre du Travail, M. l'abbé P.S. de Carufel, curé de la paroisse St-Sauveur, qui procéda à la bénédiction des lieux, et M. François Boisclair, propriétaire-fondateur de cette industrie laitière.

Quand des producteurs en ont assez d'un patron

Les cultivateurs sont des gens patients; ils savent aussi "encaisser". Mais, il y a des limites à tout. Et ils ont démontré qu'ils sont capables de faire contre les intransigeances d'un patron qui ne pense qu'à ses profits et se foute des difficultés des autres.

C'est ce qui est arrivé aux producteurs de lait de la Laiterie Shawinigan. Ce groupe de producteurs s'est formé en syndicat en 1956. Le 22 novembre de cette année, il recevait sa sanction sous la loi des syndicats professionnels de la province de Québec. Les difficultés ne faisaient que commencer. L'usine fut vendue dès lors à la Crémérie de Trois-Rivières. Les producteurs se trouvèrent dans une situation encore plus difficile vu certains ennuis survenus, pour la vente du lait, avec le nouveau propriétaire, de même qu'entre les employés de l'usine et le propriétaire. De jour en jour, la situation s'envenimait, si bien que la Laiterie Shawinigan fermait ses portes et les producteurs n'avaient plus d'usine de pasteurisation.

C'est alors que les producteurs décidèrent de se sortir de l'impasse en appuyant la construction d'une autre usine. Un homme d'expérience, M. François Boisclair, mit les capitaux nécessaires et réalisa le projet. Aujourd'hui, M. Boisclair gère l'entreprise et travaille étroitement au succès des producteurs qui ont reçu l'autorisation de changer le nom de leur syndicat en celui de "le syndicat des producteurs — fournisseurs de lait de la Laiterie Cascade Enrg." Ce

ne fut pas sans difficulté, non plus, qu'ils purent obtenir le permis nécessaire pour construire et lancer une usine de pasteurisation. Mais les obstacles furent surmontés grâce à la collaboration de l'hon. René Hamel qui a su considérer les démarches des producteurs et leurs problèmes.

Le 10 décembre 1960, avait lieu l'inauguration officielle et la bénédiction de la bâtisse et de la machinerie de la laiterie Cascades à Shawinigan-Sud, comté de St-Maurice.

Le syndicat est présidé par M. Henri Lord. Il est secondé par MM. Paul St-Arnaud, vice-président; Jean Gélinas, secrétaire; E. Grenier, O. Pellerin, G. Gélinas, E. Lacerte et H.-P. Héon, directeurs. Il groupe 52 des 68 producteurs-fournisseurs de l'ancienne usine de Shawinigan. Ce syndicat a été organisé à la demande des producteurs par la fédération de l'UCC de Trois-Rivières. M. Gérard Champoux, agronome et organisateur syndical de l'UCC, a guidé ce groupe dans toutes ses démarches.

Sur le marché laitier de Shawinigan-Grand-Mère, il existe trois syndicats de producteurs de lait affiliés à la fédération de l'UCC de Trois-Rivières: le syndicat des producteurs de lait de la Crémérie Crête, celui de la Laiterie Bélanger et, enfin, celui de la Laiterie Cascades.

Le syndicalisme spécialisé joué par l'UCC de Trois-Rivières a déjà fait beaucoup pour la protection de ses fournisseurs-producteurs de lait, comme l'illustrent les faits cités plus haut, et l'avenir syndical de ces 3 groupes est des plus prometteurs, semble-t-il.

Les politiques des producteurs de lait du Canada

Le 25 janvier dernier, une délégation composée de l'exécutif de la Fédération canadienne des producteurs de lait exposait les politiques laitières de cet organisme national aux membres de l'Office de stabilisation des prix.

Le document souligne d'abord qu'à l'exception du problème des stocks de beurre qui ne cessent de s'accumuler, l'industrie laitière du Canada en 1960 a connu une année assez fructueuse. Malgré une diminution de 2% de la production du beurre, les stocks sont toujours élevés à cause d'une consommation domestique plutôt ralentie. Il faut mentionner également que le coût des marchandises et des services utilisés par les producteurs laitiers dans leur programme de production continue d'augmenter, ce qui aggrave la position économique du producteur.

C'est en regard de ce qui précède et de certains autres facteurs que les délégués, réunis au congrès annuel de la Fédération canadienne des producteurs de lait tenu en janvier dernier, ont bâti les politiques laitières qu'ils viennent de soumettre à l'Office de stabilisation des prix.

Ainsi, les délégués ont approuvé les résolutions suivantes:

1. — Nous réaffirmons notre foi au programme de promotion des producteurs de lait et nous croyons que la meilleure façon d'améliorer les revenus de chaque producteur de lait c'est d'augmenter les ventes. Nous recommandons que "la campagne du mois de juin" couvre une période de 12 mois avec une déduction d'un quart de cent par livre de gras de beurre, ou l'équivalent par mois, afin d'augmenter substantiellement la souscription totale.

2. — A cause du coût de production du gras de beurre toujours croissant, les producteurs de lait du Canada demandent:

a) Que les revenus des producteurs soient maintenus aux niveaux actuels;

b) Que l'on maintienne le système actuel d'achats au prix de plancher;

c) L'institution d'un subside d'au moins 10 c par livre de beurre pour réduire le prix de détail au consommateur.

d) Qu'un tel subside soit accordé à tous les gras allant au beurre.

3. — Nous félicitons le gouvernement du Canada pour avoir mis sur pied le comité consultatif pour le beurre et nous demandons au ministère fédéral de l'agriculture de continuer à promouvoir le beurre par l'entremise de ce comité de sorte que l'on puisse réaliser tous les profits d'un programme à long terme.

4. — Nous félicitons les gouvernements provinciaux qui ont

commencé des études sur le contenu de solides-non-gras du lait nature. Nous sommes convaincus que les solides-non-gras contribuent largement à la saveur et nous savons que le goût joue un grand rôle dans la vente du lait. Toutefois, ceci n'est pas encore assez évident pour que l'on puisse promouvoir cet effet des solides-non-gras du lait nature. Nous demandons donc aux producteurs de lait du Canada de fournir toutes les informations possibles à ce sujet et de recommander les standards, les règles et les pratiques relatifs au contenu optimum de solides-non-gras du lait nature.

5. — Le Canada est la seule nation progressive de l'Ouest sans un programme national de distribution du lait dans les écoles ou un système qui favoriserait le développement d'un tel programme. Nous encourageons fortement les producteurs de lait du Canada, en collaboration avec d'autres groupes intéressés, à déployer leurs efforts pour développer un programme national de distribution du lait dans les écoles.

6. — Les achats de poudre de lait écrémé par le gouvernement fédéral aiderait à stabiliser le marché pour cette denrée. Nous demandons au Gouvernement d'acheter, aux bons moments, des sommes assez grandes de poudre de lait écrémé à des prix suffisants pour stabiliser le marché.

7. — Nous recommandons la continuation du paiement de stabilisation actuel de 25 c. par cent livres au producteur et, de plus, qu'il soit donné à tous les laits qui vont aux usines peu importe leurs sources.

8. — Nous félicitons le gouvernement fédéral pour son action dans l'achat et le subside de la poudre de lait entier. Nous lui demandons de continuer ce programme et d'augmenter à 6 c par livre le subside à l'exportation.

9. — Tandis que la poudre est classée pour l'exportation et le

commerce inter-provincial, nous recommandons aux producteurs laitiers du Canada de demander aux autorités responsables de classer toutes les poudres de lait écrémé.

10. — L'industrie fromagère du Canada progresse et continuellement avec les augmentations à la fois dans la production et la consommation domestique. Nous recommandons au gouvernement fédéral, par l'entremise de l'Office de stabilisation, de continuer d'accorder le prix de soutien actuel de 32 cents par livre de fromage.

11. — Nous recommandons que les producteurs de lait du Canada fassent les pressions nécessaires pour que le gouvernement canadien continue d'intercéder auprès du gouvernement des Etats-Unis pour un relâchement des restrictions imposées par les Etats-Unis sur l'importation du cheddar canadien.

12. — Nous demandons au gouvernement canadien d'éliminer la différence entre les prix des fromages du Québec et ceux de l'Ontario et que le prix de soutien pour le fromage du Québec soit le même que celui payé à l'Ontario, soit 32 c. la livre.

13. — Les producteurs de fromage de l'Ontario ont développé un programme d'aide mutuelle qui affecte favorablement l'exportation du fromage. Nous recommandons aux producteurs de lait du Canada de continuer leurs efforts afin d'obtenir une législation qui permettrait aux producteurs de fromage et aux groupes laitiers d'adapter ce programme au marché des fromages de première qualité.

Les meilleurs troupeaux sont traités avec

CHORE-BOY

low vacuum

Système de traite à canalisation
228 rue St-Hubert, St-Jean Qué.



9e SALON NATIONAL DE L'AGRICULTURE
17-26 FÉVRIER, 1961
PALAIS DU COMMERCE, MONTREAL

Concours de tartes aux pommes \$3,600 en prix.

Soirée du bon vieux temps

Démonstrations et recettes culinaires

Nombreux concours agricoles

Vedettes de la radio et de la TV

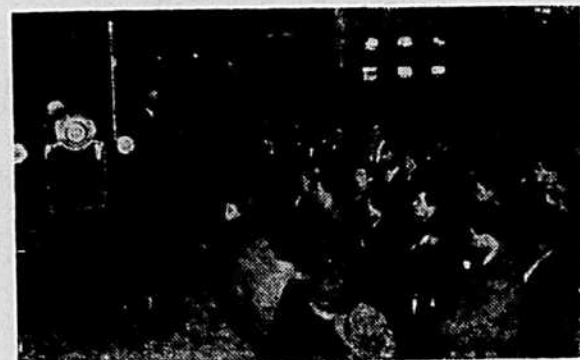
● Couronnement de la reine de l'industrie laitière

● Défilés de modes

● Expo-concours d'artisanat et travaux domestiques

● Concours d'élevage de bœufs, vaches, porcs, moutons, poulets, canards, etc.

Et... à la demande générale



LES CLINQUES SUR LA MACHINERIE DE FERME

Logement et repas à bas prix pour les groupes organisés, en écrivant immédiatement à :

SERVICE D'ACCUEIL — SALON DE L'AGRICULTURE
10819, rue St-Denis, Montréal, P. Qué.



Le bureau de direction du Syndicat des producteurs-fournisseurs de lait de la laiterie Cascades. De gauche à droite: assis: MM. Paul St-Arnaud, vice-président, Henri Lord, président, Jean Gélinas, secrétaire. Debout: Eugène Grenier, Oscar Pellerin, Gérard Gélinas, Emile Lacerte et Henri-P. Héon.

PAGE PUBLIÉE PAR

LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
LA CENTRALE DES COOPÉRATIVES AGRICOLES

RÉDACTEUR: J. B. ROY

SIEGE SOCIAL: MARCHÉ CENTRAL METROPOLITAIN
1055 OUEST, BOULEVARD CREMAZIE • MONTREAL

Pour augmenter les revenus des cultivateurs...

La Fédérée diffusera davantage l'intégration coopérative



Monsieur Armand Dubois, président de la Coopérative de Plessisville, a été élu directeur de la Fédérée pour représenter le district no 7.



Les coopérateurs des comtés de Beauce et Frontenac ont choisi monsieur L.-P. Grondin, de Ste-Marie de Beauce, pour les représenter sur le bureau de direction de la Fédérée.

"Présentement nos productions sont déficitaires, et les revenus des cultivateurs nettement insuffisants. Le revenu net agricole de l'année 1960 est le plus bas atteint depuis 1947. Mil neuf cent soixante et un s'annonce une année difficile pour l'économie canadienne en général, et l'agriculture en particulier. Toutefois, dans Québec, l'avenir demeure plus encourageant, parce que nos productions agricoles, à quelques exceptions près, ne sont pas actuellement à l'égal de besoins qui s'accroissent avec l'augmentation de la population".

Cette déclaration a été faite par monsieur Raynald Ferron, alors qu'à titre de gérant général il commentait, devant plus de 1.000 cultivateurs réunis à l'hôtel Mont-Royal de Montréal, à l'occasion de la 39e assemblée annuelle de la Coopérative Fédérée, les résultats de l'année terminée le 31 octobre dernier. Les ventes de cette Centrale se sont totalisées à \$116,7 millions pour établir un record.

Analysant les perspectives de l'agriculture du Québec dans l'optique des coopératives agricoles, monsieur Ferron a dit que les administrateurs de la Fédérée reconnaissent que les productions agricoles doivent être mieux équilibrées avec les besoins des marchés. Ils sont conscients que l'agriculture doit alimenter adéquatement les populations, et que les cultivateurs doivent être assurés d'un revenu raisonnable. Aussi la Fédérée concentre-t-elle ses efforts pour rendre notre agriculture plus productive, mieux ordonnée et plus rentable. A cette fin, ses administrateurs ont, par exemple, l'intention de travailler encore plus étroitement avec les coopératives en



L'honorable Alcide Courcy, ministre de l'Agriculture, était le conférencier d'honneur au banquet annuel de la Fédérée, mercredi soir dernier, à l'hôtel Mont-Royal. On le voit ici en compagnie de Mgr Joseph Diamant, directeur de l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

vue de diffuser davantage les programmes d'intégration dans les domaines du porc et des produits avicoles.

Au début de ses commentaires, le gérant général a dit que pour la Fédérée, 1960 avait été une année de consolidation au cours de laquelle elle avait travaillé au perfectionnement de ses services. Il a aussi souligné l'installation de son siège social et l'aménagement de ses entrepôts dans de nouveaux immeubles au Marché Central, Métropolitain. Pour répondre à une demande

toujours croissante du public, la Fédérée a installé à Montréal une charcuterie moderne qui complète son service des viandes. Elle a accordé une attention particulière au développement des productions avicoles intégrées, ainsi qu'à l'étude des possibilités du marché et à l'amélioration des méthodes de distribution des produits. Dans l'ensemble, le volume d'affaires de la Fédérée s'est plus que maintenu, malgré une baisse assez prononcée dans la production du porc, et, par conséquent, dans l'alimentation.

Nos dix-huit districts et leurs directeurs

COMTES

- No 1 — Bonaventure - Gaspé-Sud - Iles-de-la-Madeleine - Matapédia;
No 2 — Matane - Rimouski - Gaspé-Nord;
No 3 — Rivière-du-Loup - Témiscouata;
No 4 — Kamouraska - L'Islet - Montmagny;
No 5 — Bellechasse - Dorchester - Lévis;
No 6 — Beauce - Frontenac;
No 7 — Arthabaska - Mégantic - Lotbinière;
No 8 — Drummond - Nicolet - Yamaska;
No 9 — Brôme - Compton - Richmond - Shefford - Sherbrooke - Stanstead - Wolfe;
No 10 — Bagot - Chambly - Richelieu - Rouville - St-Hyacinthe - Verchères;
No 11 — Beauharnois - Châteauguay - Huntingdon - Iberville - Laprairie - Missisquoi - Napierville - St-Jean;
No 12 — Abitibi-Est - Abitibi-Ouest - Rouyn-Noranda - Témiscamingue;
No 13 — Argenteuil - Gatineau - Hull - Papineau - Pontiac;
No 14 — Jacques-Cartier - Laval - Soulanges - Vaudreuil - Deux-Montagnes - La Belle - Terrebonne;
No 15 — Berthier - Joliette - L'Assomption - Montcalm;
No 16 — Champlain - Laviolette - Maskinongé - St-Maurice;
No 17 — Charlevoix - Montmorency - Portneuf - Québec - Saguenay;
No 18 — Chicoutimi - Lac-St-Jean - Roberval.

DIRECTEURS

- J.-Eugène Belzile, Amqui (Matapédia);
Georges Chénard, Le Bic (Rimouski);
Léonce Belzile, Trois-Pistoles (Rivière-du-Loup);
Simon Fortin, St-Jean-Port-Joli (L'Islet);
Louis Larochelle, Ste-Claire (Dorchester);
Louis-Ph. Grondin, Ste-Marie de Beauce;
Armand Dubois, Plessisville;
Roland Belcourt, Nicolet-Sud (Nicolet);
Omer Deslauriers, R.R. No 5, Granby (Shefford);
Roland Pigeon, Verchères (Verchères);
André Poissant, St-Edouard (Napierville);
Joseph Laliberté, Ste-Anne-de-Roquemaure (Abitibi-Ouest);
Damien Martin, R.R. No 1, Gracefield (Gatineau);
Albert Gingras, R.R. No 2, St-Jérôme (Terrebonne);
Henri Mireault, Ste-Marie-Salomé (Montcalm);
Adélard Bellemare, Yamachiche (St-Maurice);
Jules St-Germain, St-Ubalde (Portneuf);
P.-E. Maltais, St-Jérôme-de-Métabetchouan (Lac-St-Jean).

* Remplace M. Jos. Grenier.
** Remplace M. Gédéon Larochelle.

Les ventes de la Fédérée depuis 20 ans

Exercice	Marchandises d'activité professionnelle		Animaux et viandes		Produits laitiers et autres produits de la ferme		Ventes totales
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	
1941	5,100,000	29%	4,700,000	26%	7,900,000	45%	17,700,000
1942	5,700,000	27%	4,900,000	22%	11,300,000	51%	21,900,000
1943	10,100,000	33%	6,300,000	21%	14,000,000	46%	30,400,000
1944	12,500,000	32%	9,300,000	24%	16,700,000	44%	38,500,000
1945	12,400,000	31%	8,400,000	22%	18,300,000	47%	39,100,000
1946	12,100,000	33%	9,300,000	25%	15,600,000	42%	37,000,000
1947	12,900,000	31%	11,400,000	27%	17,500,000	42%	41,800,000
1948	14,000,000	30%	15,100,000	32%	18,300,000	38%	47,400,000
1949	16,000,000	31%	15,200,000	29%	20,600,000	40%	51,800,000
1950	17,500,000	33%	19,000,000	36%	16,800,000	31%	53,300,000
1951	19,600,000	32%	22,500,000	37%	18,300,000	31%	60,400,000
1952	19,100,000	33%	18,800,000	33%	19,500,000	34%	57,400,000
1953	15,900,000	34%	12,500,000	28%	17,700,000	38%	46,100,000
1954	21,100,000	35%	15,400,000	26%	23,600,000	30%	60,100,000
1955	24,200,000	32%	26,200,000	36%	23,800,000	32%	74,200,000
1956	28,000,000	35%	26,900,000	33%	26,300,000	32%	81,200,000
1957	27,200,000	35%	27,100,000	35%	23,700,000	30%	78,000,000
1958	31,200,000	33%	32,300,000	34%	31,600,000	33%	95,100,000
1959	37,900,000	33%	45,900,000	40%	31,200,000	27%	115,000,000
1960	38,500,000	33%	43,700,000	37%	34,500,000	30%	116,700,000

* Dix mois d'opération.

** Y compris Légrade Inc.

*** Y compris Légrade Inc. et Eastern Abattoirs Ltd.

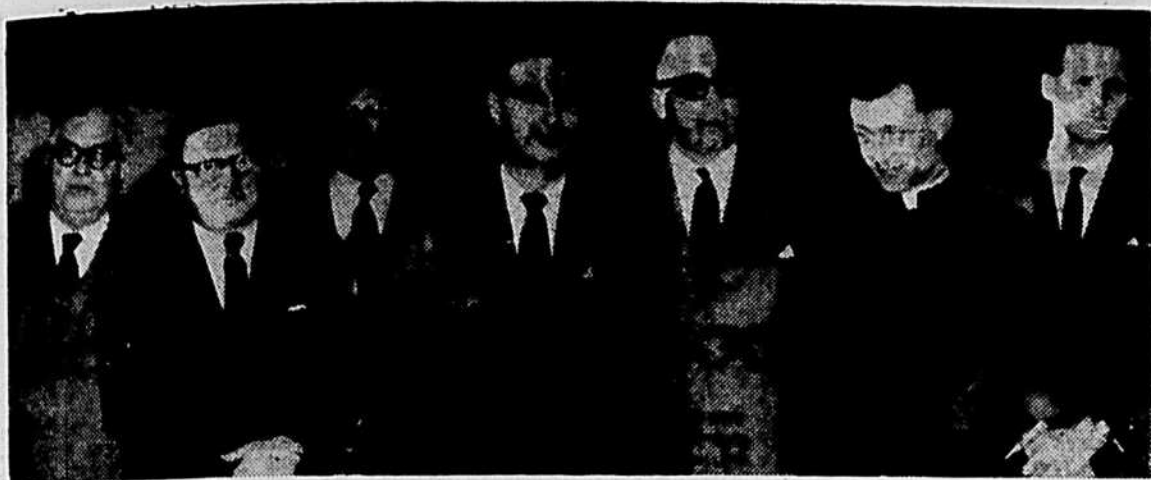


Photo prise il y a quelques semaines lors de la présentation de deux mémoires de l'UCC au ministère du Travail de la province de Québec et à la Commission des relations ouvrières, mémoires publiés dans notre édition de la semaine dernière. De gauche à droite: MM. G. Tremblay, sous-ministre du Travail, l'hon. René Hamel, ministre du Travail, Jean-B. Lemoine, président général de l'UCC, l'hon. B. Arsenault, ministre des Terres et Forêts, l'abbé G.-E. Phaneuf, aumônier général de l'UCC, et L.-P. Lévesque, i.f., directeur du service forestier de l'UCC, qui pilotait la délégation de l'UCC à cette occasion.

Présentation de deux mémoires en faveur des bûcherons

Accueil sympathique du ministre du travail

Mardi dernier, une délégation de l'U.C.C. dirigée par M. Jean-Baptiste Lemoine, président général, et composée de plusieurs membres de l'exécutif et du conseil général que de représentants de toutes les fédérations concernées, a présenté aux honorables René Hamel, ministre du travail, et Bona Arsenault, ministre des terres et forêts, ainsi qu'à quelques officiers des Commissions des relations ouvrières et du salaire minimum, deux mémoires sur le travail en forêt qui ont été publiés intégralement dans le numéro de la semaine dernière de "La Terre de Chez Nous". L'un de ces mémoires réclamait principalement des mesures en vue d'une action syndicale vraiment efficace en forêt alors que l'autre démontrait la nécessité d'une révision des ordonnances relatives au salaire minimum pour le travailleur en forêt.

A cause du peu de temps alloué pour l'entrevue par MM. Hamel et Arsenault qui devaient assister à une séance de l'Assemblée législative, le chef du Service forestier de l'U.C.C., M. Léo-Paul Lévesque a dû se contenter de résumer chacun des mémoires au lieu d'en donner lecture au complet et la discussion a été réduite passablement. Certaines personnes présentes en ont exprimé le regret car les problèmes soumis sont très importants pour les travailleurs en forêt et leur solution est urgente. Il a tout de même été possible de considérer au moins l'essentiel des deux documents. L'hon. A. Courcy, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, est également venu rencontrer la délégation et a discuté quelques problèmes concernant son ministère.

Des parias

Des documents soumis par l'U.C.C. démontrent que la condition des travailleurs en forêt du Québec est particulièrement pénible et fort désavantageuse par rapport à ce qui existe dans les provinces voisines. Ainsi selon les propres chiffres de l'industrie forestière, le travailleur en forêt du Québec gagnerait quelque \$10.00 de moins la semaine que celui de l'Ontario et cela pour une période de travail beaucoup plus longue. Ces chiffres ainsi que d'autres du genre justifiaient le président de l'U.C.C. de déclarer qu'au moins "les deux tiers des bûcherons québécois sont traités comme de véritables parias".

Un plancher

L'hon. Hamel a rappelé que les prix minimums établis constituent en quelque sorte un plancher mais ne doivent en aucune façon empêcher les ententes collectives et les autres arrangements susceptibles d'améliorer le sort du travailleur. La délégation est pleinement d'accord avec ce point de vue mais comme les prix minimums établis par le gouvernement sont assez souvent les prix effectivement payés par l'industrie, elle considère qu'une révision s'impose afin de les placer à un niveau quelque peu convenable.

Liberté syndicale

C'est le problème de la liberté syndicale posé par le refus des compagnies de laisser les organisateurs syndicaux aller dans les camps qui a fait l'objet de la plus longue discussion. On comprend l'importance que l'U.C.C. accorde à cette question quand on sait qu'en Ontario environ 90% des travailleurs en forêt sont syndiqués alors que dans le Québec,

la proportion ne dépasse pas 30% ce qui peut expliquer en bonne partie la différence des salaires dont il est question plus haut.

L'honorable ministre du Travail semble avoir bien saisi le problème puisqu'il a déclaré que "ce n'était pas à l'employeur de choisir l'organisateur syndical qui doit aller travailler avec ses employés et qu'il fallait fournir aux organisations syndicales les moyens pour accomplir en toute liberté leur travail. C'est la thèse soutenue par l'U.C.C. mais elle est loin d'être partagée par toutes les autorités responsables comme on pourra le voir ci-après.

L'hon. Hamel a promis que la Commission des Relations ouvrières étudierait les moyens d'assurer le droit d'association pour les travailleurs en forêt et que toutes les recommandations contenues dans les deux mémoires seraient considérées à leur juste mérite. En le remerciant de sa sympathie et de sa compréhension, M. Lemoine a exprimé l'espoir que les politiques seront révisées de façon à permettre l'élaboration de conditions de vie vraiment humaine pour les travailleurs en forêt.

Communisme, propriété privée et tout le tralala !

Le fameux problème des barrières des compagnies que les organisateurs syndicaux doivent normalement franchir et sont empêchés par les cibles de traverser en vue d'aller faire leur travail

concernait particulièrement le ministre des terres et forêts M. Bona Arsenault qui a participé au débat sur la question. C'est en somme le noeud de tout le problème et le centre de toutes les difficultés; l'action syndicale n'aura un véritable sens que le moment où cette entrave disparaîtra.

Communisme

M. Arsenault a déclaré que la disparition complète de ces barrières pourrait faciliter le travail de certains organisateurs communistes et qu'on l'avait même mis en garde à ce sujet.

Le président général lui a répondu que le régime démocratique sous lequel nous vivons présente des avantages mais comporte également des risques. Ce dont parle le ministre est peut-être l'un de ces risques et il n'en dépend qu'à l'organisation syndicale recommandable d'être efficace pour le faire disparaître. L'on ne peut donc absolument admettre la formule de "barrière au

Concours d'érablières et de terres à bois dans Nicolet

Dans le but de promouvoir le bon entretien, l'amélioration, la conservation des érablières et des terres à bois, dans le comté de Nicolet, l'Association Forestière des Cantons de l'Est, en collaboration avec le Bureau des Renseignements Forestiers de Nicolet, organise, cette année, un concours pour les personnes intéressées à l'érablière et à la terre à bois.

Ce concours est ouvert officiellement depuis le 25 janvier, pour tous les propriétaires d'érablières et de terres à bois, d'une superficie de 15 à 300 acres.

Les deux conditions pour pouvoir y participer sont: résider dans le comté de Nicolet et être membre de l'Association Fores-

tière des Cantons de l'Est.

Les formules de participation peuvent être obtenues en écrivant à l'Association Forestière des Cantons de l'Est, 178, rue Wellington nord Sherbrooke, ou à M. Marcel Lafrenière, ingénieur forestier du Bureau des Renseignements forestiers, C. P. 848, à Nicolet.

Les organisateurs de ce concours ont bien confiance que plusieurs cultivateurs s'y inscriront. De magnifiques prix en argent, seront accordés aux vainqueurs à l'occasion du congrès de l'Association Forestière des Cantons de l'Est qui aura lieu à Victoriaville, en octobre 1961.

Lucien BEDARD

communisme" telle que conçue et appliquée puisqu'elle empêche en même temps tout travail valable qui s'impose avec urgence précisément pour enrayer le pire.

Des droits ? ...

M. Arsenault a donné comme autre argument que les compagnies forestières ont des droits de propriété qu'il faut respecter et que c'est pourquoi on doit procéder avec douceur lorsqu'il s'agit des fameuses barrières.

Il lui fut répondu que dans le cas de concessionnaires ce qui couvre la majorité des opérations forestières, il ne peut être question de droit de propriété et qu'il s'agit pour le gouvernement d'établir des exigences lorsque les concessions sont faites ou renouvelées.

... bien vus, bienvenus !

L'hon. ministre des Terres et Forêts s'est dit d'avis qu'il faudrait tenter d'arranger les choses à l'amiable avec les compagnies en leur présentant des organisateurs syndicaux "bien vus et bienvenus". C'est un autre point de vue sur lequel la délégation était en complet désaccord

à cause de la nature même de l'action syndicale en regard de la mentalité de certains employeurs, acceptant plutôt la thèse de l'hon. ministre du Travail rapportée plus haut, c'est-à-dire que ce n'est pas l'employeur qui doit choisir l'organisateur syndical.

M. Arsenault a rappelé certaines initiatives récentes de son ministère dont la construction de routes d'accès aux forêts éloignées, des mesures en vue de la protection de la forêt, etc., etc., en faisant valoir qu'une telle aide devra bénéficier également aux travailleurs par une meilleure rémunération de la part des compagnies qui bénéficieront de ces politiques. Mais il n'en sera ainsi que si l'action syndicale peut s'exercer librement selon des représentants de la délégation de l'U.C.C.

Afin de donner suite à l'idée maintes fois répétée de l'hon. Bona Arsenault, ministre des Terres et Forêts, qui prend quelque peu l'allure d'obsession, il fut convenu que très bientôt une délégation de l'U.C.C. rencontrerait le comité des "Trois Grands" formé des représentants des compagnies afin de voir ce qu'il est possible de régler à l'amiable.

Ainsi on verra... ce qu'on verra !

P.-H. L.

La majorité des bûcherons Canadiens utilisent la chaîne OREGON

J'aimerais bien acheter une autre chaîne O R E G O N, mais là mienne est encore en parfaite condition.



J'ai acheté une chaîne d'une autre marque et ma production baisse. La prochaine fois, ça sera une OREGON.

Pour une coupe difficile dans du bois gelé dur, OREGON n'est "pas battable" !



Prenez la marque de scie que vous voudrez... elle donnera un meilleur rendement avec une chaîne OREGON.



Vous ne faites pas d'argent avec votre seule mécanique ? Pourquoi ne pas essayer une chaîne OREGON ?



J'exige toujours OREGON par son nom et j'examine la marque de commerce sur les couteaux.



Les bûcherons sont des gars qui connaissent leur affaire et je fais comme eux, je me sers d'OREGON.

Je les ai toutes essayées... et je suis revenu à OREGON.

Lorsque vous achetez une chaîne, méfiez-vous des imitations...



Recherchez le mot OREGON sur chaque couteau

Fabriquée au Canada par des Canadiens.
OREGON Saw Chain
Un service

OMARK Industries Ltd.

Guelph, Ontario • Portland, Oregon
Cincinnati, Ohio • Adelaide, Australie
Kopparberg, Suède

Gratuits sur demande:

Dépliants instructifs sur l'entretien et le service des chaînes

OMARK et OREGON
marques déposées



CORVETTE est de plus en plus en demande sur nos grands marchés parce que c'est CORVETTE qui rapporte le plus grand profit net.

Elle demande moins de 4 lbs. de nourriture par dz. d'œufs.

CORVETTE s'est classée première à l'ÉPREUVE CENTRALE D'OTTAWA (1959-60)



COUVOIR COOPÉRATIF
AUGUSTIN, CO PORTNEUF

ST-AUGUSTIN
RAI 2075 EST 17

Prix de soutien du porc en '61: comme en 1960!

Un communiqué du ministère fédéral de l'agriculture nous informe que la stabilisation des prix du porc sera assurée en 1961 par un programme de paiement de compensation ou d'appoint identique à celui de l'année dernière.

L'hon. Alvin Hamilton, ministre de l'agriculture à Ottawa, a déclaré ces jours derniers que le gouvernement a fixé à \$22.65 les 100 livres, à l'échelon national, ce prix de soutien pour 1961, soit environ 83.5% du prix moyen des derniers 10 ans (\$27.11), période servant de base au calcul.

La décision prise par le gouvernement d'adopter le paiement de compensation comme mode de soutien a eu le double effet prévu de supprimer les excédents antérieurs de production et de relever considérablement le prix du porc.

L'an passé, la moyenne des prix versés au producteur a excédé de \$1 les 100 livres le prix de soutien national. De \$23.65 qu'il était il y a un an le prix des pores de catégorie A est présentement de \$29 sur le marché de Toronto — et il a conservé ou dépassé occasionnellement ce niveau.

"Il y a grand danger que les prix actuels stimulent la production porcine au point d'occasion-

ner plus tard dans l'année une surabondance de stocks et une baisse de prix", a déclaré H. Hamilton.

"Bien que le marché puisse absorber une certaine hausse des arrivages, il y a lieu de prévenir l'éleveur dès maintenant contre les dangers d'une expansion outrée. C'est là un fait admis partout et que les ministères provinciaux de l'Agriculture et autres corps publics croient sage de rappeler", ajoutait M. Hamilton.

M. Hamilton a souligné que ces motifs ont porté le gouvernement à conserver le niveau de l'an passé au prix de soutien de 1961.

Lorsqu'un programme de soutien fonctionne à l'aide de versements de compensation, l'Office de stabilisation des prix agricoles calcule en fin d'année la moyenne pondérée des prix touchés par les producteurs pour les pores de la Catégorie A vendus sur le marché national. Advenant que cette moyenne soit inférieure au prix de soutien décerné par l'Etat ou \$22.65 en l'occurrence, un versement égal à l'écart entre les deux prix est effectué au nom de chaque éleveur inscrit à l'Office sur un nombre maximum de 100 pores par ferme des catégories A ou B.

VOTRE ENTREPRISE ET SA GESTION

par Maurice CAREL, Ingénieur Agronome, économiste agricole

Lecture interdite aux maris :

Une coresponsabilité inestimable

Je ne pense pas qu'il y ait d'autres professions où l'apport de la femme soit si considérable et si réel que dans l'agriculture. Le cultivateur est un chef d'entreprise et sa première collaboratrice est sa femme. Voilà la réalité qui durera aussi longtemps que dureront les fermes familiales. Ainsi s'exprimait Marthe Beaudry dans les Pages du Foyer de la Terre-de-Chez-Nous du 11 janvier dernier. Je partage entièrement cette opinion et c'est pourquoi, d'ailleurs, j'ai l'intention depuis longtemps déjà de m'adresser directement à vous, à vous femme de cultivateur.

Votre mari est chef d'entreprise agricole. Il a la responsabilité énorme de faire fructifier les talents humains et matériels si nombreux qui sont investis dans votre entreprise.

Entendons par là que, d'une année à l'autre, les membres de la famille agricole doivent vivre mieux, humainement et matériellement.

Vous avez de ce fait une coresponsabilité inestimable. Qu'il me suffise de vous en apporter la preuve du seul point de vue de l'objet de cette chronique: la gestion. Et, je n'insisterai que sur ce qui me paraît le plus important: essayer de mieux connaître

comment fonctionne l'entreprise agricole, réfléchir aux différents moyens d'améliorer ce fonctionnement, prendre ensuite des décisions où chaque membre adulte de la famille se sente non pas seulement témoin passif mais responsable enthousiaste.

Vouloir améliorer une exploitation agricole, demande d'abord cet "effort de dignité" que sont l'effort de l'esprit et l'effort du cœur avant un effort de travail manuel ou un effort de capital qui ne sont que des conséquences.

Or, probablement que votre mari dit ne pas avoir le temps de tenir une comptabilité, même simple, de calculer le rendement de ses avoines ou la production de ses laitières ou encore le coût de production de ses pores, etc. Soyez persuadée que, dans ces conditions, votre ferme ne peut s'améliorer que très, très lentement.

S'il connaît mal son entreprise, votre mari risque de dépenser bien de l'argent en pure perte, de peiner misérablement pour un maigre salaire. Pourquoi? Eh bien! pensez-y: le rendement de son avoine peut être si faible qu'il aurait presque mieux valu ne pas en semer du tout et ne pas faire tourner inutilement le tracteur. Quelques vaches du

troupeau que vous ne connaissez pas exactement peuvent être tellement ingrates qu'elles volent une grande partie du revenu que leurs soeurs vous ont donné. Et je pourrais vous couvrir d'exemples de la sorte les 24 pages de La Terre-de-Chez-Nous!

Alors, Madame, encouragez votre mari à travailler d'abord avec sa tête. Aidez-le dans cette voie. Au besoin, assumez une partie de cette tâche. Ne vous contentez pas de couvrir de chiffres de recettes et de dépenses les pages d'un cahier. Allez plus loin. Demandez-vous ce que ces chiffres veulent dire. Parlez-en à votre mari. Prenez ensemble des décisions d'amélioration de votre entreprise. Associez à ce travail d'intelligence vos grands garçons et vos grandes filles. En discutant gestion avec vous et votre mari, ils apprendront à raisonner leur travail, à raisonner leurs décisions, à raisonner leur vie. Et cela, évidemment, leur servira plus tard, quelle que soit la profession qu'ils choisiront.

Réfléchissez à cet idéal. Fortifiez-le de jour en jour. Oh! je sais bien que vous n'avez guère de temps, hélas! Mais vous avez le devoir de penser à l'avenir et cet avenir sera ce que vous l'avez fait.

Pour finir, je me permets de vous supplier. J'ai suggéré la semaine dernière à votre mari de classer ses papiers; aidez-le gentiment. Mettez ensemble de l'ordre dans les documents de votre entreprise. Par la suite de cette chronique, j'inviterai mon lecteur à faire un inventaire de sa ferme, à établir ses rendements, à calculer ses besoins fourragers, etc... Aidez-le encore dans cette tâche. Je suis sûr, qu'ensemble, vous éprouerez une grande joie à mieux découvrir votre entreprise. Puis, vous serez ensuite fière de prendre, en commun, des décisions qui ne manqueront pas alors de s'imposer pour le plus grand bien de tous.

Le chemin de bois débouche sur la clairière.
A bientôt.

Rôle du coopératisme agricole selon l'hon. Courcy

"Concurrencer le secteur capitaliste dans une saine et progressive émulation..."

L'honorable Alcide Courcy, ministre de l'agriculture et de la colonisation, a décrit la politique agricole de son gouvernement de même qu'il a exprimé son point de vue sur le rôle du coopératisme agricole dans le contexte économique de notre province, lors du banquet officiel de l'assemblée générale annuelle de la Coopérative Fédérée du Québec tenue la semaine dernière à Montréal.

Parlant de la politique actuelle du gouvernement de Québec, M. Courcy a d'abord souligné que la préoccupation première du gouvernement était de travailler à la survie et à la rentabilité de la ferme familiale du Québec. Il a cependant ajouté que "cela ne veut pas dire que le ministère de l'agriculture peut se substituer aux producteurs agricoles eux-mêmes et prendre pour eux les décisions qui s'imposent. Cela veut dire tout simplement qu'il incombe au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour que les cultivateurs puissent s'aider eux-mêmes." Plus loin, il ajoutait: "les exploitants de ferme auront toujours leur grande part de responsabilité".

Le ministre de l'agriculture a ensuite décrit ce qu'il qualifie des trois éléments principaux de la politique actuelle de son gouvernement. Tout d'abord une législation complète et généreuse de crédit agricole: la loi du crédit agricole foncier, le crédit agricole à court et à moyen termes. Puis, dit-il, après avoir fourni le crédit nécessaire, nous fournirons à nos exploitants de ferme les directives techniques nécessaires. Cela implique, poursuit-il, une action énergique du gouvernement dans l'organisa-

tion de l'enseignement agricole, agronomique et vétérinaire, dans l'intensification des recherches pouvant avoir une incidence sur l'amélioration de nos fermes familiales, et dans la réorganisation de nos services de renseignements agricoles et forestiers. Ici le ministre a pris soin de souligner que malgré toute la bonne volonté du monde cela ne s'accomplira pas en un jour.

Enfin, en ce qui concerne les politiques agricoles du gouvernement, l'hon. Courcy a assuré les coopérateurs qu'il allait prendre les mesures nécessaires "pour favoriser la commercialisation ordonnée des produits agricoles et forestiers. A ce point, il parle de l'adoption prochaine d'une loi régissant la fabrication et la vente des succédanés du beurre, certaines modifications à la Loi de l'Office des marchés agricoles et aux lois régissant les coopératives et la commercialisation des produits laitiers.

Rôle du coopératisme

Dans la deuxième partie de son allocution, le ministre de l'agriculture a décrit ce qu'il pensait du rôle du coopératisme agricole dans notre province. Il a d'abord fait un bref historique de la coopération dans notre province, au niveau local, régional et provincial, pour en arriver aux succès retentissants de la Coopérative Fédérée "que nous considérons comme la plus importante de toutes les entreprises canadiennes françaises", dit-il.

M. Courcy décrit ensuite l'attitude que devra prendre son

ministère face à notre traditionnelle politique d'aide financière aux coopératives. Compte tenu de certaines circonstances, le gouvernement devra étudier pour longtemps encore la possibilité d'aider certains cas particuliers, mais cela n'est qu'une étape. "Il n'y a pas de raison valable, si le cadre paroissial se révèle insuffisant à l'organisation d'une coopérative laitière efficace pour en rester là, pour rejeter sans examen l'étude des possibilités que pourrait offrir la fusion de plusieurs petites coopératives paroissiales en une coopérative régionale." Et il ajoute que perpétuer l'ère des petits octrois "jouerait contre le coopératisme agricole lui-même, risquerait de le placer dans une situation fautive et intenable vis-à-vis l'attitude critique des contribuables et du secteur capitaliste de notre économie. Il ne faudrait pas laisser s'enraciner le concept voulant que les "affaires des petites coopératives agricoles locales, c'est l'argent du gouvernement." Encore une fois, le ministre répète que son gouvernement est prêt à aider ceux qui veulent bien s'aider.

"Soyez assurés, termine-t-il, que l'actuel ministère de l'agriculture n'aura d'autre objectif, soit par une politique d'octrois conditionnels, soit par une politique de prêts ou de garantie d'emprunts, qu'à aider le mouvement coopératif agricole à réaliser ses fins légitimes et nécessaires, c'est-à-dire à jouer, dans notre économie provinciale, le rôle qui lui appartient, celui de concurrencer le secteur capitaliste, dans une saine et progressive émulation

pour la satisfaction pleine et entière du producteur agricole et du consommateur de denrées alimentaires."



Bureau de consultation: Ouvert de 9 heures a.m. à 9 heures p.m.; le samedi, de 9 heures a.m. à 1 heure p.m.

Les cours AVIRON comprennent:

- | | | |
|---------------------------|-------------------|-------------------------------|
| 1 - Auto-mécanique | 3 - Débrossage | 7 - a) Dessin industriel |
| 2 - a) Soudure au gaz | 4 - Electronique | b) Lecture de plans |
| b) Soudure électrique | a) Radio | 8 - Electricité |
| c) Soudure haute pression | b) Télévision | 9 - Diesel |
| d) Soudure héliarc | 5 - Réfrigération | 11 - Transmission automatique |
| | 6 - Machiniste | |

NE COMMENCEZ aucun entraînement technique sans avoir consulté ou visité AVIRON.

BUREAU D'ORIENTATION
Ouvert de 9 hres a.m. à 9 hres p.m. — Samedi, 9 hres a.m. à 1 hre p.m.

SANS OBLIGATION de ma part, veuillez m'envoyer votre brochure de 24 pages en couleur, avec nombreux témoignages de vos milliers de gradués.

Je suis intéressé au cours No T.C.N. 1-4-61
☐ Jour ☐ Soir ☐ Correspondance
NOM AGE
ADRESSE
VILLE PROV. TEL.
NOM DU PERE

INSTITUT TECHNIQUE AVIRON

3035, St-Antoine, Montréal
225, boul. Charost, Québec (Bureau)

WE. 7-3904
LA. 9-2925

DEPUIS 1939

Brevets d'invention

MARQUE DE COMMERCE
en tous pays

MARION, MARION,
ROBIC & BASTIEN

2100, rue Drummond
MONTREAL 25

Un mémoire de l'UCC à la Commission nationale d'assurance-chômage

Rétroactivités néfastes de l'assurance-chômage

Commission Nationale
d'Assurance-Chômage
Hôtel du Gouvernement,
Ottawa, Canada.
Monsieur le Président,

A la suite de nombreuses demandes de nos fédérations régionales, nous désirons attirer votre attention sur certains motifs d'application de la loi de l'Assurance-Chômage, particulièrement en ce qui concerne les emplois des travailleurs de ferme et l'application rétroactive de certaines décisions de votre Commission en rapport avec la nouvelle interprétation du terme "employeur".

D'après les informations que nous avons, votre Commission, semble-t-il, a déduit que cette nouvelle interprétation serait appliquée de façon rétroactive vis-à-vis des employés qui, dans le passé, ont contribué à l'assurance-chômage au moyen de contributions reçues d'un ou des employeurs occasionnels qui avaient retenu leurs services pour des travaux de construction sur la ferme. Comment la Commission peut-elle appliquer une telle rétroactivité lorsque les réclamants et les employeurs ont agi de bonne foi et dans la très grande majorité des cas ont agi ainsi après avoir demandé et obtenu du bureau local la permission de contribuer à l'assurance-chômage par la formule 419-C. Nous ajouterons même qu'un très grand nombre de ces employeurs détenaient un permis de la Commission les autorisant à acheter des timbres qui seraient par la suite apposés dans le livret d'assurance-chômage des employés.

Nous illustrerons notre problème par un cas concret:

M. Pierre, petit cultivateur, travaille environ cinq ou six mois durant chaque année pour des compagnies forestières ou autres employeurs du même genre. A l'été 1957, il est embauché par son voisin, cultivateur, (M. Joseph), pour la construction d'une grange. Adroit, mais sans carte de compétence, sous l'autorité du propriétaire, M. Pierre a travaillé 3 semaines pour cet employeur qui a obtenu l'autorisation de la Commission locale d'apposer des contributions d'assurance-chômage dans le livret de M. Pierre. Lorsque vint la morte saison, précisément au début de décembre de la même année, M. Pierre ayant accumulé 18 contributions, dont 15 pour une compagnie forestière et 3 pour M. Joseph, dépose une réclamation à la Commission d'Assurance-Chômage. Ne pouvant se qualifier pour les prestations régulières, la Commission lui accorde 15 semaines de prestations saisonnières à \$30.00 par semaine. A remarquer que les contributions qu'il a reçues du cultivateur sont calculées au même titre que celles apposées par la compagnie. Notre petit cultivateur retire donc \$450.00 de prestations saisonnières.

Vers la fin d'août 1960, voilà qu'un inspecteur de la Commission se présente chez M. Pierre pour lui faire signer une déclaration à l'effet qu'il a travaillé pour M. Joseph durant l'été 1957, ou encore l'inspecteur se rend chez M. Joseph pour lui faire déclarer qu'il a employé M. Pierre au cours de l'été 1957. Le vérificateur avise les deux intéressés, l'employeur et l'employé, que l'emploi de l'été 1957 n'était pas assurable suivant une nouvelle interprétation connue au cours de juillet 1960 car, comme le veut la nouvelle interprétation, il n'existerait pas de contrat de service entre les deux personnes et il n'y aurait pas non plus de relations de maître à serviteur, c'est-à-dire que l'employé serait plus compétent que l'employeur et que ce dernier ne peut pas donner des ordres à son ou ses employés.

Voici d'ailleurs le texte d'une lettre adressée par un bureau local à un réclamant qui demandait la raison de l'annulation de ses contributions:

"Monsieur,
Nous sommes informés par M. (nom de l'employeur) que vous avez travaillé chez lui comme me-

nusier pour effectuer des réparations à des résidences lui appartenant.

"Dans le cas de réparations de ce genre, l'emploi doit être en vertu d'un contrat de service. Nous avons déterminé que votre ex-employeur occasionnel n'avait pas exercé le contrôle nécessaire pour l'accomplissement des travaux afin de nous permettre de décider qu'il y avait contrat de service entre vous deux.

Il est vrai que M. (l'employeur) a visité les travaux à des intervalles différents durant la journée, mais ceci n'était pas suffisant pour exercer le contrôle requis pour en arriver à un contrat de service. En effet, il a dû vaquer à ses occupations habituelles de gérant et de voyageur pour (le nom de la firme) durant l'exécution des travaux.

Nous vous considérons comme un artisan ayant travaillé à votre propre compte. Par conséquent, l'emploi n'est pas assurable et vous n'avez pas droit aux timbres d'assurance-chômage."

Dans ce cas précis, il faut ajouter:

1) Que l'employeur est lui-même détenteur d'une carte de compétence ayant exercé le métier d'ouvrier avant d'ouvrir une manufacture de meubles à son compte.

2) Il surveillait les travaux régulièrement durant la journée et il s'absentait le vendredi seulement pour son travail de voyageur. Malgré tout cela, on exige un contrat de service. En quoi un contrat de service peut-il augmenter la compétence de l'employeur ou de l'employé?

Quelques semaines plus tard, on réclame de M. Pierre la somme de \$60.00 en ces termes:

U.I.C. — formule 518-B

\$60.00

(12 décembre 1960)

"A la suite d'un nouveau calcul de votre période de prestations saisonnières établie à compter du 1er décembre 1957, la durée a été diminuée de 15 à 13 semaines occasionnant ainsi un paiement en trop de prestations pour le montant ci-haut mentionné. Ce nouveau calcul a été occasionné par la cancellation des contributions que vous avez créditées un employeur pour lequel vous aviez travaillé dans un emploi non-assurable au cours du mois d'août 1957."

(Signature du représentant de l'Assurance-Chômage).

A remarquer que plus de trois ans se sont écoulés entre la période de travail présumé non-assurable et l'envoi de cette lettre.

Le réclamant, en recevant une telle lettre, se dit qu'il s'agit sans doute d'une erreur car si ce travail n'avait pas été assurable, la Commission n'aurait pas accepté ses contributions lorsqu'il a fait sa demande en décembre 1957. Mais il change d'avis en recevant la lettre suivante trois semaines plus tard:

U.I.C.—Formule 518-E

\$60.00

(9 janvier 1961)

"Le 12 décembre 1960, nous vous avons écrit afin de vous signaler que vous avez reçu un montant de prestations excédant celui auquel vous aviez droit et nous vous avons demandé de prendre des dispositions afin de rembourser le paiement en trop de \$60.00. Il est regrettable que nous n'ayons pas reçu de remboursement et qu'aucune mesure n'ait été prise concernant ce remboursement. Nous vous prions donc, dès réception du présent avis de nous envoyer votre remise en entier ou de vous présenter à notre bureau afin de prendre des dispositions en vue du remboursement."

(signature du représentant).

Voilà le second avis envoyé au réclamant. Ici nous voulons signaler deux choses:

1) La Commission présumant que tous les réclamants connaissent parfaitement les rouages compliqués de la Loi et des règlements de l'Assurance-Chômage n'informe pas le réclamant qu'il a la liberté d'appeler de cette décision (emploi non-assurable) au directeur de l'assurabilité;

N.D.L.D. — On trouvera ci-contre le texte d'un autre mémoire de l'UCC, cette fois adressé à la commission nationale d'assurance-chômage relativement à certains modes d'application de la loi de l'assurance-chômage, particulièrement en ce qui concerne certains emplois des cultivateurs. Le document vient d'être présenté au président de la Commission, M. Laval Fortier.

2) La période de temps qui s'écoule entre l'envoi de la première formule (518-B) et la seconde (518-E) est relativement courte pour permettre au réclamant de réfléchir ou de soumettre le tout à un dirigeant de son syndicat ou une personne en qui il a confiance. Cependant, la Commission n'en reste pas là! Un peu plus tard, il recevra la lettre suivante du bureau régional de Montréal:

U.I.C. — FORMULE 240

"Monsieur,

Il vous a été signalé que vous deviez \$60.00 sur un paiement en trop de prestations d'assurance-chômage et il vous a été demandé de faire un arrangement avec notre bureau national de placement à X (bureau local) en vue du remboursement de cette somme. Etant donné que vous ne vous êtes pas encore conformé à ces directives, on m'a chargé de m'occuper de votre cas.

Je suis donc obligé de vous aviser que des poursuites judiciaires seront entamées contre vous aux fins de recouvrer cette dette à moins que d'ici dix jours vous n'ayez fait un arrangement satisfaisant avec la direction du Bureau national de placement à l'adresse sus-indiquée au sujet du remboursement de la somme que vous devez à la Caisse d'assurance-chômage.

Les frais de telles poursuites judiciaires vous seront imputés. Vous seriez donc bien avisé d'y voir sans plus tarder, ce qui vous épargnerait les frais susmentionnés.

C'est au gérant à l'adresse donnée plus haut que vous devrez faire parvenir toute communication concernant ce paiement en trop.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

(Surveillant régional des réclamations)

Entre l'envoi de la seconde et de la troisième formule, notre réclamant a déposé une demande de prestations à son bureau local et ayant assez de contributions, il se qualifie aux bénéfices des prestations saisonnières. A ce moment-là, la Commission déduit sur les prestations qui lui sont créditées la somme de \$60.00 et notre réclamant est pénalisé pour une faute qu'il n'a jamais commise.

Le réclamant ayant toujours agi de bonne foi, est puni par l'application rétroactive d'une interprétation ou décision d'un fonctionnaire qui a lui aussi agi de bonne foi. Comment peut-on justifier pareille situation?

Nous avons pris comme exemple un paiement en trop de \$60.00 mais nous pouvons citer des dizaines de cas où la Commission réclame des sommes de \$100.00, \$200.00, \$350.00 et même de \$400.00.

Voilà, monsieur Fortier, un problème d'une grande importance pour nos membres. Même si nous ne sommes pas d'accord avec la nouvelle définition du terme "employeur" en tant que nos cultivateurs ou colons sont concernés, nous sommes totalement opposés à ce que la Loi s'applique de façon rétroactive lorsque l'employeur et l'employé occasionnels ont agi de bonne foi et suivi les directives de la Commission. Bien plus, chaque fois qu'il y avait doute sur l'assurabilité d'un emploi, nous avons toujours conseillé à nos employeurs occasionnels de se rendre au bureau local afin de consulter les responsables de l'assurabilité de tel ou tel emploi. C'est avec la permission écrite ou orale du bureau local que nos cultivateurs ont apposé des

contributions dans les livrets d'assurance-chômage de leurs employés lorsqu'il y avait des travaux de construction à faire. Il est arrivé à maintes reprises que les responsables des bureaux locaux déclaraient aux employeurs occasionnels qu'il n'était pas nécessaire d'avoir un permis suivant l'article 77-B 1-ii des règlements de l'Assurance-chômage.

Depuis quelques mois, les bureaux de poste n'ont plus le droit de vendre des timbres d'assurance-chômage aux employeurs occasionnels à moins que ces derniers obtiennent au préalable un permis de la Commission. Mais il faut remarquer que cette décision date de quelques mois seulement.

(Juin ou juillet 1960). Vous admettez que ce n'est pas la faute du réclamant si votre Commission n'a pas surveillé adéquatement la vente des timbres d'assurance-chômage aux employeurs occasionnels, surtout si l'on admet qu'il n'était pas nécessaire d'obtenir un permis pour les acheter. Pour toutes ces raisons, nous croyons, dans l'intérêt de nos cultivateurs, réclamants ou employeurs, de vous formuler les demandes suivantes:

Considérant que les cultivateurs, employeurs occasionnels ou permanents, embauchent ou ont embauché des employés, autres cultivateurs ou colons adroits, pour travailler à la construction de bâtiments de ferme;

Considérant que les employés des bureaux locaux de l'Assurance-chômage ont déclaré à maintes reprises que ces emplois étaient assurables pourvu que la durée excédait six jours et qu'il s'agissait de construction;

Considérant que les bureaux de poste avaient le droit de vendre des découpures de timbres sans permis et que la Commission ne s'y était jamais opposée;

Considérant que tous ces gens ont agi de bonne foi;

Considérant que lorsque les réclamants ont déposé une demande de prestations et qui, ayant suffisamment de contributions, ont été acceptés par les responsables du calcul des contributions du bureau régional, même si ces contributions avaient été apposées par des employeurs occasionnels;

Considérant que la nouvelle interprétation du terme "employeur" est préjudiciable à la classe agricole en général, car les employés, fils de cultivateurs, colons et même ouvriers spécialisés, ne sont plus intéressés à travailler pour les cultivateurs qui ont ou auront des constructions à ériger, étant donné que ces emplois ne sont plus assurables;

Considérant que plusieurs fils de cultivateurs quitteront l'agriculture si, durant la morte-saison, ils ne peuvent bénéficier de la même protection que les ouvriers de l'industrie en matière d'assurance-chômage;

Considérant qu'à la suite de cette nouvelle interprétation du terme "employeur", plusieurs réclamants n'ayant pu obtenir de

contributions durant l'été et l'automne 1960 sont en chômage et augmentent le nombre des sans-travail au Canada et cela sans retirer de prestations d'assurance-chômage;

Considérant qu'un certain contrat de service existe entre le cultivateur — employeur et l'employé, puisque c'est le cultivateur ou le colon employeur

a) qui embauche,
b) qui paie le salaire,
c) qui détermine la date du début des travaux,
d) qui fixe l'endroit de la construction,
e) qui exerce la surveillance des travaux,
f) qui décide du genre de construction,
g) qui calcule le budget affecté à cette construction,
h) qui choisit la sorte de matériaux qui seront utilisés, et
i) qui décide de la durée des travaux.

L'employé est celui qui sait exécuter les volontés de l'employeur. Même si ce dernier n'a pas de carte de compétence en construction, il sait quand même ce qu'il veut.

Considérant que la grande majorité des réclamants seront dans l'impossibilité de rembourser les montants réclamés par les bureaux locaux, l'Union catholique des cultivateurs de la province de Québec vous demande:

a) Lorsqu'il est prouvé qu'il n'y a pas eu de fraude et que l'employeur comme l'employé ont agi de bonne foi, que l'article 175 s'applique pour tout paiement en trop dont le remboursement est exigé par la Commission en se basant sur l'interprétation rétroactive du terme "employeur" et cela pour tout emploi concernant les travaux de construction de ferme acceptés en principe et en pratique par la Commission avant juillet 1960, mais déclarés non-assurables vers ou depuis juillet 1960 par les vérificateurs;

b) Si quelques personnes ont remis en entier ou en partie les montants réclamés par la Commission, qu'un remboursement de cette somme leur soit payé;

c) Que l'on réétudie le terme "employeur" en vue d'y inclure les cultivateurs et colons qui ont de la construction à effectuer, tel que l'Union l'a demandé le printemps dernier. (Voir lettre du 20 mai 1960).

d) Qu'un service d'information et d'éducation soit créé au sein de la Commission Nationale d'Assurance-Chômage afin de mieux informer les réclamants sur la loi et ses règlements.

La situation décrite dans la présente lettre nous paraît mériter votre plus grande attention. Lorsqu'on l'étudie froidement, on a peine à admettre qu'elle ait même pu se produire. Peut-être y a-t-il une méprise quelque part. Nous préférons le croire. Et nous vous remercions d'avance pour toute l'attention que vous voudrez bien y apporter.

Sincèrement vôtre,
Le secrétaire général,
Louis-Philippe POULIN

Maison Fondée



en 1826

CHEMINEAUD



BRANDY

Super-Fin

★★★★★

La fabrication et le mélange de ce Brandy se sont effectués sous la surveillance directe de

CHEMINEAUD FRÈRES

PARIS, FRANCE

par

MAISON CHEMINEAUD LTÉE, MONTRÉAL, QUÉBEC

"Votre Coopérative offre plus d'avantages à moins de frais"

1. Bill privé

Depuis quelque temps, votre Coopérative des Producteurs de lait de Montréal songe aux moyens à prendre pour faciliter son expansion. A cette fin et de façon à pouvoir observer les conditions de la loi, elle a étudié les modalités de sa constitution et constaté que sa charte, qui date de 1917, aurait besoin de subir quelques modifications.

En conséquence, un bill privé a été rédigé et il a été présenté à l'Assemblée législative. Une entrevue préliminaire a déjà eu lieu avec le Comité des Bills privés et, sur recommandation de l'honorable premier ministre, l'étude du bill de votre coopérative a été reportée au mois de février. La principale raison de ce retard c'est que l'année financière de la coopérative se terminant le 30 novembre, ce n'est qu'au cours de ce mois-ci que nous serons exactement au courant de la situation.

Il est entendu que ce bill ne traite que de régie interne et que de ce fait il n'intéresse aucunement les acheteurs de lait de la ville de Montréal.

2. Participation des membres

au financement de leur coopérative

Depuis sa fondation, la participation des membres au financement de votre Coopérative des Producteurs de lait de Montréal laissait fort à désirer.

Par ailleurs, depuis quelques années, les cadres de la coopérative se sont resserrés et lors de l'assemblée annuelle en février 1960 quelques changements ont été apportés aux mises de fonds dans le capital investi.

En vertu de ces modifications, à compter de la date de cette assemblée annuelle tout nouvel actionnaire doit souscrire un capital ordinaire de \$100 et les actionnaires ayant déjà une part de \$10 sont tenus de souscrire une mise de fonds additionnelle de \$90. Lors de l'assemblée, on a en outre créé un fonds de roulement de cinq ans, avec mise de fonds maximum de \$500.

Du 1er mars 1960 au 30 novembre 1960, \$7,446 de capital ordinaire ont été versés et \$57,550 de fonds ont été souscrits. Durant la même période, \$2,052 de capital privilégié ont été versés et d'autres mises de fonds au montant de \$117,082 ont été souscrites par les membres.

A la fin de l'exercice financier, 800 producteurs de lait avaient déjà signé leurs contrats de trois ans comme membres de la Coopérative en remplacement de l'ancien contrat d'un an. Cela démontre bien le grand intérêt que les producteurs de lait du marché de Montréal portent à leur Coopérative. Celle-ci compte maintenant 85 pour cent de tous les producteurs de la région métropolitaine parmi ses membres.

3. Changements

Depuis le 1er février 1961, l'usine de la Coopérative sise au 515, rue Chatham, ne fonctionne plus. Toutes les opérations se font maintenant à la nouvelle usine de Ville de Brossard, ce qui permet une grande économie dans les frais d'exploitation.

Mais les bureaux de l'administration sont toujours au 515, rue Chatham, à Montréal, en attendant qu'il soit possible de les aménager à la nouvelle usine.

Un grand nombre d'acheteurs sont intéressés à acquérir la machinerie et l'immeuble de l'usine de Montréal et nous espérons pouvoir conclure une transaction profitable sans délai.

Nous rappelons aux membres que le 1er février marquait le début de la mise en oeuvre du nouveau système de comptabilité semi-automatique qui permettra de réaliser une économie de main-d'oeuvre et de temps.

Ces innovations sont destinées à réduire les frais d'exploitation, à permettre de faire une meilleure remise aux producteurs pour les 100 livres de lait livrés à la Coopérative et à rendre possible un meilleur service aux clients de votre Coopérative.

4. Plan de commercialisation

qu'on veut imposer aux producteurs

La semaine dernière nous attirions votre attention sur un plan de commercialisation qu'on voudrait imposer sur le marché de Montréal.

A ce sujet, il y a des questions qui se posent, notamment :

a) Depuis quand appartient-il aux acheteurs de déterminer les conditions et les méthodes de vente d'un produit ?

b) Depuis quand peut-on imposer aux producteurs une dépense de \$16 millions à seule fin de satisfaire les acheteurs ?

C'est pourtant justement ce que ce plan vous réserve, car il signifie l'imposition de réservoirs fixes d'ici très peu de temps. Nous admettons que le vrac est avantageux pour les acheteurs, mais il exige de fortes dépenses pour le producteur qui n'est pas prêt et surtout qui n'a pas besoin de le faire.

Mais rien ne sert de se répéter à ce propos. La Coopérative des Producteurs de lait de Montréal a offert aux acheteurs la réception et la livraison du lait en vrac aux usines de pasteurisation.

Par ailleurs, les économistes l'affirment et la tendance actuelle l'indique : le revenu du cultivateur diminue et ce n'est pas le temps d'accumuler un surplus de capital de \$16 millions simplement pour faire plaisir à vingt et un acheteurs, surtout si l'on considère que ce surplus de capital ne fera pas vendre une seule goutte de lait de plus.

Le vrac sur le marché représente une capitalisation d'environ \$4,000 par producteur. Dites-vous bien que votre Coopérative des Producteurs de lait de Montréal peut accorder les mêmes avantages et davantage aux acheteurs pour bien moins de frais.

Raymond LANCTOT secrétaire gérant

La Coopérative des producteurs de lait de Montréal

516, rue CHATHAM, MONTREAL, P.Q. ET VILLE DE BROSSARD

ESPACE RESERVE PAR LA COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE LAIT DE MONTREAL

Du 8 février au 1er mars

Journées d'étude sur les produits pétroliers de la Fédérée

Le service des pétroles de la Coopérative Fédérée de Québec a organisé une série de journées d'étude sur ses produits pétroliers. Voici le programme de ces journées de même les endroits et les dates où elles se dérouleront.

Programme

I - Avant-midi

- 1) Raffinage des produits pétroliers :
 - a) pétrole brut — définition;
 - b) sources d'approvisionnement;
 - c) organisation de la compagnie B.P.; d) raffinage des produits pétroliers.
- 2) Gazoline:

- a) différence entre la gazoline "Premium" et la gazoline régulière; b) la raison d'être des deux gazolines qu'on rencontre sur le marché; c) différence entre un moteur à basse compression et un moteur à haute compression.

II - Après-midi

- 1) Sommaire de l'avant-midi;
- 2) Carburant Diesel:
 - a) description du produit; b) comparaison avec l'huile à fournaise (fuel) et l'huile à poêle (stove); c) explication du moteur, explication du fonctionnement du moteur diesel;
 - d) application du diesel par

- rapport au moteur;
- 3) Huile à moteur:
 - a) qualification ou rôle des huiles à moteur; b) qualification; c) utilisation.
- 4) Forum;
- 5) Promotion des produits pétroliers "Fédérée";

Dates et endroits

FEVRIER:
8: St-Zéphirin; 9: St-Pie de Guire; 10: Nicolet; 14: Princeville; 15: Warwick; 16: St-Sylvestre; 17: Gentilly; 20: St-Lin; 27: St-Jacques; 28: Joliette.

MARS:
1er: St-Gabriel.

Convention de vente à la Laiterie Mont-Laurier Enrg.

Mercredi dernier, l'Office des Producteurs de Lait Nature de la Région de Labelle signait sa première convention de vente avec la Laiterie Mont-Laurier Enrg. Il s'agit d'une convention qui réglementera la vente du lait des producteurs à cette laiterie depuis le 1er février courant jusqu'au 30 octobre 1961. Cette convention prévoit toute une série de réglementations concernant la qualité du produit, l'admission de nouveaux patrons, la surveillance du gras ainsi que la disposition des surplus par la Laiterie.

La signature de cette convention couronne une série de séances de négociations entreprises

dès le printemps dernier et qui ont été suspendues à la suite d'une séance de conciliation par un représentant de l'Office des Marchés et à la suite de démarches auprès de la Commission de l'Industrie Laitière. Lors de la séance de signature la Laiterie était représentée par son propriétaire, M. Apollinaire Labelle et les producteurs par MM. Eugène Coursol, président et Roland Massé, secrétaire de l'Office. M. Jean-Paul Laurin, organisateur syndical pour la Fédération de Montréal-St-Jérôme, a agi comme conseiller technique. L'office prévoit devoir entreprendre très prochainement des négociations avec l'autre usine de pasteurisation de Mont-Laurier.

Journée d'étude à l'Ecole de médecine vétérinaire

Le service de l'Extension de l'école de Médecine vétérinaire organise pour le 15 février 1961 une journée d'étude dont le thème portera sur "l'Industrie porcine". Une invitation toute spéciale a été lancée à tous les membres de la profession.

Les conférenciers, spécialistes bien connus, traiteront des divers aspects de l'élevage du porc et surtout des moyens de prévenir et combattre les affections les plus communes qui menacent cette espèce animale. Le programme s'établit comme suit:

Matinée

9 h. 15 : Ouverture. Bienvenue par le Dr Joseph Dufresne, directeur de l'Ecole.

- 9 h. 30 : "Sevrage hâtif et Alimentation".
- 10 h. : "Troubles pulmonaires".
- 10 h. 30 : "Observations personnelles d'un praticien".
- 11 h. : "Régie d'un élevage de porcs".
- 11 h. 30 : "Situation actuelle de la peste porcine".

Après-midi

- 1 h. 30 : "Troubles intestinaux".
- 2 h. : "Difficultés encourues en clientèle".
- 2 h. 30 : "Les maladies de la peau".
- 3 h. : Forum. Animateurs: tous les conférenciers. Modérateur: Dr Ephrem Jacques, M.V.
- 4 h. 30 : Réception, gracieusement offerte par la Maison Rogar, de St-Hyacinthe.



AVICULTEURS !

Adoptez le programme d'alimentation "Fédérée"

Les moulées "Fédérée" et "Coopérative" de pré-début et de début sont la base de son succès. Elles assurent un rendement élevé et économique durant toute la période de production.

PRODUCTEURS D'OEUF !

Voulez-vous partir sur un bon pied ? Démarrez vos poussins avec les moulées "Fédérée" et "Coopérative" de pré-début 20% et de début 18%.

Croissance rapide et uniforme, emplumage excellent, basse mortalité, voilà quelques-uns des bons résultats qu'obtiennent les aviculteurs avec "Fédérée" et "Coopérative".

Ces moulées sont disponibles à votre coopérative locale ou à la

Coopérative Fédérée de Québec

C.P. 500

Station Youville

Montréal 11

PAGES

DU

FOYER

la fermière

Pionnière de la
radiophonie rurale

Mlle Henriette Tremblay

Le 7 janvier dernier décédait subitement à Montréal, Mlle Henriette Tremblay, réalisatrice au service de la Radiophonie rurale, depuis son entrée à Radio-Canada, soit depuis 23 ans.

Mlle Tremblay était originaire de Montmagny, fille du docteur G.N. Tremblay et petite-fille, par sa mère, du fondateur de l'Ecole Dufresne, école bien connue à Montmagny et dans les environs. Elle faisait partie d'une bonne famille canadienne, puisqu'elle comptait treize frères et sœurs.

Henriette Tremblay a d'abord travaillé pendant quelques années à la Chambre des Communes à Ottawa, puis elle est entrée à Radio-Canada peu de temps après la fondation de la Société, en 1938. Depuis elle a fait partie du Service de la Radiophonie rurale. Elle l'a vu se développer avec l'apport de nouvelles séries d'émissions, d'abord "Jardins Plantureux, Jardins Fleuris" dont elle était la réalisatrice attitrée, "Le Choc des Idées", et enfin, avec l'ère de la télévision, "Les Travaux et les Jours."

Radio-Canada a perdu en Mlle Tremblay une employée consciencieuse, qui vivait avant tout pour son travail. D'une grande sincérité et d'une grande franchise, elle ne pouvait vivre que dans une atmosphère d'entente et de cordialité. Elle ne laisse que des amis.



La famille Narcisse Gervais, de St-Timothée (Hérouxville), comté de Lavolette, sera proclamée "famille terrienne 1961", au prochain Salon national de l'agriculture, le vendredi 24 février. De gauche à droite: Frère Louis, Frs. de St-Gabriel; Josaphat G., l'ainé, gérant de la Caisse Populaire; Narcisse G., chef de la famille; les RR. Filles de Jésus, Soeur Marie-Léona, Cap-de-la-Madeleine et Soeur Louise-Marie, Trois-Rivières. Debout: Mme Bruno Lebel (Monique), St-Séverin, Mme Paul Périgny (Madeleine) St-Tite; MM. Alphonse et Antoine G., Hérouxville; Julien G., Trois-Rivières; Clément G., Grand-Mère; Gérard G., Montréal; Louis G., St-Tite; Jean-Marie et Bernardin G., Hérouxville et Mme Félix Buist (Germaine), St-Séverin. Il y a là trois filles mariées à des cultivateurs et 6 fils cultivateurs.

La Famille terrienne 1961

La famille Narcisse Gervais
de St-Timothée, comté de Lavolette

La famille Narcisse Gervais, de St-Timothée (Hérouxville), comté de Lavolette, sera proclamée "famille terrienne 1961", au prochain Salon national de l'Agriculture, le vendredi 24 février.

M. Narcisse Gervais est un solide jeune vieillard de 88 ans, aux cheveux noirs et à la démarche alerte. Il a perdu son épouse en 1954. Sa famille comprend 15 enfants, dont 10 garçons. Elle compte un religieux et deux religieuses. Les autres enfants sont mariés et tous les conjoints sont vivants et à la tête de belles et nombreuses familles. Au point que M. Narcisse Gervais compte 110 petits-enfants et 81 arrière-petits-enfants.

Présentement cinq des fils Gervais sont des cultivateurs progressifs de St-Timothée ou St-Tite. Trois de leurs sœurs sont mariées à des cultivateurs modèles.

M. Narcisse Gervais a reçu une médaille d'argent du Mérite agricole en 1938 et une médaille d'or en 1943. Quatre de ses fils sont aussi décorés du Mérite agricole: Josaphat (1933), Bernardin (1938), Clément (1953), Alphonse (1958) et son petit-fils, André Durand (1958).

Aujourd'hui les cinq fils, trois filles Gervais et cinq de leurs descendants cultivent plus de 1300 arpents de terre. Six d'entre eux "font" le marché public de Grand-Mère, les autres vendent la plus grande partie de leurs produits au détail. Deux sont spécialisés dans la culture de la pomme de terre et en ont récolté en 1960 quelque 14,000 sacs de patates. Deux autres élèvent des porcs de race pure sur une grande échelle, un cinquième se perfectionne en élevage de poules pondeuses. 350 têtes de bétail pur sang ou amélioré sont l'objet d'une attention spéciale. Trois des éleveurs de ces troupeaux sont laitiers dans leur village. Au-delà de 840 arpents de boisé appartiennent aux Gervais ou à leurs descendants. Sur chaque ferme, il y a une porcherie de 50 têtes et un poulailler d'environ 150 oiseaux.

Cette magnifique réussite familiale a été possible grâce largement à l'aide reçue du fils aîné, Josaphat G., père de 13 enfants, dont le R.P. Grégoire Gervais, o.m.i. et trois religieuses.

Ajoutons que tout en cultivant sa terre et en élevant sa nombreuse famille, M. Josaphat G. a trouvé le temps de fonder, en 1933, la Caisse populaire de St-Timothée dont il est depuis, le très actif secrétaire-gérant. Il a aussi contribué au succès de divers mouvements: mutuelle-incendie, syndicat de l'U.C.C., société d'agriculture, coopérative régionale et différents groupements religieux et sociaux: Tiers-Ordre, cercle Lacordaire, Ligue du Sacré-Coeur, etc. Soulignons enfin que l'album et le récit sur cette famille primée par le Salon de l'Agriculture ont été réalisés par Mme Solange et M. Denis Gervais, petits-enfants du lauréat.

Au Salon de l'agriculture

Buffet chaud
pour
réception

Ce serait une très mauvaise raison d'évoquer l'exiguïté des appartements et des maisons pour négliger les règles si charmantes de l'hospitalité. Il est une formule qui vous permet de conserver votre réputation d'hôtesse parfaite tout en ne compliquant pas outre mesure votre tâche de maîtresse de maison. Le buffet répond aux exigences de la vie moderne et remplace adéquatement les dîners d'autrefois où se succédaient cinq ou six couverts, somptueux il est vrai, mais exténuants à préparer.

L'on peut préparer un buffet chaud aussi succulent que le plus complet des repas. Ils s'apprêtent avec un minimum d'effort et il suffit de sortir les mets du four à l'heure de passer à table.

Au cours de démonstrations culinaires savamment préparées, les économistes ménagères du Ministère fédéral de l'agriculture traiteront dans tous ses aspects le thème du buffet chaud, lors du Salon de l'agriculture qui aura lieu au Palais du Commerce, du 17 au 26 février prochain. Elles fourniront de nombreuses recettes dont le prototype sera la casserole fumante, sentant bon la viande et les fines herbes.

Le poisson et
vos menus

Pour renouveler le répertoire de vos recettes de poisson, une équipe de spécialistes des Ministères fédéral de nos pêcheries tiendront un kiosque au Salon de l'agriculture, du 17 au 26 février prochain, qui sera pour la plupart des ménagères une véritable révélation.

Lesquelles parmi nous, en effet, connaissent les trésors incroyables de diversité de nos eaux canadiennes? Poissons de mer ou d'eau douce, ils ont la chair onctueuse et légère, digestible et délectable. La morue, l'aiglefin, le doré, nous sont sans doute familiers. Mais connaissons-nous la plie, préparons-nous du maquereau de temps à autre, savons-nous rehausser d'une farce adéquate une tendre perche?

La manière d'apprêter un poisson est aussi importante que la qualité de l'aliment lui-même, vous ne l'ignorez pas. Il existe une infinité de sauces, de condiments, d'assaisonnements qui révéleront la saveur de vos mets maigres tant et si bien que vous ne les réserverez pas uniquement aux vendredis. Votre santé s'en portera, en conséquence, aussi bien que votre budget: le poisson étant en effet, une des denrées les plus modiques sur le marché canadien.

Petits animaux

La direction du Salon de l'agriculture a réservé pour les petits animaux, un emplacement dans le sous-sol du Palais du Commerce. Les éleveurs de lapins et tous les amateurs de petits animaux pourront admirer de magnifiques spécimens de lapins, tous de race pure. Ils y trouveront aussi une collection des plus variées d'oiseaux aux coloris chatoyants: perruches, pigeons, poules de fantaisie, etc. (Communiqué).

L'AVENIR
des cours par correspondance

Les cours par correspondance sont une institution merveilleuse. Nous en avons parlé ces dernières semaines. Sans doute n'avons-nous fait qu'effleurer le sujet. Nous avons voulu en parler dans la réalité qui est la nôtre et vous éveiller à certains aspects de cette réalité: possibilités offertes par les cours par correspondance, limites, difficultés d'évaluer ceux qui sont sur le marché... etc.

C'était une façon de dire à ces jeunes et moins jeunes du 3e ou du 5e rang, qui désirent changer de travail et de vie qu'il ne peuvent tout espérer d'un "cours par correspondance"... même s'il reste vrai qu'un cours par correspondance, bien choisi et suivi avec persévérance et succès peut leur être d'un grand secours. Il y a de ces déficiences dans la formation d'un adulte qui ne peuvent jamais être compensées. Et les parents ne devraient jamais songer à retirer leurs enfants de l'école en espérant qu'il pourront remplacer des années de scolarité par des cours par correspondance.

En fait, après avoir examiné le sujet, je me suis posé certaines questions, par exemple: "Dans le domaine de l'enseignement spécialisé, la surveillance faite en vertu de la Loi concernant les Ecoles professionnelles privées est-elle suffisante? Et l'émission des permis, assez restrictive?"

Dans le domaine de l'enseignement secondaire, où de multiples cours par correspondance sont offerts, préparant ou non aux examens officiels du Département de l'instruction publique, pouvons-nous accepter l'idée que le public puisse être facilement abusé parce qu'il ne possède pas d'autre garantie que la bonne foi de ceux qui lui offrent

des cours? Etant, par ailleurs, inapte à vérifier leur compétence?

LES INTERESSES

Dans le domaine de l'enseignement spécialisé, le Ministère de la jeunesse a prouvé qu'il voulait protéger le public, et le servir. Nous savons que, pour ce qui est de l'enseignement secondaire, le Département de l'instruction publique est saisi de la question des cours par correspondance, du reste liée à toute celle de l'éducation des adultes.

L'Institut canadien d'éducation des adultes projette la tenue d'un symposium sur la récupération scolaire et l'éducation des adultes où les Cours par correspondance auraient une place. Il est prêt à organiser une enquête minutieuse sur le sujet. Nous aimerions souhaiter que les moyens lui en soient fournis.

Les Ecoles privées qui offrent des cours par correspondance pour répondre à la demande du public peuvent en parler en connaissance de cause. Plusieurs d'entre elles ont acquis une expérience intéressante en la matière. Elles viennent de se grouper en association et elles sont en mesure de faire des recommandations précises au Département de l'instruction publique dans l'intérêt de leurs élèves adultes...

Le public des adultes qui veulent étudier et n'ont pas d'autres ressources que de s'inscrire à des Cours par correspondance est intéressé à ce que plus de lumière se fasse sur le sujet. Et le public rural qui à cause de son éparpillement reste une clientèle constante pour les cours par correspondance est aussi celui qui est le moins bien placé pour y voir clair et juste.

MARTHE BEAUDRY

PAGES

DU

FOYER

BILLET

Lettre ouverte...

Madame,

Ce matin, vous m'avez envoyé un billet me demandant d'excuser votre fille parce qu'elle n'a pas eu le temps de préparer sa classe. La raison que vous donnez est plus que secondaire, à savoir: "Nous avons reçu des amis et elle a passé la nuit avec nous." Vous ajoutiez candidement: "J'espère que cette raison est valable et qu'elle ne perdra pas ses points".

Eh bien! chère Madame, pour qui prenez-vous les personnes que vous choisissez pour instruire vos enfants et bien souvent pour leur éduquer à votre place? Votre orgueil de mère voudrait que votre fille soit la première, qu'elle prenne tous les plaisirs qui passent, que sa santé se maintienne, qu'elle vous fasse honneur en tout et partout, qu'elle

néglige pour les besoins de la vie sociale que vous lui imposez, ses obligations scolaires et que, par surcroît, elle ne rate pas ses examens... allons, vous n'y pensez sûrement pas... Cette formation totale que vous attendez de l'institution où vous l'avez envoyée en septembre, ne croyez-vous pas qu'elle ne se réalisera qu'en autant que dans votre famille à vous, vous continuiez à la seconder, à la favoriser? Les enfants sont désireux d'apprendre, mais si on déplore tant de nos jours un dégoût inquiétant pour l'étude malgré ce désir de culture, est-ce que la famille n'est pas un peu responsable?

— "Moi, disait une élève, j'ai tant à faire à la maison, que pour arriver à étudier un peu, je dois me cacher, m'enfermer dans le hangar l'été et ailleurs l'hiver!"

Comment une enfant même douée peut-elle aimer l'étude quand si inconsciemment, on

lui enlève le goût par mille et une façons?

Madame, je regrette, mais si votre fille, mon élève, ne peut pas suivre les autres à cause de la visite de vos amis, elle recueillera ce qui lui revient: l'insuccès. Les instituteurs peuvent bien être soucieux de la gloire que les succès scolaires des enfants apportent aux parents, mais ils respectent les lois de la justice.

Si vous nous faites l'honneur de venir chercher le bulletin de notes de votre fille, nous reparlerons de cela. En attendant, pensez bien à l'avenir de votre enfant, à son orientation et à ce que requiert de nos jours, de compétence, d'instruction, la place qui sera la sienne dans quelques années.

Je vous laisse à penser à tout cela et vous assure de mon dévouement aujourd'hui, demain, toute l'année.

Sincèrement vôtre,

Marie DUPUIS.

TV — Radio — Pour les grands — TV — Radio — Pour les petits

Notre critique

avec
Albert Rémy

Un téléthéâtre

Deux adaptations de Dostoïevski la même saison; vraiment nous sommes gâtés. Si l'entreprise aventureuse de LES FRERES KARMAZOV ne nous avait pas épargné un certain ennui, le bilan était néanmoins positif. Avec HUMILIES ET OFFENSES, le succès est total.

L'adaptation était, il faut le concéder, plus facile cette fois-ci. Le roman d'où la pièce est tirée est un roman plus facile et beaucoup moins long; sa place dans l'œuvre de Dostoïevski n'a pas l'importance qu'y a LES FRERES KARMAZOV. Reconnaissons néanmoins le grand talent avec lequel Jean-Louis Roux a transposé le texte pour la télévision.

HUMILIES ET OFFENSES, bien que son action ait pour cadre immédiat un conflit de familles, est avant tout une tragédie de caractères. L'intérêt de Dostoïevski n'est pas d'exploiter la situation de base comme de fouiller les principaux personnages qu'elle agite. Aljocha, jeune aristocrate, épris d'idéal, de nobles idées et de grandes amours est au cœur de ce drame; son caractère insaisissable figure bien l'instabilité des sentiments humains et la marionnette qu'il devient est le portrait (pessimiste) de l'homme ballotté. Son père,

le riche prince, est un triste démon. Homme honoré par la société, protecteur des pauvres (il leur a déjà fait construire un hôpital), gouvernant vénéré, il n'est de fait qu'un malhonnête citoyen qui ne pense qu'à s'enrichir, qui ne s'est jamais refusé aucun plaisir et qui n'a aucun respect pour l'honneur de son voisin. Autour de ces deux "monstres" évoluent des êtres plus normaux: Natacha, femme blessée, dont l'amour tourmenté n'a pas trouvé réponse; Vania, amoureux incompris qui doit se contenter d'une amitié fraternelle.

Ce très beau texte était servi par une réalisation plus qu'honnête. Jean Faucher, sans recherche superflue, a su donner au récit son allure russe. Sa caméra toujours en mouvement nous a fait témoins de tous les détails du drame.

Encore une fois l'interprétation a fait beaucoup pour le succès de l'émission. Jean Gascon, avec sa maîtrise habituelle, a campé un prince étonnant de mystère et de méchanceté. François Tassé avait le physique de son personnage, en plus de l'air profondément compris. Quant à Françoise Faucher, sa sensibilité tout émouvante donnait à Natacha sa troublante beauté.

Neuf, mais pas nouveau

La venue d'un nouveau canal de langue anglaise ne changera certes pas beaucoup nos habitudes. En effet, les émissions à l'affiche du canal 12 n'ont rien de bien alléchant. Elles ne font que répéter, avec des titres différents, les importations américaines que l'on pouvait déjà trouver au 6.

On peut actuellement y voir ALFRED HITCHCOCK PRESENTS qui est parfois une excellente demi-heure. Les longs métrages, dans une moyenne de un sur cinq sont convenables.

Albert REMY

Pour la Saint-Valentin

Si vous recevez à la St-Valentin, voici des suggestions pour le menu que vous voudrez offrir à vos invités. Elles sont fournies par les Economistes ménagères de la Section des Consommateurs du Ministère fédéral de l'agriculture.

Jus de pomme additionné de jus de framboise, d'atocas ou de grenadine;

Cocktail au jus de tomate;

Canapés, taillés en forme de coeur et tartinés de fromage;

Sandwichs également taillés en coeur, garnis au goût de viande, volaille, poisson, pâté de foie gras, cretons... et puis grillés;

Pain de viande, galantine, cuits ou moulés dans un moule en forme de coeur;

Petits fours secs, biscuits au sucre détaillés en coeurs et couverts sur l'envers d'une mince couche de glace rose;

Sablés, meringues aux cerises.

Le Gâteau Saint-Valentin

Faire cuire un gâteau au beurre dans un moule peu profond de 9 ou 10 pouces de côté. Laisser refroidir. Découper en forme de coeur. Partager en deux dans le sens de l'épaisseur et farcir d'une bonne couche de fraises congelées sucrées, presque complètement décongelées.

Délayer du sucre à glacer avec du sirop de cerise, de framboise ou une liqueur rouge afin d'obtenir une attrayante couleur rose, ou bien délayer avec du lait et ajouter quelques gouttes de colorant. Verser sur le gâteau et laisser sécher.

Le courrier...

(Suite de la page 15)

R. UNE QUI NE VEUT PAS ETRE A LA PAGE

Il y a des cotonnades imprimées fort jolies et des mélanges de coton et d'orlon ou de terylene qui sont en vogue. Je vous les suggère pour votre toilette printanière. Ce sont les toilettes pâles qui sont le plus portées au printemps... et le rose sera en vogue cette année. Puisque vous êtes brune, vous le porterez avec avantage. Les manteaux seront cette année encore plutôt droits, avec ou sans collets. Je vous conseille un tissu uni pour votre manteau parce que vous pourrez plus facilement le porter avec toutes vos toilettes. Il y a des tweeds qui sont très jolis. Les toilettes ne sont pas tellement portées ces années-ci. Des accessoires: souliers et sac à main noirs sont ce qu'il y a de plus pratique. — Il me semble que vous avez une façon personnelle de coiffer vos cheveux. Pourquoi les couper courts et faire comme tout le monde, même si la vogue est aux cheveux courts. — Je ne puis communiquer la demande de votre petite amie.

R. — UNE QUI VOUDRAIT SAVOIR Vous l'aimez peut-être "à la folle" comme vous dites mais je ne pense pas que ce jeune homme vous le rende ni même qu'il mérite que vous vous attardiez à penser et à rêver à lui. Laissez-le filer son chemin; oubliez-le pour vous intéresser à d'autres.

La couture chez soi

Nos patrons portent des instructions en français sur toutes leurs pièces: ces instructions sont une aide précieuse pour leur disposition sur le tissu et pour leur assemblage.



4666 ROBE TOUT-ALLER — La base de cette toilette est une ligne tailleur à laquelle on a ajouté un large collet découpé, des fausses poches qui dissimulent les hanches et amincissent la taille. Grandeurs: 12, 14, 16, 18 et 20. La grandeur 16 requiert 3 verges et $\frac{1}{2}$ de 39." Prix: 50 cents, tous frais compris.



7138 COUVRE-LIT — en appliqué, "les marguerites". Le centre et les pétales des marguerites sont appliqués sur des carrés de 10 pouces. Toutes indications et mesures comprises. Instructions générales seulement en français. Prix: 45 cts, tous frais compris.



4577

4577 ROBE DE MAISON — Pratique en tout temps de l'année. Corsage blousant, jupe délaissée donnant le confort, l'aisance voulue pour la marche, les travaux manuels de tous genres. Grandeurs: 14 $\frac{1}{2}$, 16 $\frac{1}{2}$, 18 $\frac{1}{2}$, 20 $\frac{1}{2}$, 22 $\frac{1}{2}$ et 24 $\frac{1}{2}$. La grandeur 16 $\frac{1}{2}$ requiert 3 verges et $\frac{1}{2}$ de 39." Prix: 60 cents, tous frais compris.



4794

4794 BLOUSE ET PANTALONS — Pour les travaux d'extérieur et le sport. La blouse est classique et les pantalons peuvent être coupés de trois longueurs différentes, selon l'usage qu'on en veut faire. Grandeurs: 34, 36, 38, 40, 42, 44 et 46. La grandeur 36 requiert 1 verge et $\frac{1}{2}$ de 35" pour la blouse et 2 verges $\frac{1}{2}$ au moins pour les pantalons. Prix: 60 cents, tous frais compris.

S'IL VOUS PLAÎT, effectuer votre remise non pas en timbres-poste, mais en bons ou mandats de poste. Nous ne sommes pas responsables de l'argent envoyé sous enveloppe. Les patrons commandés vous parviendront dans un délai raisonnable. Ils ne sont pas échangeables à moins d'erreur ou de défaut grave. Aucune commande C.O.D. n'est acceptée.

Adressez vos commandes au
SERVICE DES PATRONS, LA TERRE DE CHEZ NOUS
515, avenue Viger, Montréal 24

RECETTE POUR FAIRE BRILLER LES POÊLES

Vous pouvez fabriquer votre propre nettoyeur à poêle, qui sera aussi efficace et beaucoup moins coûteux que n'importe quel produit que vous achetez. Il enlève comme par magie les taches de graisse noircie, durcie et incrustée, ainsi que les marques de roussissement. Voici le mode de préparation: dissoudre, dans un récipient de verre, 2 cuillères à table complètes de lessive Gillett dans $\frac{1}{4}$ tasse d'eau froide; dans un autre récipient, mélanger 1 cuillère à table rase de farine dans $\frac{1}{4}$ tasse d'eau froide; verser cette solution lentement dans la solution de lessive, en brassant sans arrêt. On étend ce mélange sur la surface à nettoyer (pas sur la peinture ni l'aluminium) et on l'y laisse pendant une ou deux heures. On rince ensuite à fond. Vous trouverez des douzaines d'autres conseils propres à vous économiser temps et argent, dans notre brochure GRATUITE de 60 pages; demandez-la en écrivant à: Standard Brands Ltd., 550 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.

PAGES

DU

FOYER

Le Courrier

"La Terre de Chez Nous" répond, ici, aux demandes de renseignements et de conseils qui lui sont adressées par ses abonnés. Avec sagesse et prudence, la directrice de cette rubrique s'efforce de résoudre les problèmes familiaux, moraux, domestiques, sentimentaux ou autres qui lui sont soumis. Toute discrétion est parfaitement gardée. On peut donc écrire en toute confiance: LE COURRIER DE "LA TERRE DE CHEZ NOUS", 515, avenue Viger, Montréal 4, Québec.

Directrice: MARIE-LUCE

Acheter la terre de ses parents ou recommencer sa vie en neuf à 27 ans?

En réponse à MONTAGNARD, 27 ans, qui demeure et travaille sur la terre de ses parents, sans salaire en argent, a pratiquement toute la besogne en main depuis 12 ans. Son père est prêt à vendre sa terre... MONTAGNARD se demande s'il doit l'acheter ou s'en aller tenter sa chance en ville et laisser son frère aîné, déjà marié et journalier en ville, s'installer à sa place?

C'est d'abord une question de goût et d'aptitudes. Si vous aimez la terre, si vous avez de l'ambition, si vous aimez aussi conduire une entreprise, pourquoi hésitez-vous? Vous songez sans doute à vous marier? Vous avez peut-être une femme toute choisie qui vous attend? Et alors, voici le moment venu de vous établir. Il me semble que vous n'avez pas à vous retirer pour laisser la place à votre frère aîné comme si ce n'était pas d'abord la vôtre: celle que vous avez gagnée par votre travail depuis plusieurs années, permettant à votre père de continuer à élever sa famille et de faire instruire ses enfants plus jeunes alors que les aînés et vous-même n'avez pas eu cette chance. Vous avez certainement les premiers "titres" à l'achat de la terre de votre père. Vous avez même le droit de vous attendre à des conditions spéciales de sa part. A votre place, j'en discuterais avec mon père, je prendrais conseil d'un homme fiable, et je proposerais un arrangement à mes parents. Vous pourriez sans doute négocier un emprunt du Crédit agricole, payer un certain montant à votre père pour lui permettre de s'installer, disons au village, et vous garder une marge de crédit pour les améliorations que vous voudrez faire immédiatement. Les derniers amendements apportés à la loi du Crédit agricole dans la province qui prévoient un système de prêts d'établissement devraient vous aider. Consultez un agronome ou votre Syndicat de l'U.C.C. Vous paraissez n'avoir pas prévu ce jour où vous auriez une décision à prendre. Votre frère en s'offrant comme acquéreur possible de la terre de vos parents, vous rend service en vous bousculant. Vous n'êtes pas

le seul fils de cultivateur dans une situation semblable. En vous écrivant, je pense à tous les autres qui laissent comme vous filer les années sans discuter de leur avenir avec leurs parents... et à tous les parents qui se taisent aussi comme si les choses pouvaient s'arranger d'elles-mêmes toutes seules, et comme s'ils n'encouraient aucune responsabilité vis-à-vis de leurs fils qui travaillent avec et pour eux.

R. — M.M., comté de Dorchester. J'ai déjà publié votre première demande. Je ne puis publier la dernière que vous m'avez envoyée.

R. — CŒUR DÉCOURAGÉ. Je regrette, mais l'Armée canadienne n'a plus de corps auxiliaire féminin. J'ai beaucoup de sympathie pour vous, car vous paraissez souffrir énormément un peu à cause de votre entourage, un peu aussi à cause de ce que vous êtes. Nos plus grandes souffrances ne sont-elles pas celles que nous portons en nous-mêmes? Ainsi, vous dites que vous aimez ce jeune homme dont vous me parlez et vous admettez en même temps qu'il n'est pas sérieux et a aussi abusé de vous... Je veux bien accepter vos confidences, prier pour vous aussi, mais je ne puis vous être d'un grand secours. Je vous souhaite de retrouver d'abord la paix de votre conscience par une bonne confession et la confiance en vous, dont vous avez besoin pour repartir d'un bon pied. Vous n'envisagez pas de tourner le dos à cet ami dont vous ne pouvez attendre que déception et malheur, mais c'est ce que vous devez faire. Inutile d'espérer que tout aille bien si vous ne choisissez pas cette alternative. A 17 ans, vous êtes trop jeune pour consentir à engager votre vie dans un amour qui ne peut vous conduire qu'au malheur. Vous êtes trop jeune pour désespérer.

R. — UNE BELLE-MÈRE POUR LA PREMIÈRE FOIS. C'est la famille de la mariée qui paie les frais de mariage, mais c'est le marié qui paie les frais de la cérémonie à l'église. Je vous conseille de vous procurer le volume: L'étiquette du mariage, au prix de \$1 à l'Agence de distribution populaire, 1130 St. Lauchet, Montréal. Vous aurez dans ce volume une foule de renseignements précis, qui vous rendront service, et vous préparez votre "premier" mariage.

'Le Théâtre des Cigales'

Sous le titre: "Le Théâtre des Cigales", Mme Gaby Farmer-Denis, Les Cédres, Cté de Soulanges, P.Q., a publié l'automne dernier le premier numéro (34 pages mimeographiées) d'un Recueil de pièces enfantines. Elle publiera d'ici quelques semaines le deuxième numéro qui contient des saynètes, des dialogues, des monologues, des récitations inédites et aussi des chants, des jeux, etc.

Ainsi le numéro à venir du Théâtre des Cigales contiendra une pièce suggérée pour le temps de Pâques, une saynète pour la Fête des Mères, un dialogue pour la distribution des prix.

Mme Denis veut ainsi répondre à la demande de nombreuses institutrices qui sont à la recherche de suggestions de ce genre pour leurs élèves et à qui une revue, jadis publiée en France mais maintenant discontinuée: "Les fêtes de l'enfance" rendait de grands services.

Mme Denis a l'intention de continuer à publier ainsi deux numéros par année du Théâtre des Cigales. Ses recueils sont vendus au numéro, au prix de \$2.10 l'unité, et ils peuvent être commandés chez l'auteur, Mme Gaby Farmer-Denis, Les Cédres, Cté de Soulanges, P.Q.

(Communiqué)

Q. — Je désire publier un petit volume de poèmes mais je ne sais absolument pas comment m'y prendre. De plus, j'aimerais rester incognito... J'aurais horreur de lire mon nom dans un journal et même un texte se rapportant à moi... Bref, je voudrais publier un volume sans que personne ne sache qui l'a publié.

LUC M.

R. — Pour qui avez-vous écrit si vous ne voulez pas que l'on sache qui aura écrit ce que vous aurez publié? Et pourquoi voulez-vous publier? Vous pouvez publier un livre en utilisant un pseudonyme mais vous ne pouvez le publier "incognito" comme une lettre anonyme... Du reste les lettres anonymes, vous savez ce qu'on en fait: on les jette au panier... Je pense que vous n'êtes pas "mûre" pour publier vos écrits. Vous avez écrit pour vous-même et non pas pour les autres... Alors pourquoi publier? — On peut publier à ses frais et garder le risque de l'édition ou vendre son manuscrit à un éditeur qui prendra le risque, et le plus gros des profits... Une copie suffit pour un éditeur, et vous n'avez pas à lui envoyer d'argent. Vous n'avez qu'à lui demander de vous le retourner dans un délai raisonnable, avec ses conditions, s'il est intéressé à l'éditer. Je vous suggère, avant d'envoyer votre manuscrit à un éditeur, de le confier à un "connaisseur" qui pourra vous dire ce qu'il vaut, le critiquer et vous conseiller. Un professeur de littérature ou un critique littéraire est qualifié pour cela.

R. — FLEUR DE 17 ANS. Il y a certes des baisers qui sont permis entre garçons et filles qui se fréquentent: les baisers sont en effet des moyens d'exprimer sa tendresse, son affection, son amour quand il existe. La prudence veut cependant qu'on n'en abuse pas, et qu'on ne s'adonne pas à tous genres de baisers pour le plaisir de la chose ou pour copier les acteurs de l'écran. Ils sont à l'écran le moyen que prennent les cinéastes pour symboliser l'amour: admettez que cela fait image facile à comprendre. Dans la vie réelle l'amour se prouve de bien d'autres manières: confiance, respect, dévouement, sacrifices, renoncement à ses goûts... et à ses petites habitudes... que sais-je? Toutes choses auxquelles on peut ajouter les baisers, comme on ajoute le sel aux aliments. Mais le sel, tout seul, a peu de valeur, convenez-en. Je pense qu'une jeune fille de 17 ans doit se soumettre à ses parents quant à ses sorties avec les jeunes gens. Et je pense que les parents soucieux du bon sur de leurs filles de 17 ans ne leur laissent pas toutes libertés. A 17 ans, on n'y voit pas bien clair encore et certaines choses peuvent nous paraître tout à fait innocentes alors qu'elles ne le sont pas: les baisers facilement accordés par exemple.

R. — LECTRICE ASSIDUE DE 16 PRINTEMPS. Laissez "tomber" les jeunes gens qui préfèrent aller à l'hôtel au lieu d'accepter une invitation à une veillée de famille. Et intéressez-vous à d'autres. Vous n'avez que 16 ans; vous en auriez 20 que je vous dirais la même chose. J'ajoute ceci: intéressez-vous à des jeunes gens de votre âge et vous aurez moins de déconvenue.

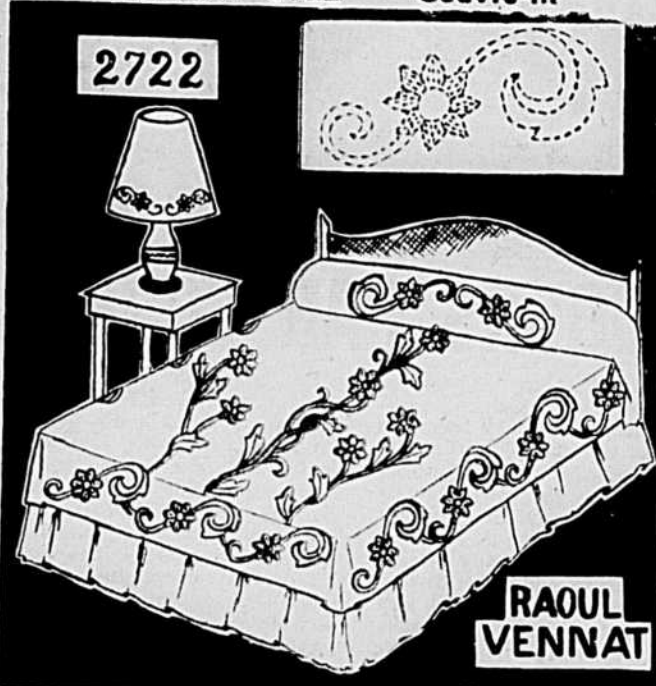
R. — PETITE FLEUR. Il vous faudrait consulter un chirurgien spécialisé en chirurgie plastique. Il en est à l'hôpital Notre-Dame, 1560 St. Lauchet, Montréal. Adressez-vous à la clinique externe de cet hôpital, et on vous référera à qui de droit.

Q. — J'ai 15 ans; j'ai déjà sorti avec deux garçons de mon village. Mais je les ai laissés tous deux. Actuellement je connais un autre garçon, poli, qui me traite en bonne amie sans plus. Mes parents qui ont appris que je m'étais promenade au village avec lui par la main ne veulent plus que je sorte, pas même le dimanche après-midi pour aller au cinéma, ou au restaurant de mon oncle et de ma tante. Ils ne veulent pas non plus que j'aille patiner au village. A quel âge une jeune fille peut-elle partir de chez elle pour aller travailler sans que ses parents puissent l'en empêcher?

Je suis DÉCOURAGÉE

R. — Pourquoi ne demandez-vous pas à vos parents à inviter ce jeune

VENNAT 2722 — Couvre-lit



2722 COUVRE-LIT — "Les Dalhias," avec appliques piquées à la main. Le dessin, à la fois très décoratif, mais très facile à exécuter, est préparé de manière à s'adapter facilement aux deux grandeurs suivantes: 78" x 103" ou 90" x 103".

On coud les appliques au point d'ourlet ou au point coulé. Il est préférable de ne pas laisser trop d'espace entre les piqures: 8 à 10 points au pouce sont suggérés. Le couvre-lit doit être taillé assez large pour retomber jusqu'au bas du lit. Le dessous et l'entre-doubleure sont de même grandeur que le dessus.

Il est préférable de ne pas imprimer le tissu lui-même, mais de travailler sur un papier. Vous pouvez retracer vous-même le motif sur papier et faire votre propre papier de soie. Le coton perlé lustré, à un seul brin, grosseur no 8, est le coton idéal pour couvre-lit piqué. Toutes les couleurs au choix: 4 balles pour \$1.30, plus taxe de 2 ou de 3%.

Patrons à imprimer avec un crayon: sur papier fort, traversin et 2 motifs de bordure, 85 cents; dessus de lit, 85 cents; bordure et milieu, ensemble, \$1.50. Patron imprimé sur papier de soie: bordure au complet, 11 motifs, traversin et dessus, \$2.00, plus la taxe de 2 ou de 3%.

Adressez vos commandes au
SERVICE DES PATRONS, LA TERRE DE CHEZ NOUS
515, avenue Viger — Montréal 24

homme chez vous de temps à autre? Pourquoi leur cacher vos sentiments et vouloir que tout ce qui concerne les jeunes gens et vous se passe en dehors de chez vous? Soyez un peu plus ouverte et confiante: cela vous fera du bien et vos parents vous comprendront. Pour ma part, si j'étais vos parents, j'aimerais mieux vous encourager à faire du sport et vous acheter des patins plutôt que de vous laisser aller à flâner au restaurant, même au restaurant de mon oncle et de ma tante... Essayez donc pour le moment d'être bonne camarade avec les jeunes gens que vous rencontrez sans chercher à vous "accrocher un petit ami". Une jeune fille est émancipée à l'âge de 21 ans. Auparavant elle ne peut quitter sa famille pour aller travailler sans la permission de ses parents.

R. — BEATRICE. Votre poids est normal. — Il vous faudrait normalement faire un cours commercial pour vous préparer à travailler dans un bureau. Les qualifications de base pour ce genre de travail sont, en effet, de posséder parfaitement sa langue: le français, parfois une deuxième langue, l'anglais, d'être sténodactyle et d'être initiée à la comptabilité commerciale. A la classification... Ces qualifications ne sont pas exigées pour tous les emplois de bureau, car ces secrétaires qui exigent davantage jusqu'à sont très divers depuis ceux de ceux aux autres qui demandent d'autres aptitudes.

R. — CAMPAGNARDE TIMIDE. Il me semble que vous feriez mieux de consulter un médecin: ces cernes sous les yeux, ces étourdissements, ces maux de tête ont peut-être tous la même cause. Votre poids normal devrait être d'environ 108 livres. Ne vous préoccupez pas trop de votre taille pour le moment: vous êtes en pleine croissance.

R. BRUNE AUX YEUX BRUNS. Je regrette, Marie-Luce ne publie pas les demandes du genre de la vôtre. Vous pouvez vous adresser au Service de correspondance de LA TERRE DE CHEZ NOUS.

(Suite à la page 14)

MARIÉES DE 1961

Vos Faire-Part

seront plus beaux et vous coûteront MOINS CHER si vous les confiez à notre imprimerie spécialisée dans ce travail depuis plus de 25 ans.

GRATIS

Joli catalogue contenant 35 modèles et les prix des plus nouveaux faire-part, cartes de remerciements, menus, etc., envoyé gratuitement sur demande.

Imprimerie G. Désilets Inc.
C.P. 910-T - Acton Vale, Qué.
Commandes remplies dans les 24 heures
Satisfaction absolument garantie

NOUVELLE FORMULE

GRATIS POUR LES ATTAQUES d'ASTHME, de BRONCHITE, FIEVRE des FOINS, TOUX, ETERNUEMENTS, RALES DANS LA POITRINE ET RESPIRATION DIFFICILE

Si vous ou l'un des vôtres perdez le sommeil, la santé et l'énergie par suite de respiration sifflante et difficile, toux, râles dans la poitrine, étourdissements ou irritation des yeux et du nez, causés par des attaques d'Asthme, de Bronchite ou de Fièvre des Foins—n'attendez pas une précieuse minute—mais envoyez aujourd'hui le coupon ci-dessous pour recevoir gratis un paquet de \$1 de NOUVEAUX AZMO-TABS AMÉLIORÉS.

Nouvelle Formule Améliorée. La formule des Nouveaux Azmo-Tabs Améliorés est la plus nouvelle et la plus scientifique qui ait été mise au point par notre laboratoire, et des milliers de malades disent que c'est le meilleur médicament qui soit pour enrayer de manière rapide et nette leurs malaises dans le genre des symptômes ci-dessus. LES NOUVEAUX AZMO-TABS AMÉLIORÉS agissent vite pour vous soulager de 3 manières: 1. Ils liquéfient, dégagent et aident à évacuer le

mucus ou flegme épais et suffoquant, qui cause la toux et la difficulté à respirer. 2. Ils relâchent les bronches et soulagent la congestion, de sorte que vous pouvez respirer plus librement et goûter un sommeil plus profond et plus bienfaisant. 3. Ils combattent l'irritation due à la poussière, à la fumée, aux gaz, et aux pollens comme ceux qui causent la Fièvre des Foins ou des Roses.

Alors, vous pouvez mieux travailler et dormir, et vous reprenez

goût à la vie. Votre appétit revient et vous récupérez vos forces et votre énergie. N'attendez pas—envoyez le coupon ci-dessous à AZMO-TABS, Ft. Erie, Ont., et nous vous enverrons, absolument gratis, un paquet de \$1, de même que des copies de lettres d'autres malades disant ce que les Azmo-Tabs ont fait pour eux. Sans frais ni obligation. Dites simplement aux autres personnes qui souffrent ce que les AZMO-TABS font pour vous—c'est tout.

GRATIS—\$1.00 de Nouveaux Azmo-Tabs Améliorés—GRATIS

AZMO-TABS, Fort Erie, Ontario, Département 298

Sans aucun frais ni aucune obligation, faites-moi parvenir gratuitement \$1.00 d'Azmo-Tabs. (Prière d'écrire en lettres moulées.)

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____ PROVINCE _____

Quelques retraites à la Maison Ste-Thérèse de Nicolet

Du 16 au 19 février — Messieurs (R.P. Marie-Amands)

Du 2 au 5 mars — Dames et jeunes filles (R.P. Gabriel)

Du 16 au 19 mars — Dames, demoiselles, messieurs, ménages (Retraite liturgique sur le carême, R.P. Gabriel)

Du 23 au 26 mars — Retraite conjugale (R.P. Gabriel)

Du 29 mars au 1er avril: Messieurs (R.P. Marcel)

On s'inscrit à ces retraites en s'adressant au Révérend Père Directeur, Maison Ste-Thérèse, Nicolet, P.Q. (Communiqué)

ECRIVEZ ET DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE GRATUIT AUX PRIX DU GROS VÉRITABLES AUBAINES Montres - Bijoux - Outils mécaniques - Radios - Appareils ménagers - Equipements de sports FARGO IMPORTERS LTD. 858 ouest, rue BLOOR TORONTO, ONT.



A retenir au sujet des COURS PAR CORRESPONDANCE

Les cours par correspondance s'adressent à des "adultes," c'est-à-dire à des personnes capables de travailler et d'étudier par elles-mêmes, capables d'un effort persévérant et qui consentent à consacrer un certain nombre d'heures par semaine à l'étude.

Ils sont une alternative offerte à ceux que la maladie, les distances trop grandes, le travail empêchent de fréquenter des cours réguliers et d'acquiescer, dans des conditions ordinaires, les connaissances et la compétence qu'ils désirent acquérir.

Certains ministères de l'Éducation offrent des cours par correspondance préparatoires à leurs certificats et dont les frais sont, en grande partie, payés à même le fonds d'éducation de la province.

Dans notre province, le ministère de la Jeunesse possède un Service de cours par correspondance dont l'adresse est la suivante : 9175, rue St-Hubert, Montréal.

L'Université d'Ottawa offre des cours par correspondance préparatoires au baccalauréat ès-arts et à certains crédits universitaires.

Le Département de l'Instruction publique dispense des cours par correspondance dans certaines matières aux patients des sanatoriums.

Certains cours par correspondance sont préparés en collaboration avec des associations professionnelles : ainsi, les cours de vente offerts par la Faculté de commerce de l'Université Laval.

La plupart des cours par correspondance offerts chez nous le sont par des institutions privées et des écoles indépendantes qui ne reçoivent aucune subvention gouvernementale : ils sont donc entièrement aux frais des élèves qui s'y inscrivent.

Les cours par correspondance coûtent cher. Les écoles qui les donnent doivent avoir des frais d'inscription assez élevés s'ils veulent offrir à leurs élèves des cours sérieux et valables, préparés par des professeurs compétents, surveillés aussi par des correcteurs compétents. Les bas tarifs doivent être tenus pour suspects. Le candidat ne doit pas se faire d'illusion : il en a pour son argent...

Les cours par correspondance recrutent leurs élèves en faisant de la publicité dans les journaux, les revues et les périodiques. Il convient d'être de son jugement et de son discernement pour interpréter cette publicité.

Les cours par correspondance offerts dans le domaine de l'enseignement dit "professionnel" sont soumis à certaines réglementations contenues dans la Loi concernant les écoles professionnelles privées. L'application de cette loi est surveillée par le Service des inspections des écoles professionnelles privées, 507, rue Dorchester, Montréal, relevant du ministère de la Jeunesse, auquel on peut s'adresser pour renseignements sur la validité du permis d'une école ou d'un sollicitateur, pour des plaintes et des réclamations.

Les candidats à un cours par correspondance devraient toujours exiger l'adresse réelle d'un institut ou d'une école et ne pas se contenter d'un numéro de casier postal qui peut servir comme adresse postale, mais ne constitue pas une adresse réelle.

Certaines écoles mettent sur la route des "conseillers" aptes à orienter les candidats à leurs cours par correspondance quant au choix des cours qui répondent le mieux à leurs aptitudes et au but qu'ils poursuivent. Ces conseillers, pour autant qu'ils sont

de vrais conseillers, peuvent être distingués des "vendeurs" ou "solliciteurs" qui se préoccupent surtout de "vendre" un cours... sans souci de l'intérêt réel du candidat ou de son aptitude à le suivre.

Dans le domaine des affaires, les candidats devraient choisir de préférence des cours issus de maisons canadiennes et autant que possible québécoises, s'ils veulent un cours qui soit vraiment adapté à leurs besoins et à point quant au milieu de travail où ils s'engageront ou sont déjà engagés.

Les cours par correspondance ont rendu et rendent encore de grands services. Mais, en fait, beaucoup d'élèves s'y inscrivent et un petit nombre persévèrent... Quand ils préparent à des certificats officiels, ils enregistrent un pourcentage assez élevé d'échecs. Les faits sont là pour le dire; les causes seraient à chercher...

Dans le domaine de l'enseignement technique, leurs possibilités sont limitées. Tout apprentissage d'un métier exige, en effet, un stage pratique.

Les cours par correspondance valent ce que valent les écoles qui les donnent et... les élèves qui les suivent. Il n'y a actuellement aucun service susceptible de fournir une aide désintéressée pour le choix d'un cours ou d'une école. D'autre part, les conditions d'inscription sont assez élastiques dans beaucoup de cas pour donner de faux espoirs à des candidats inaptes à suivre un cours avec succès.

MARTHE BEAUDRY



PIERRE JOLY, surnommé Pijo (Mathieu Poulin) et à l'arrière-plan son ami JEAN LEMIRE (Gilbert Comtois), deux des sympathiques personnages de Jeunes visages, créés par Alec Pelletier et qu'on peut voir au petit écran tous les vendredis soirs à 8 h. 30, au réseau national de Radio-Canada.

Au 9e Salon national de l'Agriculture

62 jeunes défricheurs présenteront un bouvillon

L'honorable Alcide Courcy, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, a bien voulu accepter d'embellir la collaboration du Salon National de l'Agriculture pour manifester, une fois de plus, le grand intérêt qu'il a toujours porté aux jeunes défricheurs des paroisses de colonisation du Québec.

En effet, soixante-deux jeunes défricheurs de vingt-neuf paroisses différentes, réparties dans 13 comtés de la province, présenteront un bouvillon dans un concours organisé, réservé exclusivement aux jeunes filles et fils de colons, lors des assises du neuvième Salon National de l'Agriculture qui se tiendront à Montréal, au Palais du Commerce, du 17 au 26 février 1961.

Les bénéficiaires de cette politique spéciale ont été choisis dans nos bonnes familles de défricheurs, pas riches, mais remplis de bonne volonté. Plusieurs appartiennent à des familles dont le chef est déjà lauréat du concours de l'Ordre du Mérite du Défricheur.

De nombreux collaborateurs ont travaillé à faire un succès de cette politique éducative du ministère. Des techniciens du

Service de la Production et des Marchés du ministère fédéral de l'Agriculture, accompagnés des agronomes du ministère, ont choisi et acheté les sujets, provenant des meilleurs troupeaux de la Province, des races Hereford, Shorthorn et Aberdeen-Angus.

Les jeunes éleveurs ont versé la moitié du prix d'achat, alors que le ministère s'est chargé de payer la différence du coût, plus les dépenses de transport des animaux chez leur nouveau propriétaire, les soins vétérinaires, etc.

De plus, certains fournisseurs, manifestant leur intérêt de façon tangible, ont mis généreusement à la disposition de nos jeunes participants à ce concours, les provendes nécessaires à l'alimentation rationnelle de leur sujet. Il convient de mentionner à cet effet : La Coopérative Fédérée de Québec, Robin Hood Flour Mills, E.-W. Caron et Cie, Maple Leaf Milling Co., Quaker Oats Co., Tancrède Avard de Québec, M. Audet de Kénogami, Jos. Thériault de Jonquière, Elzéar Gagnon de Dolbeau, ainsi que les coopératives locales de Témiscouata, Causapscal, Mont-Laurier et St-Casimir de Portneuf.

Depuis le début du concours, ces jeunes défricheurs bénéficient d'une surveillance étroite de la part des agronomes du ministère, assistés à l'occasion de spécialistes en élevage.

Lors des assises du Salon National de l'Agriculture, tous les concurrents seront transportés à Montréal aux frais du Ministère qui défrayera leurs dépenses d'hébergement et le coût d'expédition des bouvillons. C'est alors qu'aura lieu le tournoi tant attendu dont l'enjeu comportera des prix de grande valeur. La classification de ces bouvillons de choix se fera, lors de la cérémonie d'ouverture officielle du Salon, le 17 février, en présence de l'hon. Jean Lesage, premier ministre de la Province, et de l'hon. Alcide Courcy, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, qui remettront les rubans de championnats aux jeunes défricheurs lauréats du concours.

Comme étape finale, le classement des animaux sera suivi d'une vente à l'enchère qui aura lieu le mercredi, 22 février, sur la place centrale.

Billet des jeunes

"...rien de ce qui est humain ne m'est étranger"

Perdus dans la multitude, perdus dans la solitude. N'est-ce pas la condition des immigrés de nos villes, de nos campagnes ? Dans nos vastes cités bien habitées, si chaudement entassées, nous cotoyons chaque jour ces humains des autres pays. Nous ne les voyons même plus, leur réservant à côté de chez nous leur secteur fermé. Et, pourtant, ce sont des hommes. Et, pourtant, rien de ce qui est humain ne devrait nous être étranger. En dehors de leur communauté, ils sont perdus dans notre multitude.

Dans nos paroisses rurales, où nos gens se connaissent si bien et si mal, nous savons vaguement que dans le fond d'un rang, une famille yougoslave, belge... s'est installée. Que leur réserve notre communauté... ? La solitude.

Il ne s'agit pas d'accepter la venue des étrangers chez nous. Il ne suffit même pas de les installer, de leur permettre notre niveau social. Il s'agit de les connaître, de leur faire savoir qu'aucun homme en ce monde n'est étranger.

DANIEL CAMPEAU

Petites annonces.

(Suite de la page 17)

TERRES A VENDRE

TERRE à jardinage 40 arpents à vendre ou à louer, avec maison moderne, à 15 milles de Montréal. WILLIAM McDIARMID, 514 Philomène, 114 Châteauguay. Tél.: OY 2-8233, après 4 heures.

TERRE environ 60 arpents en culture générale, bonne maison et autres dépendances, située à Ste-Angèle de Monnoir, rang de la Côte Double, 114 Rouville. Conditions faciles. ABEL CHABOT, St-Jean Baptiste de Rouville. Tél.: FOrrest 7-2312.

PETITES FERMES situées près de Drummondville et Trans-Canada. Prix \$300.00. Conditions : \$10. comptant, balance \$5.00 par mois. Ne retarder pas, achetez aujourd'hui. Ecrivez à SENNEVILLE RANCH, La Baie, C16 Yamaska, Qué.

DEUX TERRES voisines, 250 arpents avec érablière, bonnes bâtisses sur les deux terres, dont un bâtiment neuf de 4 ans. Permis pour la ville Laiterie Victoria, 49 bêtes à cornes, dont une partie du troupeau Holstein pur sang, troupeau accrédité contre la brucellose, 1 boeuf de 2 ans pur sang, 2 chevaux de 3 ans pur sang Belge et Ciel. Roulant de ferme au complet, lieuse, batteuse, presse à foin, semoir combiné 13 disques, 2 tracteurs Ford, etc. IRENEE LAJOIE, St-Denis sur Richelieu, Qué. Tél.: 427 1 5.

Ancien 4-H devenu chef à Ottawa

M. Mervin S. Mitchell, ancien 4-H, de Pilot Mound (Manitoba) vient d'être nommé chef du Service de la production avicole, au ministère de l'Agriculture du Canada, à Ottawa. M. Mitchell est responsable de toutes les phases de l'aviculture au Canada, et aussi de la statistique des couvoirs.

Comme membre de cercle, Mervin a mérité de nombreuses récompenses, y compris le championnat national de l'appréciation des volailles, en 1943; il avait comme coéquipier Mlle Mary Kemp.

Après avoir servi dans l'ARC, Mervin a fait son cours d'aviculture à l'Université du Manitoba. Avant de venir à Ottawa, il a été spécialiste adjoint en aviculture au Manitoba. Il a obtenu le diplôme de maîtrise ès sciences avicoles du Collège d'Agriculture de l'Etat de Washington.

PHI
LO
MÈ
NE



Institut AUDET

Etudes par correspondance
• Cours primaire et secondaire de 4e à 9e année
• Cours commercial et général de 10e à 12e année
\$4. par mois durée de 4 mois.

Certificat et diplôme
Manuels fournis
Prospectus sur demande

Début du cours : 24 fév.

Institut AUDET C.P. 112, Dépt. 107
Limoilou, Québec 3

Les petites annonces

COUT DE L'INSERTION: 10 cents le mot. Prix minimum: \$2.00. **REBATE** de 20% pour 5 insertions consécutives du même texte. **DONNEZ CLAIREMENT** vos instructions: nom, adresse, nombre d'insertions, etc. Les petites annonces sont strictement payables d'avance. Toute lettre ou toute demande de renseignements doivent être adressés comme suit:

LES PETITES ANNONCES, "LA TERRE DE CHEZ NOUS"
515, avenue Viger, Montréal, P.Q. Victor 2-6431

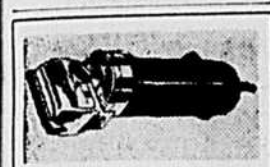
AGENTS DEMANDES

BELLE OCCASION

VENDEZ vos vêtements sur mesure, directement au client. Compagnie établie depuis 1932. Echantillons magnifiques assurent le succès. Les temps ou partiel. Bas prix. Commissions élevées, complètes bonifications. Expérience non requise, magnifique opportunité. Ecrivez pour renseignements. **FENWICK TAILORING CO.**, Dépt. "T", Casier 3016, Montréal.

VENDEZ vos vêtements taillés sur mesure, directement au client. Mesures prises ou partiel. Commission élevée. Vos vêtements personnalisés. Tissus et styles les plus nouveaux. Bas prix. Magnifique collection Printemps/Eté 1961 sera envoyée GRATUITEMENT sur demande. Expérience non essentielle. **LEEDS TAILORING**, belle 147, Station "N", Montréal.

AIGUISAGE



AIGUISAGE - REPARATIONS
Aiguiseurs lames clipperes Stewart & Oster, vaches, moutons, 50c à l'heure. Réparons tondeuses défectueuses. Donnons huile graisse. Ouvrage garanti, retour 24 heures. Adressez: **STATION D'AIGUISAGE STEWART ENRG.**, 230 Prince, Sorel.

AIGUISAGE lames clipperes, vaches, moutons, 50c par machine. Réparons tondeuses clipperes, remis à neuf. Ouvrage garanti, service 24 heures. Adressez: **LA STATION SERVICE STEWART**, 134 Limoges, Sorel, Qué.

CONFIEZ-NOUS l'aiguillage lames vaches, moutons, 50c par machine. Réparons tondeuses clipperes, remis à neuf. Ouvrage garanti, service 24 heures. Adressez: **LA MAISON D'AIGUISAGE STEWART**, Case Postale 24, Sorel, Qué.

AIGUISONS lames clipperes vaches, moutons, 50c par machine. Réparons tondeuses clipperes, remis à neuf. Ouvrage garanti, service 24 heures. Adressez: **L'USINE D'AIGUISAGE OSTER**, Dépt. A, 134 Limoges, Sorel, Qué.

AIGUISONS, réparons lames clipperes, vaches, moutons, 50c par machine. Réparons tondeuses clipperes, remis à neuf. Ouvrage garanti, service 24 heures. Adressez: **L'USINE D'AIGUISAGE STEWART**, Dépt. 104, Pierreville, 46 Yamaska, P. Qué.

REPARATION — Aiguillage de toutes lames clipperes d'animaux, herbivores, 50c par machine. Réparons tondeuses défectueuses, graissage, ajustement complet, \$1.00. **VENDONS** clipperes électriques \$3.95, lames \$3.95 set. "Extremal-Merveilleux" détruit rats, souris, poux à vaches, volaille \$1.95, indispensable aux fermiers. Garantie argent remis. Adressez: **L'AIGUISAGE CLIPPER "STEWART"**, 506 Revuill, Ville Jacques-Cartier, Qué.

ANIMAUX A VENDRE

VACHES LAITIÈRES à vendre. S'adresser: **ROBERT QUINET**, 446 Rue Grande-Côte, Ste-Rose, Cte Laval. P. Q. Tél. National 5-5064.

VACHES LAITIÈRES, pur sang ou commerciales, venant des meilleurs troupeaux de l'Ontario, négatives à la Brucellose. Nous recevons des troupeaux de 30 vaches chaque jeudi. Nos prix et la qualité de nos sujets nous font les plus gros vendeurs de bétail laitier du Québec. Nous offrons toute compétence. S'adresser à M. LOUIS, a.s., **FERME ROLLAND CHARBONNEAU**, 251 Bas Grande Côte, Ste-Rose, Cte Laval. Tél.: National 5-9238.

LA FERME Etiole Bleue offre ces Landrace et Gros Noirs améliorés pour le croisement, aussi des truies tachetées bleues. Demandez notre prospectus. F. KELLER, Vaudreuil, Qué.

POUR FAIRE plus de profit dans votre commerce de porcs, vous avez besoin de Gros Noirs anglais. Si vous croisez une grosse femelle anglaise avec un verrat Landrace, Yorkshire ou Gros Blanc anglais, vous obtiendrez une progéniture qui sera prête pour le marché à moins de nourriture et de soins vétérinaires. Informez-vous de notre proposition d'ensemble, 2 truies truies et un verrat sans tachetures bleues. Aussi hybrides Landrace. Catalogue. **TWEDDIE FARMS**, Fergus, Ont.

ETALONS classés "A", qualifiés pour la prime du Gouvernement, Percherons, Belges, Clydesdales, aussi juments de tous âges, mêmes races. **ARNOLD FARMS**, Grenville, Qué.

VACHES A LAIT à vendre, fraîches et prêtes à vêler. Testées contre la Brucellose, provenant de troupeaux sains du Québec et de l'Ontario. S'adresser O. GOYER, 49, Grande-Côte, Saint-Eustache. Tél.: GRANIT 3-3475 - 3-7782.

A VENDRE HOLSTEIN

Pourquoi vous contenter de moins. **LA FERME BARILEE ENRG.** de Plessisville vous offre en tout temps de jeunes taureaux de choix à prix raisonnables, provenant de 3 taureaux classés très bon, 11 vaches classées excellentes, 32 très bonnes, 22 bonnes plus. Le troupeau est sous contrôle, accredité et vacciné. Une visite vous convaincra de la valeur du bétail.

FERME BARILEE ENRG., George Goggin, prop. Tél.: 701 J. Plessisville, Qué.

VACHES A LAIT, sont meilleur marché, c'est le temps d'en acheter, nous prenons du bœuf en échange et acceptons les prêts du fédéral. Nous livrons partout dans la province. **FERME CHARBONNEAU**, 251 Bas Grande Côte, Ste-Rose, Cte Laval. Tél. National 5-9238.

CHIENS garantis: Policier X Collier, mâles 3 mois, 10, femelles 55. Collier écossais et anglais, issus de parents excellents pour le bétail, le père valant \$100, mâles 3 mois \$15, femelles \$10. Fox Terrier, bon gardien de la maison et des enfants, mâles \$20, femelles \$10. Poodle X Terrier, mâles \$15, femelles \$10. Retriever doré, Retriever noir, excellents chiens de chasse, mâles 1 an \$25, femelles \$20. Chiens garantis bien dressés pour le bétail — Collier de frontière et vieille lignée de Berger — ces chiens vont chercher le troupeau à un mille et le ramènent doucement. En essai, mâles 1 an \$30, femelles \$20. Tous mes chiens sont garantis donner satisfaction ou remplacements sans charge. Livraison en vie garantie. L'expédition C.O.D. **JAMES ZERON**, P.O. Box 191, Morrisburg, Ont.

SI VOUS voulez un verrat Landrace de première qualité, nous en avons plusieurs parmi lesquels choisir. Aussi jeunes truies et verrat de tous âges, jeunes truies saillies. Catalogue. **FERGUS LANDRACE SWINE FARM**, Fergus, Ontario.

A VENDRE vaches laitières à l'épreuve du sang et vaccinées, provenant des troupeaux de l'Ontario. **CLAUDE DAGENAIS**, 257, Bas Ste-Thérèse. Tél.: TA. 3-2227 et LA. 3-9533.

ATTENTION CULTIVATEURS. A vendre en tout temps, vaches et taureaux Holsteins croisés ou pur sang négatives, vaccinées ou non, provenant du Québec et de l'Ontario. **PAUL ADAM**, Beloeil, Cte Verchères. Tél.: Forest 7-4305.

A VENDRE - DIVERS

ATTENTION, raquettes entièrement métalliques spéciales pour scieriers \$10.50. C.O.D. plus transport. Des centaines de sucres très satisfaisants. **PHILIPPE BOULANGER**, Ste-Hélène, Cte Dorchester. Tél.: 316.

RAQUETTES

Raquettes de l'armée, modèle PATTE D'OIE avec attelage, \$3.00 la paire, deux paires pour \$5.00.

L'ASSOCIATION DES TRAPPEURS, La Baie, P.Q.

PATINS

POUR LE HOCKEY, le patinage ordinaire et le patinage de fantasia, \$2.50 à \$5.50. Nouveaux patins \$4.95 et plus. Frais de poste payés sur commande de plus de \$5.00. **DUKE'S 425 Queen West**, Toronto.

RAQUETTES sucrées neuves à vendre \$9.50 la paire. Transport payé par poste, payables d'avance par mandat postal. **JOSEPH ROY**, C.P. no. 14, St-Gervais, Cte Bellechasse.

SERRE à vendre 120 x 30, grand terrain, Village St-Charles Rivière Richelieu. Forte clientèle. Cause maladie. **MAURICE MILETTE**, St-Charles Rivière Richelieu.

A VENDRE paille, 1500 grosses balles trois broches, \$10.00 la tonne. **ODILON RINFRET**, Maskinongé, Qué. Tél.: 939-4.

BULBES de Glaucous, couleurs mélangées, 100 gros \$3.00, 1000 gros \$27.00. Dahlias de toutes les couleurs, 5 pour \$1.25. **W. WITNEY**, Elora, Ont.

FOIN à vendre. S'adresser à **BARTHELEMY BLAIS**, Chemin du Lac Commandant, Montebello, Cte Papineau, Qué.

FOIN pressé 30 tonnes, 500 chassés de couche, 1 camion Ford 2 tonnes. **ULDEGE ST-CYR**, St-Pierre les Beccquets, Cte Nicolet.

SILO en bois 10 x 24, 5 ans, en parfaite condition avec couverture. **LAURENT COUTURE**, 304 L'Ornière, Loretteville, P.Q.

JEUNES GENS ce que vous devriez avoir pour garantir votre succès dans la vie, le mariage, etc... Envoyez \$1.00 à **CATO**, Boite 399, La Prairie, Qué.

JEUNES FILLES ce que vous devriez avoir pour assurer votre avenir dans la vie, le mariage, etc... Envoyez \$1.00 à **CATO**, Boite 399, La Prairie, Qué.

STYLOS à bille, offre exceptionnelle, première qualité, 12 pour \$1.00. Hâtez-vous, quantité limitée. **CATO**, Boite 399, La Prairie, Qué.

EMPLOIS DEMANDES

FILLE, expérience, références, pour travail général maison privée d'adultes, exige solais livres, dans Montréal de préférence, salaire \$25 par semaine. **MARIE-PAULE LEPAGE**, L'Ascension Palapédia, Cte Bonaventure, Qué.

ENCANS PUBLICS

VENTE PAR ENCAN lundi le 13 février à midi chez **ODILON LACHARITE** de St-Albert, Cte Arthabaska. La ferme est située dans le 7e rang à 1 mille du village. Sera vendu 1 troupeau Holstein amélioré de 45 têtes, dont 27 vaches, 7 taures devant vêler au printemps, 1 taureau de 1 an, 10 génisses, ce troupeau est passé à l'épreuve du sang certifié fourni. Le roulier comprend 1 tracteur Int. Super C, faucheuse hydraulique MC, charreuses, herse à finir, presse à foin Oliver modèle 1940, râtelier filaire Morrill, épandeur à fumier MC, monte-balais, wagon sur pneus, semoir, râtelier, 2 fourches à foin complètes, traveuse Serge, 2 chaudières pratiquement neuves, refroidisseur à lait De Laval, capacité 12 bidons, 20 bidons, moteur électrique, 50 tonnes de foin pressé, 10 tonnes de paille pressée, 150 sacs de bon grain. Tous les outils de hangar et quantité d'articles trop long à énumérer. Tout sera vendu sans réserve, car les 2 terres bien bâties sont également à vendre, cause de maladie. Conditions complant. Pour informations s'adresser à **GEORGE GOGGIN**, encanteur licencié bilingue, autrefois de Warwick, maintenant de Plessisville, Ferme Barilee Enrg. Tél.: 701 J.

VENTE DE COUPONS
REDUCTION 50%
GRATIS, PRIME AVEC
CHACQUE ACHAT DE \$8.00
OU PLUS
Toutes sortes de tissus à partir de 15c la yd. Coupons 1/2 à 1 yd. appareillés.
FLANELLETTE BLANCHE (26c yd) paquet 25 vps pour \$6.50
FLANELLETTE FLEURIE ou rayée (27c yd) 23 vps pour \$6.21.
COROURO UNI, couleurs assorties (48c yd) 13 vps pour \$6.24.
GABARDINE, unie et fantasia (35c yd) 10 vps pour \$3.50.
DENIM BLEU-MARIN, à pantalons, 11 vps pour \$3.00.
COTON BLANC tout usage (17c yd) 24 vps pour \$4.08.
COTON UNI DE COULEURS (18c yd) 22 vps pour \$3.96.
BROADCLOTH IMPRIME, fleuri (25c yd) 26 vps pour \$6.50.
BROADCLOTH MERCERISE de couleur (20c yd) 25 vps pour \$5.00.
BROADCLOTH MERCERISE blanc (20c yd) 25 vps pour \$5.00.
GROS DRILL uni à pantalons (21c yd) 14 vps pour \$2.96.
COTON A DRAP blanc "percale" rayé Candyslippe, Rose, Jaune, vert ou bleu (28c yd) 20 vps carrées pour \$5.60.
SERVETTES de ratine blanche et de couleur, 2 lbs pour \$2.75.
RAYONNES assorties pour blouses, garnitures, etc. 2 lbs pour \$1.00.
LAINAGES assortis, de 9 pouces à 18 pouces. Paquet de 2 lbs pour \$1.00.
BOUTONS assortis. Couleurs et grandeurs mélangées. Paquet de 1 lb (700 à 800 boutons) pour \$1.40.
DENTELLE blanche et de couleur, largeurs mélangées. Paquet de 1/2 lb. (250 à 300 vps) pour \$2.00.
Nous ne vendons que par le nombre de verges indiqué
SATISFACTION GARANTIE
OU ARGENT REMIS
Commandes C.O.D. acceptées
Demandez notre catalogue gratis
SYNDICAT DES COUPONS
Boite postale 575 — Montréal

NE LISEZ PAS
BAS de nylon première qualité, pour usage personnel ou revendre, aux amies. Commande minimum: 3 paires pour \$1.80. Revendre \$1.10 la paire. Joindre mandat à votre commande. Communication très importante suivra. **BAS DE NYLON**, Casier Postal 873, Sherbrooke, Qué.

FIL A TISSER, la livre 75c. Canelles de une demi-livre, en coton noir 2/8 ou 7/16, 10 lbs \$6.89, 20 lbs, 12.00. Demandez catalogue de jersey taillé, coupons en gros et détail. **Mme I. SCHAEFER**, Drummondville.

FIL A TISSER spécial 2/8 gris 70c, toutes couleurs \$1. Livre. Jersey pâle 27c livre, 25c au 100 livres. Blanc 22c. Jersey foncé 35c livre. Laine 2/32 \$5.50 livre, aussi fil de fantaisie. **C. BRODEUR**, 92 Montique, Brossard, P.Q.

MANTEAUX usagés pour l'hiver et printemps, pour adultes \$2.00. Coupe-vent, manteaux courts \$16 \$0.85 et \$1.45. Sacs blanchis \$0.29. Galon et blais mélangés 5 livres \$1.00. Nettoyé à sec. **SCHAEFER**, Drummondville.

FEMMES FILLES DEMANDEES
JEUNE FILLE demandée, \$40, par mois. Une journée de congé par semaine, pas de gros travaux. **CLAUDE LABELLE**, 437 Boul. Pouliot, St-Martin, Cte Laval.

JEUNE FILLE demandée pour ouvrage général de maison. 2 enfants d'âge scolaire. S'adresser à **Mme GERALD DUPONT**, 1230 rue Notre-Dame, St-Césaire, Cte Rouville, Qué. Tél.: 536-2822.

JEUNE FILLE distinguée pour ouvrage général chez médecin. 2 enfants. Chambre privée. Références. Ecrire ou téléphoner **Mme RICHER**, 685 Lemay, Rosemont, Montréal. Tél.: CL. 9-2061.

BONNE demandée, fin de semaine libre, \$15, par semaine, garde 1 enfant. **Mme JULIEN TRUDEAU**, Varennes, Cte Verchères. Tél.: OL. 5-1412.

CHEZ VOUS pendant vos loisirs, si faire le montage à la main d'articles en cuir vous intéresse, écrivez pour autres détails et échantillons gratuits, inclure 35c pour frais postaux et manipulation. **ATELIER FABRICATION D'ARTICLES EN CUIR**, St-Roch des Aulnaies, Qué.

FILS - TISSUS - COUPONS

VENTE DE COUPONS
REDUCTION 50%
GRATIS, PRIME AVEC
CHACQUE ACHAT DE \$8.00
OU PLUS
Toutes sortes de tissus à partir de 15c la yd. Coupons 1/2 à 1 yd. appareillés.
FLANELLETTE BLANCHE (26c yd) paquet 25 vps pour \$6.50
FLANELLETTE FLEURIE ou rayée (27c yd) 23 vps pour \$6.21.
COROURO UNI, couleurs assorties (48c yd) 13 vps pour \$6.24.
GABARDINE, unie et fantasia (35c yd) 10 vps pour \$3.50.
DENIM BLEU-MARIN, à pantalons, 11 vps pour \$3.00.
COTON BLANC tout usage (17c yd) 24 vps pour \$4.08.
COTON UNI DE COULEURS (18c yd) 22 vps pour \$3.96.
BROADCLOTH IMPRIME, fleuri (25c yd) 26 vps pour \$6.50.
BROADCLOTH MERCERISE de couleur (20c yd) 25 vps pour \$5.00.
BROADCLOTH MERCERISE blanc (20c yd) 25 vps pour \$5.00.
GROS DRILL uni à pantalons (21c yd) 14 vps pour \$2.96.
COTON A DRAP blanc "percale" rayé Candyslippe, Rose, Jaune, vert ou bleu (28c yd) 20 vps carrées pour \$5.60.
SERVETTES de ratine blanche et de couleur, 2 lbs pour \$2.75.
RAYONNES assorties pour blouses, garnitures, etc. 2 lbs pour \$1.00.
LAINAGES assortis, de 9 pouces à 18 pouces. Paquet de 2 lbs pour \$1.00.
BOUTONS assortis. Couleurs et grandeurs mélangées. Paquet de 1 lb (700 à 800 boutons) pour \$1.40.
DENTELLE blanche et de couleur, largeurs mélangées. Paquet de 1/2 lb. (250 à 300 vps) pour \$2.00.
Nous ne vendons que par le nombre de verges indiqué
SATISFACTION GARANTIE
OU ARGENT REMIS
Commandes C.O.D. acceptées
Demandez notre catalogue gratis
SYNDICAT DES COUPONS
Boite postale 575 — Montréal

POSITIONS DISPONIBLES
partout au Canada et aux Etats-Unis pour hommes et femmes de tout métier ou profession.
prix à l'heure jusqu'à \$3.75
Electriciens \$3.00
Chauffeurs de camions \$3.55
Journaliers \$3.00
Voyage et dépenses payés.
Demandez votre blanc de demande d'emploi. Ecrivez à

CENTRE D'INFORMATION POUR EMPLOI
La Baie, 10 Qué.

COUPLE demandé pour travailler dans un abattoir de volailles, et ouvrage général sur ferme. **JEAN-PAUL FINARD**, Wotton, Cte Wolfe, Qué. Tél.: 466-33.

JARDINAGE
NOUS AVONS tout pour le jardinage. Catalogue gratis sur demande. **LA SEMENCE SUPERIEURE INC.**, 416 Place Jacques-Cartier, Montréal.

ON DEMANDE
ON DEMANDE à acheter ter, fonte, cuivre, plomb, zinc, aluminium, batteries, guenilles, etc. Meilleurs prix payés. Nous avons en main du tuyau usagé de toutes grosseurs à vendre. Réservoirs à eau chauds usagés pour ponceaux à vendre. **QUEBEC ENTREPRENEUR**, 225, Lacombe (coin Dorchester) Québec.

ACHETERAIS peaux de vaches à 10c la livre, peaux de veaux 25c à 30c la livre. Aussi peaux de fourrures. **J. FAGEN & SONS**, 224 Limoges, Sorel.

NOUS ACHETONS toutes sortes de sacs de jute et payons les meilleurs prix. **R. MEISELS**, 2498, St-Patrick, Montréal. Tél.: WE. 7-4537.

MACHINES - OUTILLAGE
A VENDRE 1 tracteur modèle 50 John-Deere avec att. 3 points, prise de force continue; 1 425 John-Deere démonstrateur à bas prix; 1 Fergusson E5; 1 Ford 49 avec vitesses de route; 1 Massey-Harris no 22; 1 Allis-Chalmers modèle G; 1 bulldozer Terratrac avec lame; 1 presse à foin Int. no 45; 1 presse Allis-Chalmers; 1 moteur auxiliaire Allis-Chalmers; 4 herse à disques; 2 herse à ressorts; 5 épandeurs à fumer sur pneus; 6 moissonneuses-lieuses 6 et 8 pieds; 2 lieuses à bûche à foin; 2 faucheuses Fergusson. Autres choses trop long à énumérer. Adressez-vous à **JEAN-PAUL BOURDEAU**, vendeur John-Deere, 2975 Nelson, St-Hyacinthe.

AEREUVOLS UTINA
VENTE D'ECOLEMENT
A \$15.00 — \$55.00
COMPTANT AVEC COMMANDE
Spramotor Limited
2552 - AE Chemin Chamby
Ville Jacques-Cartier,
Montréal, P.Q.

ELEVATEURS à balles Smoker, Chargeurs de balles sur le champ, herse à chaîne et conditionneurs à foin Brady. Prix de liste moins 15% d'escompte. **R. BRUCE NESS & SONS**, Howick, P.Q.

ACHETEZ dans le gros; neut races. Cuvier enregistré. Poussins non-saxés 13c. Poulettes de race lourde 22c. Poulettes de race légère 26c. Cochetons 30c. En spécial, poulettes Rock blanches 15c. \$1.00 d'acompte, balance C.O.D. **SUN VALLEY HATCHERY**, Chatham, Ontario.

POULETTES Leghorn Criss Cross Hanson de première génération, \$36.00 le cent. Gagnantes d'approbation au hasard du Canada et des Etats-Unis. Disponibles pour la première fois dans l'est du Canada, 8 autres races. Ecrivez aujourd'hui pour demander de la documentation. **GODDARD CHICK HATCHERY**, Chatham, Ontario.

COUVIR COOPERATIF DE BASTISCAN. Aviculteurs: commandez vos poussins et dindonneaux d'un couvier certifié et approuvé. Dindonneaux: Bronzés à poitrine large, Blanche de Hollande, Beltsville blancs, lignée spéciale pour dindes de grill. Couvir produisant le plus de dindes dans le Québec. Poussins de races les plus populaires — aucun réacteur à la première épreuve. Revue avicole gratuite à tous nos clients. Demandez nos listes de prix. Couvir coopératif de Bastiscan, Bastiscan-Station, Cte Champlain, P.Q.

POUSSINS lignés à chair et il-gués à ponte. Notre couvir, après annuellement. Demandez notre circulaire **COUVIR VAUDREUIL ENRG.**, Dorion, Qué.

POUSSINS d'un jour. Poulettes "Shaver Starcross 288" pour la ponte; encore première celle année à Ottawa pour le nombre d'œufs pondus. Races à deux fins: Light Sussex, PRB, Hybrides et lignées à chair pour poulet de grill et gros coqs. Nous vendons aussi des canards d'un jour. Demandez nos circulaires et liste de prix. **COUVIR DE PONT-VIAU**, 25, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Montréal 40, P.Q. Tél.: Montclair 9-3656.

POULETTES Leghorn Criss Cross Hanson de première génération, \$36.00 le cent. Gagnantes d'approbation au hasard du Canada et des Etats-Unis. Disponibles pour la première fois dans l'est du Canada, 8 autres races. Ecrivez aujourd'hui pour demander de la documentation. **GODDARD CHICK HATCHERY**, Chatham, Ontario.

COUVIR COOPERATIF DE BASTISCAN. Aviculteurs: commandez vos poussins et dindonneaux d'un couvier certifié et approuvé. Dindonneaux: Bronzés à poitrine large, Blanche de Hollande, Beltsville blancs, lignée spéciale pour dindes de grill. Couvir produisant le plus de dindes dans le Québec. Poussins de races les plus populaires — aucun réacteur à la première épreuve. Revue avicole gratuite à tous nos clients. Demandez nos listes de prix. Couvir coopératif de Bastiscan, Bastiscan-Station, Cte Champlain, P.Q.

POUSSINS d'un jour. Poulettes "Shaver Starcross 288" pour la ponte; encore première celle année à Ottawa pour le nombre d'œufs pondus. Races à deux fins: Light Sussex, PRB, Hybrides et lignées à chair pour poulet de grill et gros coqs. Nous vendons aussi des canards d'un jour. Demandez nos circulaires et liste de prix. **COUVIR DE PONT-VIAU**, 25, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Montréal 40, P.Q. Tél.: Montclair 9-3656.

POULETTES Leghorn Criss Cross Hanson de première génération, \$36.00 le cent. Gagnantes d'approbation au hasard du Canada et des Etats-Unis. Disponibles pour la première fois dans l'est du Canada, 8 autres races. Ecrivez aujourd'hui pour demander de la documentation. **GODDARD CHICK HATCHERY**, Chatham, Ontario.

A VENDRE tracteur chenille Oliver modèle D.D. équipé d'un bulldozer et backdozer, 1 remorque 28 pieds, tandem marque Gardner presque neuf, tracteur Super White avec transmission auxiliaire, pick-up Ford 1/2 tonne De Luxe tout équipé. Le tout en parfaite condition. Pour information téléphonez à **Bekell**, Forest 7-4212.

PERSONNEL
VIEUX, EPUISÉ? Les tablettes toniques Ostrax aident à ravivoler des milliers d'hommes, femmes après 40. Seulement 69c. Toutes pharmacies.

POUSSINS - POULETTES
POUSSINS-POULETTES. Vous aurez ce qu'il y a de mieux en commandant nos poussins Lignées pour la chair, Arbor Acre, 1ère génération; pour la ponte, Hy-Line. Aussi Leghorn blanches et Light Sussex. **COUVIR BOIRE & FRERES**, Wickham, Cte Drummond.

POUSSINS du couvoir canadien approuvé Springhill. Poulettes Leghorn blanches \$26.50, cochetons d'autres races lourdes \$22.75, à noire choix \$21.75, poulettes légères \$27.50, cochetons \$29.00, poussins non-saxés \$12.90, poulettes de 2 semaines, \$5.00 le cent au-dessus du prix des poussins d'un jour. Acompte \$1.00 le cent. **SPRINGHILL POULTRY FARMS**, Preston, Ont.

\$4 COCHETS LOURDS \$4
Cochets Rouges x Sussex, Rock rouges, \$4.00 le cent. Poussins mélangés \$12.00. **YOUNGS HATCHERY**, Ridgeland, Ontario.

CHAPONS Rock blancs Plich de première génération. 4 semaines 42c. Autres races lourdes 35c. Commandez tôt et soyez un de nos nombreux clients satisfaits. \$1.00 d'acompte, balance C.O.D. **GODDARD CHICK HATCHERY**, Chatham, Ontario.

SPECIAL
POULETTES DEMARREES
Le plus ancien éleveur du Canada de poussins à ponte. Races: Leghorn Criss Cross, Hansen Rouge x Leghorn, Minorque x Leghorn, Rock barrée, Rouge x Rock, Rock blanche, Light Sussex, Rouge x Sussex et Rhode Island rouge. 4 semaines \$48.00; 6 semaines \$58.00; 10 semaines \$75.00. Chapons 4 semaines \$35.00 le cent. Livraison en vie garantie C.O.D. \$1.00 d'acompte, balance C.O.D. **KENT HATCHERY**, Chatham, Ontario.

VENTE DE POUSSINS
EPARGNEZ \$3.50 le cent sur les poussins d'un jour et \$20.00 sur les poulettes démarrées en commandant directement, plus \$1.00 en commandant avant le 1er février. 25 ans d'expérience comme couviroir. Ecrivez pour connaître nos épar-gnes formidables. Leghorn possédant le record mondial Hanson (nos 15,000 sujets reproducteurs donnent un rendement maximum de 85%) — Red X Sus — Sus X Rouge — Rouge X Leghorn. Leghorn d'un jour et démarrés pour livraison immédiate. Approbation du Gouvernement. **KELTERBORN POULTRY FARMS**, Milverton, Ont.

POULETTES de 4 semaines. Races lourdes 40c. Races légères 44c. Quantité limitée de poulettes de 10 semaines 55c. Poussins d'un jour tel qu'écoles 15c. Chapons de 4 semaines 35c — 9 races. Couvir enregistré au gouvernement. \$1.00 d'acompte, balance C.O.D. **MAPLE CITY HATCHERY**, Chatham, Ont.

CHAPONS de 4 semaines, \$35.00 le 100. Méthode chirurgicale employée. Arbor Acre White Rock et autres races lourdes idéales. \$1.00 d'acompte, balance C.O.D. **MAPLE CITY HATCHERY**, Chatham, Ontario.

POULETTES — \$14 le 100
Poulettes Rock blanches — des milliers disponibles chaque semaine, 8 autres races. Satisfaction garantie. \$1.00 d'acompte, balance C.O.D. **SEXING DEPOT**, Chatham, Ontario.

POUSSINS d'un jour.

A LA
CONQUETE
DU
MONDEDes choses
merveilleuses

— 3 —

d'après les
Actes des
ApôtresImages de
Marie
PignalRéalisé par:
LA SOCIÉTÉ
CATHOLIQUE
DE LA BIBLE

1. Hérode qui gouvernait la Palestine au nom de Rome, était un homme habile et sans scrupule, menageant à la fois l'empereur de qui il tenait son pouvoir, et les Juifs de haute classe d'où lui venait son crédit auprès du peuple. Son zèle à observer les prescriptions de la loi mosaïque lui avait gagné l'estime des puissants pharisiens, lesquels restaient farouchement hostiles aux chrétiens. Pour plaire au Sanhédrin, il résolut de perdre les Nazaréens en s'attaquant à leur chef.



2. Il fit d'abord appréhender le frère de Jean, l'apôtre Jacques, celui qui avait évangélisé la Judée, la Samarie et l'Espagne. On le jeta en prison où il périt par le glaive. Nous voyons ici le condamné, la tête sur le billot, tandis que le bourreau brandit la forte lame qui va retomber sur le cou de l'apôtre et faire de lui le glorieux martyr que l'Espagne vénère tout particulièrement à St-Jacques-de-Compostelle. Ce lieu de pèlerinage fut très fréquenté par toute la chrétienté surtout pendant le Moyen Âge.



3. Voyant que cela plaisait aux Juifs, Hérode, qui connaissait la prééminence de Pierre dans la nouvelle religion, résolut d'attaquer en lui la tête du mouvement, espérant qu'ensuite les membres apeurés et privés de leur chef se disperseraient d'eux-mêmes. Il envoya donc ses hommes arrêter Pierre. Peut-être surprit-on l'apôtre pendant une de ces réunions où se célébraient les saints mystères, et dont les soldats connaissaient le lieu de rendez-vous.



4. Voici Pierre en prison, lié, comme c'était la coutume, à ses deux gardiens qui étaient responsables de son sort; s'ils laissaient échapper leur prisonnier, ils subissaient la mort à sa place; aussi Pierre avait bien peu de chance de se soustraire à son triste sort. Gardé dans la prison des condamnés à mort, son supplice devait constituer un spectacle pour les foules qui allaient remplir Jérusalem à l'occasion des Fêtes de Pâques. On était alors aux jours des "Azymes" pendant lesquels l'exécution capitale était interdite.

Un hommage de la Coopérative Fédérée de Québec et de ses coopératives affiliées

Films à l'affiche de la TV
du 10 au 17 février

TOUS LES RESEAUX

VENDREDI, 10 février

9 h. — L'IMPLACABLE ENNEMI
Britannique, 1949. Mélodrame de Charles Bennett, avec Margaret Lockwood et Paul Dupuis. Adultes.

SAMEDI, 11 février

8 h. — HOMMES EN GUERRE
Russo-bulgare, 1955. Presque historique de Sergel Vassiliev, avec E. Samailov et G. Youmatov. — Réalisation de qualité avec le déploiement propre au genre épique. D'admirables morceaux de bravoure. Scènes de foules très réussies. Interprétation individuelle faible. — Fraternité humaine, courage et esprit de sacrifice. Propagande. — Adultes. (Ce film annonce pour la semaine dernière l'a été par erreur.)

Canal 2, Montréal

VENDREDI, 10 février

2 h. — LE BARON FANTOME
Français, 1943. Film romantique de Serge de Poligny, avec Odette Joyeux et Alain Cuny. — Scénario de Jean Cocteau d'une inspiration poétique remarquable. Réalisation de classe. — Adultes.

1 h. 30 — LA DEMOISELLE ET SON REVENANT
(Ciné-feuilleton)
Français, 1952. Film fantastique de Marc Allégret, avec Robert Dhéry et Anik Mörice. — Thème original, mais exploité insuffisamment. Ensemble amusant. — Crédité de langage. — Adultes, des réserves.

SAMEDI, 11 février

6 h. 30 — FETE DE QUARTIER
(Histoire à suivre)
Belge, 1954. Comédie de mœurs de Paul Flon, avec Willy Maury et Alice Tissot. — Réalisation très moyenne. — Adultes et adolescents.

LUNDI, 13 février

2 h. — LE RETOUR DES FRERES CORSES
Américain, 1953. Film d'aventures de Ray Nazarro, avec Richard Greene et Paula Raymond. — Réalisation correcte. — Situations délicates. Violences. — Adultes.

MARDI, 14 février

2 h. — MA FEMME EST UN GRAND HOMME
Américain, 1947. Comédie satirique de H.C. Potter, avec Loretta Young et Joseph Cotten. — Scénario invraisemblable, mais très amusant. Mise en scène classique. Excellente interprétation de Loretta Young. — Adultes et adolescents.

MERCREDI, 15 février

2 h. — LA PRINCESSE ET LE VOLEUR
Américain, 1952. Conte oriental de Lou Landers, avec John Sands et Patricia Medina. — Film de série dénué de toute qualité. — Tenues somptueuses. — Adultes.

JEUDI, 16 février

2 h. — MELODIES IMMORTELLLES
Italien, 1953. Film biographique de Giacomo Gentilomo, avec Pierre Cressoy et Carla Del Poggio. — Sujet simple, mais très humain. Technique dévouée et soignée. — Film technique. — Adultes et adolescents.

Canal 9, Ottawa

VENDREDI, 10 février

2 h. — LA FILLE DU CAPITAINE
Italien, 1947. Drame d'aventures historiques de Mario Camerini, avec Irasema Dillán et Amedeo Nazzari. — Tout d'épopée. Un certain lyrisme. Bonne technique. — Adultes et adolescents.

MARDI, 14 février

2 h. — LE DERNIER DES PEAUX-ROUGES
Américain, 1947. Film d'aventures de George Sherman, avec John Hall et Michael O'Shea. — Adaptation moyenne du roman de Cooper. Interprétation banale. — Adultes et adolescents.

MERCREDI, 15 février

2 h. — LA PERLE DU BRESILIEN
Allemand, 1941. Comédie de Hans Thammig, avec Gusti Huber et Aska Sina. — Divertissement sans prétention dont les gags ne sont pas toujours du meilleur goût. — Le ton de comédie atténue la vulgarité de quelques scènes. — Adultes et adolescents.

JEUDI, 16 février

2 h. — L'AMOUR SOUS LES TOITS
Américain, 1948. Comédie de George Seaton, avec Jane Crain et William Holden. — Comédie agréable. Humour fin. Des longueurs. — Ensemble sain. — Adultes et adolescents.

Canal 7, Sherbrooke

LUNDI, 13 février

1 h. — L'ENTERREE VIVANTE
Italien, 1949. Mélodrame de Guido Brignone, avec Milly Vitale et Paul Muller. — En Italie, au siècle dernier... Mélo habilement construit. Meurtres, cruautés, violences. — Adultes.

MARDI, 14 février

1 h. — DEUX DE L'ESCADRILLE
Français, 1952. Comédie de Maurice Labro, avec Jean Richard. — Assez bonne comédie où domine Jean Richard. — Quelques légèretés. — Adultes et adolescents.

JEUDI, 16 février

2 h. — JE N'AI QUE TOI AU MONDE
Franco-belge, 1951. Mélodrame de W. Magnin, avec Albert Préjean et Anne Fabrice. — Mélo lacrimatoire mal fait et endormant à souhait. — Adultes et adolescents.

Canal 13, Trois-Rivières

VENDREDI, 10 février

1 h. 30 — LE CAS DU DR GILLO
Français, 1949. Documentaire romanesque de Maurice Teboul, avec Suzy Prim et Jean-Pierre Kérien. — Réalisme maladroît et puéril contre le charlatanisme. Technique moyenne. — Adultes et adolescents.

DIMANCHE, 12 février

1 h. 30 — L'ENTRAVAGANT M. DEEDS
Américain, 1935. Comédie de Frank Capra, avec Gary Cooper et Jean Arthur. — Mise en scène de classe. Scénario plein d'humour et de fantaisie. Interprétation excellente de Gary Cooper. — Adultes et adolescents.

LUNDI, 13 février

1 h. 30 — L'ETONNANT M. WILLIAMS
Américain, 1945. Comédie policière d'Alexandre Hall, avec Melvyn Douglas et Joan Blondell. — Amusante comédie au rythme rapide. Bons interprètes. — Certaines allures libres. — Adultes.

MARDI, 14 février

1 h. 30 — LE RETOUR DE L'HOMME INVISIBLE
Américain, 1940. Drame policier de Jos. May, avec Sir Cedric Hardwicke et Vincent Price. — Excellent policier. Très bonne réalisation technique. Truquages extraordinaires. — Adultes.

MERCREDI, 15 février

1 h. 30 — DOUBLE DESTIN
Franco-allemand, 1954. Drame psychologique de Victor Vicas, avec Michel Auzier et Simone Simon. — Drame complexe intelligemment réalisé et interprété. — Union libre, présentée sans blâme. — Adultes.

JEUDI, 16 février

1 h. 30 — LES PIRATES DE LA MALAISIE
Film d'aventures de E. Guazzoni, avec Massimo Girotti et Sandra Ruffini. — Film médiocre sans aucune originalité. Interprétation théâtrale et conventionnelle. — Adultes et adolescents.

Canal 4, Québec

VENDREDI, 10 février

1 h. 30 — FEMME OU MAÎTRESSE
Américain, 1949. Drame d'Otto Preminger, avec Joan Crawford et Henry Fonda. — Mise en scène sans relief. — Intrigue humaine qui ne trouve de solution raisonnable que parce qu'il est difficile de faire autrement. — A déconseiller.

DIMANCHE, 12 février

2 h. — RIRE AU PARADIS
Britannique, 1951. Comédie de Ma-

Place publique

par YVES THERIAULT

L'avenir est à eux

Vendredi soir.

Un peu partout, les magasins ouvrent jusqu'à neuf heures. La population est sortie en masse. Les trottoirs sont pleins.

Il y a là des gens sortis pour faire des emplettes. Il y a des petites jeunes filles sorties par besoin d'être admirées. C'est normal.

Et il y a les gars.

Les jeunes gens, pour être poli, A savoir s'ils méritent toujours cette politesse.

Ils vont, ils viennent en bande de trois, quatre, cinq. Ils arpentent les trottoirs. Ils lorgnent les filles. Lorgner n'est pas le mot. Il y a un regard que lance un gars à une fille qui est l'expression la plus normale, la plus naturelle, la plus fondamentale de son état de mâle. Celui-là, ce regard, personne ne le reprochera. Il fait partie du comportement prévisible.

Il y a aussi et c'est là que les choses se gâtent, des façons grossières, malséantes, effrontées d'aborder les filles. Qu'aujourd'hui les garçons adoptent spontanément cette dernière façon plutôt que les façons courtoisement aguichantes d'autrefois me désespère...

Dites-moi, jolies jeunes filles, ça vous plaît cette façon vulgaire et grossière, qu'ils ont de s'adresser à vous, les garçons? Et

rio Zampl, avec Alastair Sim et Fay Compton. — Comédie agréable et pleine d'humour. Mise en scène alerte. — Adultes.

LUNDI, 13 février

1 h. 30 — LA PAUVRE MILLIONNAIRE
Américain, 1939. Comédie sentimentale de Frank MacLeod, avec Fredric March et Virginia Bruce. — Comédie plutôt terne. Quelques bons gags. — Adultes et adolescents.

MARDI, 14 février

1 h. 30 — FEMME OU MAÎTRESSE
(Voir plus haut, vendredi, 10 fév.)

MERCREDI, 15 février

1 h. 30 — LA CONQUÊTE DE L'EVEREST
Britannique, 1953. Documentaire de Thomas Stobart et A. de Potter, avec Hunt Hillary et le Sherpa Tensing. — Documentaire intéressant, bien photographié. — Une oeuvre humaine et vraie. Esprit d'équipe. Courage. Grandes qualités d'un chef. — Tous.

JEUDI, 16 février

1 h. 30 — LA PAUVRE MILLIONNAIRE
(Voir plus haut, lundi, 13 février.)

vous n'aimeriez pas mieux qu'ils soient plus galants?

Ce n'est pas tout...

Regardez ces jeunes gens. Ils se traînent les pieds, ils ont les cheveux longs, ils s'habillent d'une façon outragée... Au travail, il faut les voir, les entendre. Quel langage, Seigneur! Les peuples étrangers qui nous ont accusés d'être un peuple de "sacres" n'avaient rien entendu. Il faut aller écouter notre jeunesse au travail. Et voir aussi avec quelle totale et instinctive malhonnêteté ces jeunes gens trichent le patron de toute la besogne possible, se moquent de leurs supérieurs et en général n'ont aucun souci de leur avenir.

Et voilà comment, le soir venu, cette sorte d'amoralité quotidienne se résorbe en une attitude grossière, irrespectueuse envers les filles. Et si vous protestez le moins, quel déluge d'insultes ils déverseront sur vous.

Le trottoir leur appartient, et aussi la rue et aussi la liberté d'agir comme des brutes et des bêtes là où cela leur plaît...

Je vieillis peut-être et c'est pourquoi cette génération neuve m'inquiète tellement. Et pourtant je ne suis pas vieux. Et il me semble que je suis fort large d'idées! Je ne m'attends pas du tout à ce que ces jeunes gens se conduisent comme des enfants de chœur. D'abord parce que cela ne leur adviendrait pas et chaque chose à sa place... Mais ensuite, ensuite je vous le dis, il me semble que même si j'étais prêt à leur accorder la liberté de luter les belles filles, il y a la manière! Et avec la manière, ça se tolère diablement mieux...

L'avenir est à eux. Quel avenir, grands dieux, quel avenir!

Vous qui êtes leurs parents, ils vous plaisent vos gars, tels qu'ils sont, tels qu'ils agissent, tels qu'ils parlent?

VOUS DEVEZ LIRE LES ROMANS DE
YVES THERIAULT

Vient de paraître:

ASHINI

Prix: \$3.00

Magnifique édition avec hors-texte en quatre couleurs. Un cadeau que vous serez fiers d'offrir.

Encore disponibles:

AGAGUK (traduit en 7 langues) \$3.50
LA FILLE LAIDE \$2.00
AARON (Editions de Paris) \$2.50
ROI DE LA COTE NORD \$1.00

Pour les adolescents:

Alerte au Camp 29 — La Revanche du Nascapie —
La Loi de l'Apache — L'Homme de la Papinachoie
CHACUN: \$0.30

Expédiés franco contre remise par chèque ou mandat postal

YVES THERIAULT

a/s "La Terre de Chez Nous"
515, avenue Viger
Montréal, P.Q.

Chaque exemplaire est autographié par l'auteur

L'OPINION RURALE...

La centralisation des écoles

Réponse à celui qui signe "Un cultivateur" et qui s'est prononcé contre la centralisation des écoles.

Mon cher "cultivateur",

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre argumentation contre la centralisation des écoles, dans l'édition du 1er février de la "Terre de Chez Nous".

Ca vous étonne que je lise la "TCN"? Ca vous surprendra moins quand vous saurez que j'enseigne dans votre région, à des fils de cultivateurs, depuis 13 ans! Et pourtant, les offres alléchantes de position dans des grandes villes, à des conditions deux fois et trois fois plus avantageuses que celles que j'ai acceptées depuis 18 ans dans le Bas du Fleuve, ne m'ont pas manqué, croyez-moi! Je les ai repoussées par affection pour les ruraux et la classe agricole, en particulier, et pour élever ma famille (j'ai six enfants) à la campagne, loin de la poussière, de l'excitation et du clinquant des grandes agglomérations!

Vous n'en revenez pas d'étonnement: c'est pourtant la stricte vérité! Si vous en doutez, des confrères de votre patelin, qui me connaissent bien, corroboreront mes dires!

Je suis donc bien au fait des situations scolaires qui ont prévalu depuis 20 ans et prévalent aujourd'hui dans notre milieu commun, d'autant plus que j'ai été et suis encore chef de file de l'organisation de notre profession dans le diocèse de Ste-Anne et qu'à ce titre, j'ai mené quantité d'enquêtes et visites, depuis 10 ans, une soixantaine de municipalités scolaires.

Dès le début de votre exposé, je me suis méfié et me suis dit: "Il y a pourtant anguille sous roche". Que voulez-vous? C'est une réaction bien naturelle de la part d'un négociateur de conventions collectives de travail qui en a vu de toutes les couleurs et qui a entendu toutes les chansons des commissaires d'écoles, des plus tristes aux plus cocasses!

Vos premières objections à la centralisation des écoles se défendent assez bien et j'y souscris volontiers, encore que les chansons poétiques qu'on a longtemps (trop longtemps!) fredonnées autour de l'école du rang, sonnent faux en 1961!

On a cependant oublié d'écrire le roman noir que constituerait l'étalage sans broderies des santes d'institutrices et des talents de jeunes allégrement sacrifiés sur l'autel de l'utopie qu'était cette prétention de préparer à la vie une quarantaine de marmots entassés dans des classes surchauffées ou glacées, à 7 ou 8 divisions! Et c'est ce culte incongru et démodé que vous professez encore, M. le cultivateur, en 1961! Puissiez-vous rencon-

trer un jour, cher ami, pour tenter de vous faire comprendre qu'il n'y a pas de raison, même financière, pour que nos jeunes ruraux soient moins bien traités, dans le domaine éducationnel, que les enfants des villes! Les nôtres sont-ils moins doués, moins travailleurs? C'est tout le contraire! J'en sais quelque chose, après 18 ans d'enseignement. Et pourquoi la Commission scolaire de Québec doit-elle bénéficier d'une subvention de \$1,110,000 (en 1960) pour construire les plus belles écoles et profiter des maîtres les plus qualifiés, arrachés des campagnes à coups de dollars, tandis que vous, les cultivateurs, devez vous serrer la ceinture pour boucler le budget d'administration de vos écoles! Si vous admettez cela sans vous indigner, vous n'êtes pas fier!

Pourquoi donc cet entêtement à maintenir l'école du rang? J'ai fini par comprendre: "Faisons tout pour favoriser le professeur!" Voilà le chat sorti du sac! C'est au professeur que vous en avez: "ce pelé, ce galeux, d'où vient tout le mal", comme dirait La Fontaine. Ce petit blanc-bec qui a la prétention de gagner deux ou trois fois plus que vous, à en faire le moins possible! Comme vous ressemblez bien à des centaines d'autres que j'ai rencontrés et qui nous refusent le crédit de l'intelligence et du dévouement parce qu'ils ne peuvent envisager qu'on préconise une nouvelle initiative sans que tout l'avantage soit pour nous!

Décidément, ma lettre serait trop longue si j'exposais ici tous les arguments susceptibles de vous convertir et d'avoir meilleure opinion des éducateurs de vos enfants, si tant est que la grâce et le bon sens puissent triompher de votre déplorable entêtement et de votre culte de la piastre.

J'ai cependant envie, moi, de vous donner le crédit de la sincérité et, dans cette optique, je termine par un conseil: "Unissez-vous, les cultivateurs, pour réclamer une école normale vraiment rurale (celle de Sherbrooke ne l'est que de nom!) qui formera des professeurs vraiment ruraux, avec le culte de la terre et le respect de la profession agricole, et vous n'aurez pas à craindre la désaffection de vos enfants pour la campagne et l'agriculture, même s'ils vont à l'école centrale! Et l'argent que vous économiserez, à la longue, en démolissant les anciennes baraquas du rang qui ont gardé notre jeunesse dans l'ignorance et la médiocrité, sauf exceptions, vous l'utiliserez à mieux rétribuer vos maîtres, pour qu'ils ne soient pas tentés d'abandonner votre progéniture aux incompetents et aux non-diplômés!

Vous me suivez? Non! Tant pis! J'aurai au moins essayé et l'intention c'est quelque chose!

Albert SAULNIER, i.d.,
H. Bled Louise,
Montmagny,
(Ecole St-Nicolas; centrale!)

Au sud de Montréal

Nouveaux ravages de la maladie de Newcastle

Le directeur du Service de la santé des animaux, du Ministère de l'agriculture de Québec, le Dr J. Maxime Veilleux dans le message suivant qui s'adresse principalement aux aviculteurs du sud-ouest de la province, fait une mise en garde aux aviculteurs au sujet de la maladie de Newcastle. Voici le texte de ce message:

La maladie de Newcastle est réapparue sous une forme aiguë dans les élevages de poulets de gril et de dindonneaux de la région sud de Montréal.

Plusieurs éleveurs ont subi des pertes sérieuses et ces mortalités ont été beaucoup plus nombreuses sur les oiseaux non vaccinés. La moyenne de mortalité est de 5 à 10% sur les oiseaux vaccinés, tandis qu'elle atteint 50 à 80% sur les oiseaux non vaccinés.

Vaccination

Déjà on observe une amélioration de cette situation à la suite de la reprise des programmes de vaccination. Il n'y a aucun doute qu'une vaccination massive dans une région a pour effet d'atténuer graduellement la virulence de la maladie jusqu'à disparition complète des symptômes. Malheureusement, lorsque le danger immédiat est passé trop d'éleveurs abandonnent la vaccination malgré le coût minime de cette mesure de prévention. Les directives demeurent les mêmes: la vaccination doit être maintenue tant que les dangers de réinfection persistent, c'est-à-dire pour une période d'au moins 2 ans après disparition des cas cliniques. Cette période est nécessaire pour assurer l'élimination de tous les porteurs de virus. Cette vaccination doit être pratiquée selon les directives des fabricants de ces vaccins, et ceux qui s'occupent de la vente et de la distribution de ces produits doivent en assurer la conservation en les maintenant à la température recommandée.

Mesures additionnelles de prévention

Les éleveurs doivent se rappeler que le virus de la maladie de

L'hon. Courcy à St-Hyacinthe

Intensification de la recherche vétérinaire

"C'est avec les adultes qui composent les élites actuelles, et c'est avec les jeunes qui deviendront les élites de demain, que l'actuel gouvernement de la province peut et pourra travailler efficacement à la préparation de notre avenir", déclarait récemment l'hon. A. Courcy, ministre de l'agriculture et de la colonisation, devant un groupe d'étudiants en médecine vétérinaire lors de l'ouverture officielle de trois jours de démonstrations publiques à l'École de médecine vétérinaire de St-Hyacinthe.

Félicitant les étudiants de leur initiative, M. Courcy ajoutait que depuis qu'il est ministre de cet important ministère, il s'est intéressé à inventorier les besoins de la médecine vétérinaire dans le Québec. "Ainsi, dit-il, lorsque vous évoquez le laboratoire de recherches de l'École, vous évoquez là une chose existante, mais nous savons tous que les recherches en médecine vétérinaire, comme en agronomie d'ailleurs, ont besoin d'être considérablement intensifiées chez nous pour qu'elles puissent répondre aux besoins du moment et de l'avenir. Il ajoutait que son gouvernement ferait en sorte de fournir à la médecine vétérinaire l'aide nécessaire pour un développement plus complet, particulièrement dans le domaine de la recherche. En terminant son allocution, il ajoutait cependant qu'il faisait appel "à la collaboration de tous ceux qui doivent collaborer".

Newcastle peut être transporté d'un endroit à un autre par les visiteurs, les cages, les camions de transport, le vent, les chiens et chats ainsi que les animaux sauvages.

Il est donc important d'enfouir ou de brûler les cadavres infectés et de détruire les litières contaminées. Il faut se rappeler que le froid conserve le virus au lieu de le détruire.

Les locaux où ont séjourné des oiseaux malades doivent être désinfectés selon les directives qui ont été données lors des épidémies précédentes. Cette circulaire sur la désinfection est dispo-

nible aux laboratoires vétérinaires du Ministère de l'Agriculture et au bureau de votre instructeur avicole.

La maladie de Newcastle est parfois difficile à diagnostiquer. Les cas douteux peuvent être soumis pour diagnostic aux laboratoires de Saint-Hyacinthe, de Québec ou de Montréal où des conseils vous seront fournis pour le contrôle ou l'élimination de la maladie dans votre élevage.

Les éleveurs ont tout intérêt à coopérer entre eux pour enrayer ces différentes maladies contagieuses. Donc prévention, désinfection et vaccination.

FAITES-LE DÈS MAINTENANT

à l'aide d'un prêt pour l'amélioration de la ferme

- alors qu'il y a plus de temps pour faire le travail
- alors que les ouvriers spécialisés sont disponibles

Les prêts pour l'amélioration de la ferme, garantis par le Gouvernement, sont offerts par l'entremise de votre banque — jusqu'à \$7,500 à un taux d'intérêt de 5%. Vous avez jusqu'à 10 années pour rembourser selon le montant du prêt et les buts qu'on se propose.

Ces prêts couvrent l'achat de tous les genres d'équipements de ferme et une foule de travaux d'améliorations de la maison et des bâtiments de ferme comprenant :

- Système électrique, réfrigération, système de chauffage, systèmes d'approvisionnements d'eau et d'égouts.
- De même que la construction, la réfection et les additions à n'importe quel bâtiment ou structure de la ferme comprenant la maison de ferme ou logements séparés pour les aides-fermiers, les poulaillers, les granges, les étables, les glacières, les greniers, les laiteries, les abris pour la machinerie, les couveuses, les silos et les garages.
- Aussi clôtures, défrichement, irrigation et amendement des terres, conservation du sol, forage et amélioration des puits, des abris, etc.

TOUS LES PROPRIETAIRES DE MAISONS sont éligibles aux prêts d'amélioration des maisons, en vertu de la LNH mis à votre disposition par l'intermédiaire de votre banque, à partir de \$4,000 et plus et 10 ans pour rembourser.

Faites les arrangements avec votre banque maintenant, et faites faire le travail cet hiver alors que main-d'œuvre et matériaux sont disponibles.



POURQUOI ATTENDRE AU PRINTEMPS ?

Publication autorisée par l'hon. Michael Starr, ministre du travail, Canada.

Comptez toujours sur l'AUTENTIQUE chalumeau

L'HOIR

pour vous assurer 25% plus de sève parce que ce chalumeau unique

- est fait d'aluminium pur
- ne se déforme pas pour laisser pénétrer l'air
- élimine l'oxydation et le dessèchement
- n'affecte pas l'étable en évitant les plaies infectées par les bactéries
- est plus économique

MEFIEZ-VOUS DES IMITATIONS

Procurez-vous immédiatement vos chalumeaux L'HOIR chez votre marchand ou écrivez à

L'HOIR INC.

Boîte Postale 199 — Lévis, P.Q.

Spécialistes dans la fabrication d'articles en aluminium pour l'érablière